EMERGENCE
Fonds d'accélération

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 mai 2025
PAR VOIE DE CONSULTATION ÉCRITE

PROCÈS VERBAL

Le 22 mai 2025, la MACIF qui assure la présidence d'Emergence, ayant mandaté Mme Sabine CASTELLAN POQUET pour la représenter, a proposé aux actionnaires de la SICAV EMERGENCE, conformément à l'article 25 des Statuts, de se prononcer par voie de consultation écrite sur les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Approbation du Rapport de gestion 2024

La Présidente présente le rapport de gestion 2024 en commentant successivement :

- Les objectifs généraux d'Emergence et la gouvernance
- Le bilan 2024 d'Emergence et les perspectives 2025
- Les commentaires de gestion pour les Compartiment « Emergence Performance Absolue », « Emergence Performance Absolue II », « Emergence Actions », « Emergence Actions II », « Emergence Europe » et « Emergence techs for good ».

Après en avoir entendu lecture, l'assemblée générale approuve le rapport de gestion sur l'activité de la SICAV au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

DEUXIEME RÉSOLUTION : Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui lui ont été présentés, faisant apparaître une perte de -3 494 548,38 euros, un bilan de 689 811 878,84 euros et,

- un actif net de 57 412 591,57 euros pour le compartiment " Emergence - Performance Absolue "
- un actif net de 422 492,22 euros pour le compartiment " Emergence - Performance Absolue II "
- un actif net de 1 238 721,80 euros pour le Compartiment " Emergence - Actions "
- un actif net de 242 159 278,45 euros pour le Compartiment " Emergence - Actions II "

- un actif net de 226 246 135,02 euros pour le Compartiment " Emergence - Europe "
- un actif net de 160 709 772,57 euros pour le Compartiment " Emergence - techs for good "

Il est rappelé que lorsqu'une OPC investit dans des actifs qui ne versent pas de dividendes ou d'intérêts (ce qui est le cas de la SICAV Emergence), le résultat comptable est principalement composé des commissions de gestion et se trouve être mécaniquement négatif, quand bien même le portefeuille s'est apprécié (du fait de l'existence de plus-values réalisées ou latentes). Seul le tableau d'évolution de l'actif net de la SICAV permet de comprendre l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV et donc la performance de celle-ci.

TROISIEME RÉSOLUTION : **Affectation des sommes distribuables de l'exercice 2024 du compartiment « Emergence - Performance Absolue »**

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment « Emergence Performance Absolue » telles que proposées par le Conseil d'administration.

- Actions « Emergence Performance Absolue – Distribution et/ou capitalisation » :

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2024 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au revenu net : - 299 646,99euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 406 386,86 euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

- Actions « Emergence Performance Absolue – Distribution' et/ou capitalisation' »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2024 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au revenu net : -34 702,74 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 47 064,56 euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

- Actions « Emergence Performance Distribution" et/ou capitalisation" »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2024 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au revenu net : -59 533,57 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 80 740,51 euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Affectation des sommes distribuables de l'exercice 2024 du compartiment « Emergence - Performance Absolue II »

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment « Emergence Performance Absolue II » telles que proposées par le Conseil d'administration.

- Actions « Emergence Performance Absolue II – capitalisation » :

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2023 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au revenu net : - 8 368,18 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 1 188,76 euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la création du compartiment.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : Affectation des sommes distribuables de l'exercice 2024 du compartiment « Emergence - Actions »

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment « Emergence Actions » telles que proposées par le conseil d'administration.

- Actions « Emergence Actions – Distribution et/ou capitalisation »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2023 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au revenu net : 105 368,90 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 41 616,36 euros.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents pour les actions « Emergence Actions – Distribution et/ou capitalisation » ont été les suivants (en euros) :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement de 40%	Part non éligible à l'abattement de 40%
2021	*1 596 646,71*	*1 596 646,71*	-
2022	*239 363,32*	*239 363,32*	-
2023	-	-	-

SIXIÈME RÉSOLUTION : Affectation des sommes distribuables de l'exercice 2024 du compartiment « Emergence – Actions II »

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment « Emergence Actions II » telles que proposées par le conseil d'administration.

- Actions « Emergence Actions II – Distribution et/ou capitalisation » « Actionnaires Prolongeants »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2024 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au revenu net : - 1 219 784,81 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 9 360 855,28 euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

- Actions « Emergence Actions II – Distribution et/ou capitalisation »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2024 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au revenu net : - 72 519,46 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 457 141,87 euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

<u>SEPTIÈME RÉSOLUTION</u> : Affectation des sommes distribuables de l'exercice 2024 du compartiment « Emergence – Europe »

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment « Emergence Europe » telles que proposées par le conseil d'administration.

- Actions « Emergence Europe – Distribution et/ou capitalisation » « Actionnaires Prolongeants »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2024 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au revenu net : - 973 999,68 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 63 983,92 euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

Actions « Emergence Europe – Distribution et/ou capitalisation »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2024 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au résultat net : - 87 454,45 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 4 697,33 euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

<u>HUITIÈME RÉSOLUTION</u> : Affectation des sommes distribuables de l'exercice 2024 du compartiment « Emergence – techs for good »

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment « Emergence techs for good » telles que proposées par le conseil d'administration.

Actions « Emergence techs for good – Distribution et/ou capitalisation » « Actionnaires Prolongeant »

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos fin décembre 2024 comme suit :

Capitalisation de la quote-part afférente au résultat net : - 843 907,40 euros,

Capitalisation de la quote-part afférente aux plus-values nettes réalisées : 235 117,07 euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Approbation des conventions réglementées

Le Commissaire aux comptes donne lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et précise qu'il y a une convention réglementée pour l'exercice 2024 :

Personne concernée : Bertrand du GUERNY, directeur général d'Emergence

Nature, objet et modalités : au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée, la SICAV Emergence a versé une rémunération brute de 173 349,98 euros pour l'exercice clôt le 31 décembre 2024.

DIXIÈME RÉSOLUTION : Quitus

L'Assemblée Générale donne quitus au Président de la SICAV et au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2024.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Fixation de la rémunération du Président

Conformément à l'article 18 des statuts, l'Assemblée Générale décide de ne fixer aucune rémunération du Président pour l'exercice qui clôture au 31 décembre 2024.

DOUZIÈME RÉSOLUTION : Fixation du montant des rémunérations distribuables aux administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2024

Conformément à l'article 18 des statuts, l'Assemblée Générale fixe à 5 000 euros le montant net alloué aux rémunérations distribuables entre les administrateurs indépendants, présents au cours de l'exercice 2024.

EMERGENCE
Fonds d'accélération

<u>TREZIÈME RÉSOLUTION</u> : Renouvellement du mandat de quatre membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 13 des statuts de la SICAV, l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2027 :

BPCE ASSURANCES, représentant permanent : Monsieur Francois-Henry BRAULT

CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE, représentant permanent, Monsieur François-Xavier HAY

ORANO, représentant permanent : Monsieur Laurent SPRINGER

Monsieur Arnaud LAFORGE, indépendant

<u>QUATORZIÈME RÉSOLUTION</u> : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

19 actionnaires sur 19 ont pris part au vote des résolutions présentées à l'Assemblée Générale extraordinaire de ce jour.

Les actionnaires qui se sont exprimés ont représenté 100 % du total des droits de vote attachés à la SICAV.

L'ensemble des résolutions a été approuvé, dans les conditions suivantes :

DETAIL DES RESOLUTIONS	Oui	Abstention
Resolution 1	96,72%	3,28%
Résolution 2	96,72%	3,28%
Résolution 3	100%	
Résolution 4	100%	
Résolution 5	100%	
Résolution 6	100%	
Résolution 7	100%	
Résolution 8	100%	
Résolution 9	100%	
Résolution 10	96,72%	3,28%
Résolution 11	96,72%	3,28%
Résolution 12	96,72%	3,28%
Résolution 13	96,72%	3,28%

EMERGENCE
28, place de la Bourse
75002 Paris
Tél. : 01 70 98 06 50
www.emergence-acceleration.com

EMERGENCE SICAV, constituée sous forme de société par actions simplifiée
Siège social : Palais Brongniart, 28 place de la Bourse 75002 Paris
RCS Paris B 750 346 520 – SIRET 75034652000018 – Code NAF 6630Z

EMERGENCE
Fonds d'accélération

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Directeur Général de la Société.

_____

Pour le Président,
Le Directeur General
Bertrand du Guerny

EMERGENCE
28, place de la Bourse
75002 Paris
Tél. : 01 70 98 06 50
www.emergence-acceleration.com

EMERGENCE SICAV, constituée sous forme de société par actions simplifiée
Siège social : Palais Brongniart, 28 place de la Bourse 75002 Paris
RCS Paris B 750 346 520 – SIRET 75034652000018 – Code NAF 6630Z

2.1. COMPARTIMENT « EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**57 404 919,32**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**57 404 919,32**
OPCVM	21 904 643,16
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	12 362 467,82
Autres OPC et fonds d'investissements	23 137 808,34
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**57 404 919,32**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**-**
Comptes financiers	**159 119,53**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**159 119,53**
Total Actif I+II	**57 564 038,85**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	54 652 371,71
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	2 760 219,86
Capitaux propres	**57 412 591,57**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**57 412 591,57**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**151 447,28**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**151 447,28**
Total Passifs : I+II+III+IV	**57 564 038,85**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	2 983,47
Sous-total Produits sur opérations financières	**2 983,47**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-0,33
Sous-total Charges sur opérations financières	**-0,33**
Total Revenus financiers nets (A)	**2 983,14**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-396 866,44**
Frais de gestion de la société de gestion	-396 866,44
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-396 866,44**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-393 883,30**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-393 883,30**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	534 191,93
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**534 191,93**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**534 191,93**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 619 911,23
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**2 619 911,23**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**2 619 911,23**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**2 760 219,86**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Pour atteindre l'objectif de gestion, le Portefeuille du Compartiment Emergence - Performance Absolue a vocation à être principalement investi dans des parts/actions de Fonds et plus particulièrement à hauteur de :

- Soixante (60) % minimum de l'actif du Compartiment Emergence - Performance Absolue dans des parts/actions de Fonds Non-Incubés (la "Poche Fonds Non-Incubés") ; et
- Quarante (40) % maximum de l'actif du Compartiment Emergence - Performance Absolue dans des parts/actions de Fonds Incubés (la "Poche Fonds Incubés").

Le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue mettra en œuvre une stratégie de performance absolue, visant à maintenir une faible corrélation entre les placements du Compartiment Emergence - Performance Absolue, les marchés financiers et les conditions économiques. Cette stratégie confère aux gestionnaires des Fonds une grande flexibilité dans la sélection des marchés et des instruments utilisés. En contrepartie, les investisseurs acceptent la prise de risques traditionnels (risque de marché, risque de taux, risque de crédit, risque de contrepartie, etc.) et spécifiques (effet de levier, risque de volatilité, risque de liquidité, risque de modèle, etc.).

Les stratégies employées par les Fonds, visant une bonne régularité de performance, seront de différentes natures et offriront de grandes variétés de profils de risques, de zones géographiques et d'instruments sous-jacents (actions des principales places mondiales, obligations, obligations convertibles, contrats financiers, opérations de change, etc.). Les stratégies retenues seront des stratégies d'arbitrage et de valeur relative, stratégies protégées contre une variation globale des marchés ainsi que d'autres stratégies présentant un bon contrôle du risque de perte (par exemple : CTA, event driven, situations spéciales, long/short equity, gestion flexible à performance absolue).

Le Compartiment Emergence - Performance Absolue peut investir sur l'ensemble des stratégies de gestion existantes ou à créer. Aucune stratégie de gestion ne sera donc écartée, par construction, dans la sélection qui sera opérée par le Compartiment Emergence - Performance Absolue. Seuls les investissements en parts ou actions de FIA (français ou établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne) et fonds d'investissement de droit étranger exposés principalement à des risques de type (i) « immobilier » (tels que les OPCI), (ii) « private equity » (tels que les FCPR ou FPCI) ou encore (iii) « infrastructures » seront strictement interdits.

Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différentes stratégies mises en oeuvre par les Fonds.

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue vise à profiter des performances obtenues par les Fonds.

Le Compartiment Emergence - Performance Absolue s'interdira d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Stratégie mise en œuvre sur la Poche Fonds Non-Incubés :

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue consiste à construire une poche d'investissements liquides et diversifiés comprenant des parts/actions de Fonds Non-Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Entrepreneuriales, telles que définies ci-après, basées en France ou souhaitant s'y implanter. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Non-Incubés qui sera menée par le Délégataire de Gestion Financière selon une approche quantitative et qualitative.

L'investissement réalisé dans des Fonds Non Incubés représentera au minimum 60% de l'actif du Compartiment Emergence – Performance Absolue.

Stratégie mise en œuvre sur la Poche Fonds Incubés :

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue consistera pour une part minoritaire de ses investissements, à construire une poche comprenant des parts/actions de Fonds Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Incubées basées en France (ou prévoyant de s'y implanter) en phase de création ou en phase de développement et présentant un potentiel de développement important. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Incubés.

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue, s'agissant de la Poche Fonds Incubés, consiste à analyser, sélectionner et à investir dans des Fonds Incubés à la date de leur création, dans les systématiquement gérés par des Sociétés de

Gestion Incubées ayant un besoin d'incubation pour amorcer la gestion d'un nouveau véhicule d'investissement ou un besoin d'accélération pour atteindre une taille critique sur un véhicule d'investissement déjà géré.

L'investissement sera réalisé dans des Fonds Incubés qui pourront représenter jusqu'à quarante (40) % maximum de l'actif du Compartiment Emergence – Performance Absolue.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	57 412 591,57	54 652 371,71	52 834 216,56	56 623 153,54	54 617 394,86
Nombre de titres					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	428,6042	428,6042	428,6042	428,6042	428,6042
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	48,6103	48,6103	48,6103	48,6103	48,6103
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	77,1574	77,1574	77,1574	100,0000	100,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	101 904,42	97 005,17	93 778,03	96 198,61	92 790,71
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	104 058,03	99 055,24	95 759,90	98 231,64	94 752,38
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	112 466,75	107 059,69	103 498,07	106 169,54	102 409,64[1]
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	249,04	-233,99	-256,72	-427,85	-6 001,04
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	254,30	-238,94	-262,14	-437,57	-6 134,79
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	274,85	-258,25	-283,33	-473,44	-407,89

(1) La catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' a été créée le 30/06/2020 avec une valeur nominale de EUR 100 000,00.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,70 % TTC tout OPC inclus pour les toutes les catégories d'actions.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Performance Absolue se décomposent comme suit :

- 0,60 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Performance Absolue versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur et le Commissaire aux Comptes ;
- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue, sauf pour l'année 2012 où ces frais s'élèveront à cent trente mille (130.000) euros au minimum. Les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière incluent la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du

Compartiment Emergence - Performance Absolue. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule dix (0,10) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de zéro virgule zéro trois cent soixante-quinze (0,0375) % de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Performance Absolue sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Une commission de surperformance sera prélevée par le Délégataire de Gestion Financière selon les modalités décrites ci-après :

- La commission de surperformance est fondée sur la comparaison entre la performance du Compartiment Emergence - Performance Absolue, nette des frais de gestion, des coûts de transaction, des frais d'administration du Compartiment Emergence - Performance Absolue et des droits de garde, par rapport à l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,085% (avec référence à l'€STR capitalisé par la BCE ESTCINDX Index), augmenté de quatre (4) % ;

- La surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue est calculée sur une période de référence correspondant à un exercice comptable complet, étant toutefois précisé que la première période de référence pour le calcul de la commission de surperformance débute le à la date du Comité d'Investissement postérieur au 31 mai 2020 et se termine à la fin de l'exercice comptable du Compartiment Emergence - Performance Absolue ;

- La surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue correspond à la différence, si celle-ci est positive, entre l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue (avant déduction de la commission de surperformance) et la valeur de l'indicateur de référence ;

- La commission de surperformance sera égale à quinze (15) % TTC de la surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue au-delà de l'€STR capitalisé + 0,085% (avec référence à l'€STR capitalisé par la BCE ESTCINDX Index), augmenté de quatre (4) %, étant précisé qu'elle ne sera prélevée que si la valeur liquidative par action à la fin de la période de référence considérée est supérieure à la valeur liquidative par action la plus élevée constatée lors des périodes de référence antérieures (principe du mécanisme de "High-Water Mark").

A chaque date d'établissement de la valeur liquidative, le Délégataire de Gestion Financière provisionne le montant correspondant à la commission de surperformance. Cette provision est réajustée, à la hausse ou à la baisse, à chaque date d'établissement de la valeur liquidative en fonction de l'évolution de la valeur liquidative par action. Dans l'hypothèse où le montant provisionné est égal à zéro à la fin de la période de référence, aucune commission de surperformance ne sera versée au Délégataire de Gestion Financière.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et n'est définitivement prélevée, le cas échéant, qu'à la fin de l'exercice comptable.
En cas de rachat des actions demandé par un Actionnaire au cours d'une période de référence, la commission de surperformance liée à ces rachats fait l'objet d'une provision spécifique, distincte de la provision de la commission de surperformance calculée par rapport aux montants d'actifs gérés par le Délégataire de Gestion Financière. Cette provision spécifique est cristallisée, définitivement acquise au Délégataire de Gestion Financière et prélevée à la fin de l'exercice comptable concerné.
Dans l'hypothèse où l'indicateur de surperformance devrait être modifié, le Délégataire de la Gestion Financière pourra proposer un nouvel indicateur de surperformance au Conseil d'Administration de la SICAV qui en informera les Actionnaires du Compartiment Emergence - Performance Absolue. La décision de modifier l'indicateur de surperformance est prise à l'unanimité des Actionnaires du Compartiment.

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence - Performance Absolue a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels,

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.
Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année pour toutes les catégories d'actions. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**54 652 371,71**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-393 883,30
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	534 191,93
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 619 911,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**57 412 591,57**

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0011180967 - EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE Distribution et/ou Capitalisation

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013092459 - EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE Distribution' et/ou Capitalisation'

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013514999 - EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE Distribution'' et/ou Capitalisation''

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	**Décomposition de l'exposition par maturité** < 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	**Décomposition par niveau de deltas** < 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	159	-	-	-	159
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**159**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	159	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**159**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	159	
Société Générale	*159*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Dénomination du Fonds *Société de gestion*	*Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
IE00B57X1705 BG UMBRELLA FUND PLC *BOUSSARD & GAVAUDAN GESTION*	*Irlande*	*Hedge*	*EUR*	*7 250*
IE00BMVX2492 CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT *CORUM BUTLER*	*Irlande*	*Loan/crédit*	*EUR*	*6 954*
XD1259827321 MACHINA NEUTRON FEEDER FUND SICAV *MACHINA CAPITAL*	*Irlande*	*Actions*	*EUR*	*6 500*
LU0912262358 HELIUM PERFORMANCE FUND CAPITALISATION SHS *SYQUANT CAPITAL*	*Luxembourg*	*Mixte*	*EUR*	*6 336*
XD1251476572 DRAKAI SYSTEMATIC CREDIT ICAV SYSTEMATIC CREDIT FD SICAV *DRAKAI CAPITAL*	*Irlande*	*Loan/crédit*	*EUR*	*5 706*
IE00B643RZ01 AMUNDI ALTERNATIVE FUNDS METORI EPSILON GLOBAL TREND SICAV *AMUNDI AM*	*Irlande*	*Hedge*	*EUR*	*5 504*
LU1035793683 HELLEBORE CREDIT SICAV SIF ARBITRAGE *HELLEBORE CAPITAL*	*Luxembourg*	*Loan/crédit*	*EUR*	*5 112*
XD1161102342 ABCA OPPO CLASS A JANV 2020 *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Hedge*	*EUR*	*3 584*
LU0923609035 EXANE 1 OVERDRIVE FD AC *EXANE*	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*2 844*
XD1159604937 ABCA REVERSION CLASS A SHARE SERIES JANUARY 2022 *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Actions*	*EUR*	*2 541*
XD1235080599 ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Actions*	*EUR*	*1 742*
XD0576375170 ABCA FUNDS IRELAND PLC HEDGE FUND *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Hedge*	*EUR*	*1 347*
XD1308907793 ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Actions*	*EUR*	*1 117*
XD1409111592 DRAKAI SYSTEMATIC ICAV DRAKAI SYS CREDIT FUND *DRAKAI CAPITAL*	*Irlande*	*Loan/crédit*	*EUR*	*602*
FR0010609115 LA FRANCAISE TRESORERIE *LA FRANCAISE INTERNATIONAL*	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*267*

mé en

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion (suite)

Code ISIN	Dénomination du Fonds *Société de gestion*	*Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
Total					**57 405**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-151 330,63
Autre	-116,65(2)
Total dettes	**-151 447,28**
Total	**-151 447,28**

(2) Commissions du gérant délégataire au titre des conventions d'incubation à payer.

Frais de gestion

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(3)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(4)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(5)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(3) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délégataire et 0,10% des frais de fonctionnement.
(4) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délégataire et 0,10% des frais de fonctionnement.
(5) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délégataire et 0,10% des frais de fonctionnement.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

mé en

Engagements reçus et donnés (suite)

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	2,32238	114 927,80	266 906,02

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Revenus nets	**-299 646,99**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-299 646,99**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-299 646,99**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-299 646,99
Total	**-299 646,99**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	428,6042
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Revenus nets	**-34 702,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-34 702,74**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-34 702,74**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-34 702,74
Total	**-34 702,74**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	48,6103
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Revenus nets	**-59 533,57**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-59 533,57**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-59 533,57**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-59 533,57
Total	**-59 533,57**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	77,1574
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**406 386,86**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**406 386,86**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**406 386,86**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	406 386,86
Total	**406 386,86**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	428,6042
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**47 064,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**47 064,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**47 064,56**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	47 064,56
Total	**47 064,56**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	48,6103

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**80 740,51**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**80 740,51**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**80 740,51**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	80 740,51
Total	**80 740,51**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	77,1574
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**57 404 919,32**	**99,99**
OPCVM				*21 904 643,16*	*38,15*
AMUNDI ALTERNATIVE FUNDS METORI EPSILON GLOBAL TREND SICAV	Finance/Assurance	EUR	34 234,0905	5 503 831,85	9,59
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	Finance/Assurance	EUR	53 987,9921	6 954 355,23	12,11
EXANE 1 OVERDRIVE FD AC	Finance/Assurance	EUR	157,7017	2 843 978,26	4,95
HELIUM PERFORMANCE FUND CAPITALISATION SHS	Finance/Assurance	EUR	4 031,847	6 335 571,80	11,04
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	2,32238	266 906,02	0,46
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				*12 362 467,82*	*21,53*
BG UMBRELLA FUND PLC	Finance/Assurance	EUR	39 181,85313	7 249 972,82	12,63
HELLEBORE CREDIT SICAV SIF ARBITRAGE	Finance/Assurance	EUR	573,1336	5 112 495,00	8,90
Autres OPC et fonds d'investissements				*23 137 808,34*	*40,30*
ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND	Finance/Assurance	EUR	546,0692	1 116 638,63	1,94
ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND	Finance/Assurance	EUR	857,646198	1 741 779,08	3,03
ABCA FUNDS IRELAND PLC HEDGE FUND	Finance/Assurance	EUR	663,726103	1 346 955,38	2,35
ABCA OPPO CLASS A JANV 2020	Finance/Assurance	EUR	1 353,042831	3 583 694,63	6,24
ABCA REVERSION CLASS A SHARE SERIES JANUARY 2022	Finance/Assurance	EUR	1 242,394162	2 540 530,25	4,43
DRAKAI SYSTEMATIC CREDIT ICAV SYSTEMATIC CREDIT FD SICAV	Finance/Assurance	EUR	4 817,090777	5 705 775,14	9,94
DRAKAI SYSTEMATIC ICAV DRAKAI SYS CREDIT FUND	Finance/Assurance	EUR	600,00	602 346,60	1,05
MACHINA NEUTRON FEEDER FUND SICAV	Finance/Assurance	EUR	51 975,7607	6 500 088,63	11,32
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				**57 404 919,32**	**99,99**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	57 404 919,32
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	159 119,53
Autres passifs (-)	-151 447,28
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**57 412 591,57**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.1. COMPARTIMENT « EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**54 658 374,86**	**52 763 905,35**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**54 658 374,86**	**52 763 905,35**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	19 602 709,99	31 342 086,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	13 545 106,84	9 593 080,02
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	21 510 558,03	11 828 739,27
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**-**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	**152 063,80**	**214 538,78**
Liquidités	152 063,80	214 538,78
Total de l'actif	**54 810 438,66**	**52 978 444,13**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**54 784 205,26**	**52 978 852,51**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**236 314,78**	**227 874,11**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-368 148,33**	**-372 510,06**
Total des capitaux propres	**54 652 371,71**	**52 834 216,56**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**158 066,95**	**144 227,57**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	158 066,95	144 227,57
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**54 810 438,66**	**52 978 444,13**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 604,53	152,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**7 604,53**	**152,06**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	591,32	4 956,34
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**591,32**	**4 956,34**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**7 013,21**	**-4 804,28**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	375 161,54	369 131,76
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-368 148,33**	**-373 936,04**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	1 425,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-368 148,33**	**-372 510,06**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,70 % TTC tout OPC inclus pour les toutes les catégories d'actions.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Performance Absolue se décomposent comme suit :

- 0,60 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Performance Absolue versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur et le Commissaire aux Comptes ;
- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue, sauf pour l'année 2012 où ces frais s'élèveront à cent trente mille (130.000) euros au minimum. Les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière incluent la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Performance Absolue. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule dix (0,10) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de zéro virgule zéro trois cent soixante-quinze (0,0375) % de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Performance Absolue sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Une commission de surperformance sera prélevée par le Délégataire de Gestion Financière selon les modalités décrites ci-après :

- La commission de surperformance est fondée sur la comparaison entre la performance du Compartiment Emergence - Performance Absolue, nette des frais de gestion, des coûts de transaction, des frais d'administration du Compartiment Emergence - Performance Absolue et des droits de garde, par rapport à l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,085% (avec référence à l'€STR capitalisé par la BCE ESTCINDX Index), augmenté de quatre (4) % ;

- La surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue est calculée sur une période de référence correspondant à un exercice comptable complet, étant toutefois précisé que la première période de référence pour le calcul de la commission de surperformance débute le à la date du Comité d'Investissement postérieur au 31 mai 2020 et se termine à la fin de l'exercice comptable du Compartiment Emergence - Performance Absolue ;

- La surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue correspond à la différence, si celle-ci est positive, entre l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue (avant déduction de la commission de surperformance) et la valeur de l'indicateur de référence ;

- La commission de surperformance sera égale à quinze (15) % TTC de la surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue au-delà de l'€STR capitalisé + 0,085% (avec référence à l'€STR capitalisé par la BCE ESTCINDX Index), augmenté de quatre (4) %, étant précisé qu'elle ne sera prélevée que si la valeur liquidative par action à la fin de la période de référence considérée est supérieure à la valeur liquidative par action la plus élevée constatée lors des périodes de référence antérieures (principe du mécanisme de "High-Water Mark").

A chaque date d'établissement de la valeur liquidative, le Délégataire de Gestion Financière provisionne le montant correspondant à la commission de surperformance. Cette provision est réajustée, à la hausse ou à la baisse, à chaque date d'établissement de la valeur liquidative en fonction de l'évolution de la valeur liquidative par action. Dans l'hypothèse où le montant provisionné est égal à zéro à la fin de la période de référence, aucune commission de surperformance ne sera versée au Délégataire de Gestion Financière.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et n'est définitivement prélevée, le cas échéant, qu'à la fin de l'exercice comptable.
En cas de rachat des actions demandé par un Actionnaire au cours d'une période de référence, la commission de surperformance liée à ces rachats fait l'objet d'une provision spécifique, distincte de la provision de la commission de surperformance calculée par rapport aux montants d'actifs gérés par le Délégataire de Gestion Financière. Cette provision spécifique est cristallisée, définitivement acquise au Délégataire de Gestion Financière et prélevée à la fin de l'exercice comptable concerné.
Dans l'hypothèse où l'indicateur de surperformance devrait être modifié, le Délégataire de la Gestion Financière pourra proposer un nouvel indicateur de surperformance au Conseil d'Administration de la SICAV qui en informera les Actionnaires du Compartiment Emergence - Performance Absolue. La décision de modifier l'indicateur de surperformance est prise à l'unanimité des Actionnaires du Compartiment.

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence - Performance Absolue a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels,

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.
Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année pour toutes les catégories d'actions. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**52 834 216,56**	**56 623 153,54**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	8 000 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-10 368 420,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		588 399,78	479 909,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-352 085,00	-245 062,04
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-0,01
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		1 949 988,70	-1 281 428,73
Différence d'estimation exercice N	4 465 876,80		
Différence d'estimation exercice N - 1	2 515 888,10		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-368 148,33	-373 936,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**54 652 371,71**	**52 834 216,56**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	152 063,80	0,28
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	152 063,80	0,28	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-157 950,30
Autre	-116,65[1]
Total dettes	**-158 066,95**
Total	**-158 066,95**

(1) Commissions du gérant délégataire au titre des conventions d'incubation à payer.

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(2)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(3)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(4)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(2) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement.
(3) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement.
(4) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	6,75	110 629,36	746 748,18

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-280 069,01	-283 387,27
Total	**-280 069,01**	**-283 387,27**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-280 069,01	-283 387,27
Total	**-280 069,01**	**-283 387,27**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	428,6042	428,6042
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-32 435,41	-32 819,70
Total	**-32 435,41**	**-32 819,70**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-32 435,41	-32 819,70
Total	**-32 435,41**	**-32 819,70**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	48,6103	48,6103
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-55 643,91	-56 303,09
Total	**-55 643,91**	**-56 303,09**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-55 643,91	-56 303,09
Total	**-55 643,91**	**-56 303,09**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	77,1574	77,1574
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	179 776,55	173 355,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**179 776,55**	**173 355,40**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	179 776,55	173 355,40
Total	**179 776,55**	**173 355,40**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	428,6042	428,6042
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 820,35	20 076,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**20 820,35**	**20 076,65**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	20 820,35	20 076,65
Total	**20 820,35**	**20 076,65**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	48,6103	48,6103
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 717,88	34 442,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**35 717,88**	**34 442,06**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	35 717,88	34 442,06
Total	**35 717,88**	**34 442,06**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	77,1574	77,1574
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	54 652 371,71	52 834 216,56	56 623 153,54	54 617 394,86	95 730 034,16
Nombre de titres					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	428,6042	428,6042	428,6042	428,6042	945,4392
Catégorie d'actions Amortissement	-	-	-	-	538,0251
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	48,6103	48,6103	48,6103	48,6103	50,0000
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	77,1574	77,1574	100,0000	100,0000	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	97 005,17	93 778,03	96 198,61	92 790,71	95 890,19
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-[5]	326,14
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	99 055,24	95 759,90	98 231,64	94 752,38	97 924,23
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	107 059,69	103 498,07	106 169,54	102 409,64[6]	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-233,99	-256,72	-427,85	-6 001,04	1 815,79
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-	5,15
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-238,94	-262,14	-437,57	-6 134,79	1 846,21
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-258,25	-283,33	-473,44	-407,89	-

(5) La catégorie d'actions Amortissement a été supprimée le 30/09/2020.

(6) La catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' a été créée le 30/06/2020 avec une valeur nominale de EUR 100 000,00.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**54 658 374,86**	**100,01**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			19 602 709,99	35,87
AMUNDI ALTERNATIVE FUNDS METORI EPSILON GLOBAL TREND SICAV	EUR	41 095,231	6 243 097,08	11,42
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	53 987,9921	6 539 036,40	11,96
HELIUM PERFORMANCE FUND CAPITALISATION SHS	EUR	4 031,847	6 073 828,33	11,11
LA FRANCAISE TRESORERIE	EUR	6,75	746 748,18	1,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			13 545 106,84	24,78
BG UMBRELLA FUND PLC	EUR	39 266,23181	6 855 559,26	12,54
HELLEBORE CREDIT SICAV SIF ARBITRAGE	EUR	752,8552	6 689 547,58	12,24
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			21 510 558,03	39,36
ABCA EUR-A-NOV23-AC C.	EUR	411,63295	1 008 107,65	1,84
ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND	EUR	857,6462	1 728 575,31	3,16
ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND	EUR	546,0692	1 108 126,60	2,03
ABCA FUNDS IRELAND PLC HEDGE FUND	EUR	663,7261	1 336 687,66	2,45
ABCA OPPO CLASS A JANV 2020	EUR	1 171,12638	2 868 143,44	5,25
ABCA REVERSION CLASS A SHARE SERIES JANUARY 2022	EUR	1 242,39416	2 521 164,01	4,61
DRAKAI SYST CRED SYS CR B S	EUR	2 000,00	2 072 514,14	3,79
DRAKAI SYSTEMATIC CREDIT ICAV HEDGE FUND	EUR	500,00	509 833,76	0,93
DRAKAI SYSTEMATIC CREDIT ICAV SYSTEMATIC CREDIT FD SICAV	EUR	2 545,70081	2 894 212,46	5,30
MACHINA NEUTRON FEEDER FUND SICAV	EUR	26 000,00	2 625 212,20	4,80
MACHINA NEUTRON FEEDER FUND SICAV	EUR	27 000,00	2 837 980,80	5,19
Autres organismes non européens			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			-	-
Dettes			-158 066,95	-0,29
Comptes financiers			152 063,80	0,28
ACTIF NET			54 652 371,71	100,00

2.2. COMPARTIMENT « EMERGENCE - ACTIONS »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-
OPCVM	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	**1 238 721,80**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**1 238 721,80**
Total Actif I+II	**1 238 721,80**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 091 736,54
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	146 985,26
Capitaux propres	**1 238 721,80**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 238 721,80**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**-**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**-**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 238 721,80**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	105 371,02(6)
Sous-total Produits sur opérations financières	**105 371,02**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,12
Sous-total Charges sur opérations financières	**-2,12**
Total Revenus financiers nets (A)	**105 368,90**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**105 368,90**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**105 368,90**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	41 616,36
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**41 616,36**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**41 616,36**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**-**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**146 985,26**

(6) Dont € 100 817 de partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions consiste à construire un portefeuille diversifié de Fonds Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Incubées basées en France (ou souhaitant s'y implanter) en phase de création ou en phase initiale de développement et présentant un potentiel de développement important. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Incubés.

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions consiste à analyser, sélectionner et à investir dans des Fonds Cibles à la date de leur création ou dans les premières années de leur existence. Les Fonds Incubés seront systématiquement gérés par des Sociétés de Gestion Incubées dites « early stage » ayant un besoin d'incubation pour amorcer la gestion d'un nouveau véhicule d'investissement ou atteindre une taille critique sur un véhicule d'investissement déjà géré.

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions vise à profiter des performances obtenues par les Fonds Incubés dans les premières années de leur existence. L'investissement sera réalisé pour l'essentiel dans des Fonds Incubés qui pourront représenter jusqu'à cent (100) % de l'actif du Compartiment Emergence - Actions.

Grâce à une sélection rigoureuse et à la précocité de son investissement dans les Fonds Incubés, le Compartiment Emergence - Actions cherche à profiter des performances de qualité qui devraient être obtenues par les Fonds Incubés dans les premières années de leur existence, performances facilitées notamment par des encours de taille encore réduite et l'implication maximale de gestionnaires indépendants (dont les critères sont définis à la section (ii) du paragraphe "droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés" ci-après), sans pour autant qu'aucune assurance ni aucune garantie ne puisse être donnée sur ce point.

Le Compartiment Emergence - Actions est un fonds de fonds qui investit son actif en parts et actions d'autres fonds d'investissement (FIA ou OPCVM) eux-mêmes investis sur les marchés actions internationaux, principalement européens et français.
La recherche de performance résulte d'une sélection rigoureuse de Fonds Incubés ayant des stratégies susceptibles de fournir une rentabilité supérieure à leurs marchés boursiers de référence.

Dans la Sélection des Fonds Incubés, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions privilégiera :
- la répartition des investissements sur différentes zones géographiques (principalement Europe et France) ; Le Compartiment Emergence - Actions sera exposé pour au minimum soixante (60) % de son Actif Net sur les marchés actions internationaux ;
- la répartition des investissements entre différents Fonds Incubés selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value », etc.), leur processus d'investissement (fondamental ou quantitatif) et/ou leurs marchés d'intervention (petites, grandes ou moyennes capitalisation).

L'objectif est de profiter de la diversification des styles de gestion et processus d'investissement afin de dégager un profil rendement/risque optimal et de chercher à maximiser le rendement provenant de la sélection.

Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différentes stratégies mises en œuvre par les Fonds Incubés.

Le Compartiment Emergence Actions s'interdira d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	1 238 721,80	1 091 736,54	1 168 281,64	2 531 198,54	2 163 971,76
Nombre de titres					
Actions	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	611,53(7)	538,97	576,76	1 249,61	1 068,31(8)
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	118,17	788,24	602,26
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	72,56	78,97	-4,32	-0,82	-348,62

(7) Valeur liquidative de liquidation (les sommes restituées aux actionnaires le 11 mars 2025)

(8) Un amortissement en capital unitaire de € 22 500 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 30/04/2020)

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

EVENEMENT SIGNIFICATIF

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2024, le compartiment est entré en liquidation à partir du 31 décembre 2023.

Le compartiment a été liquidé sur la base de la valeur liquidative du 31 décembre 2024. Le remboursement effectif aux actionnaires a eu lieu le 11 mars 2025.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière trimestrielle, le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.

Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".

Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".

La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution

Le Compartiment Emergence - Actions supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule un (0,1) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence - Actions.

Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions se décomposent comme suit :

- 0,85 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur et le commissaire aux comptes ;
- 0,15 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,15% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,0375% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence - Actions, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, des provisions pour frais administratifs non utilisées, comptabilisées au cours des exercices 2018 à 2021, ont été extournées (restituées au compartiment) à hauteur de 112 056 €.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, des provisions pour frais administratifs non utilisées, comptabilisées au cours des exercices 2016 et 2017, ont été extournées (restituées au compartiment) à hauteur de 315 477 €.

Les frais indirects

Néant

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation - l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1 091 736,54**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	105 368,90
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	41 616,36
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 238 721,80**

Souscriptions rachats

Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0011742683 - EMERGENCE - ACTIONS D et/ou C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 239	-	-	-	1 239
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**1 239**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 239	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**1 239**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	1 239	
Société Générale	*1 239*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Dénomination du Fonds / *Société de gestion* / *Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
Total			-

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Total dettes	-
Total	-

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00(9)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(9) Le compartiment n'a pas prélevé de frais de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2024

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

mé en

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	**105 368,90**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**105 368,90**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**105 368,90**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	105 368,90
Total	**105 368,90**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	2 025,5845
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**41 616,36**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**41 616,36**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**41 616,36**
Affectation :	

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	41 616,36
Total	**41 616,36**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	2 025,5845
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				-	-
OPCVM				-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	-
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	1 238 721,80
Autres passifs (-)	-
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**1 238 721,80**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.2. COMPARTIMENT « EMERGENCE - ACTIONS »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**-**	**1 027 184,16**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**-**	**1 027 184,16**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	1 027 184,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**-**	**50 043,69**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	50 043,69
Comptes financiers	**1 094 055,04**	**107 312,79**
Liquidités	1 094 055,04	107 312,79
Total de l'actif	**1 094 055,04**	**1 184 540,64**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**931 767,65**	**937 666,56**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**14,89**	**0,93**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**31 890,12**	**-8 763,12**
Résultat de l'exercice (a, b)	**128 063,88**	**239 377,27**
Total des capitaux propres	**1 091 736,54**	**1 168 281,64**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**2 318,50**	**16 259,00**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 318,50	16 259,00
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**1 094 055,04**	**1 184 540,64**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 442,47	44,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	136 262,40(7)	252 185,94(8)
Total (I)	**137 704,87**	**252 229,99**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	69,63	15,60
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**69,63**	**15,60**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**137 635,24**	**252 214,39**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	9 571,36(9)	12 837,12(10)
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**128 063,88**	**239 377,27**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**128 063,88**	**239 377,27**

(7) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 170 076.71 brut)

(8) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 314 958.90 brut).

(9) Dont € 9 309.13 des frais de gestion fixes dus au gérant délégataire (représentant 0,85% de l'actif net moyen de l'exercice) et € 262.23 des frais de fonctionnement de la SIPS (représentant 0,024% de l'actif net moyen de l'exercice).

(10) Dont € 12 625,15 des frais de gestion fixes dus au gérant délégataire (représentant 0,85% de l'actif net moyen de l'exercice) et € 221.87 des frais de fonctionnement de la SIPS (représentant 0,015% de l'actif net moyen de l'exercice).

ANNEXE

EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2024, le compartiment est entré en liquidation à partir du 31 décembre 2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière trimestrielle, le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC
Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi
La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné.

Devises au comptant
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Prêts de titres
A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres
A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée
Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée
Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Le Compartiment Emergence - Actions supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule un (0,1) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence - Actions.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions se décomposent comme suit :
- 0,85 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur et le commissaire aux comptes ;
- 0,15 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,15% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,0375% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence - Actions, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, des provisions pour frais administratifs non utilisées, comptabilisées au cours des exercices 2018 à 2021, ont été extournées (restituées au compartiment) à hauteur de 112 056 €.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, des provisions pour frais administratifs non utilisées, comptabilisées au cours des exercices 2016 et 2017, ont été extournées (restituées au compartiment) à hauteur de 315 477 €.

Les frais indirects
Néant

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation - l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**1 168 281,64**	**2 531 198,54**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		31 890,12	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-8 763,12
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		2 864,21	3 115,66
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-2 864,21		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-239 363,31	-1 596 646,71
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		128 063,88	239 377,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**1 091 736,54**	**1 168 281,64**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 094 055,04	100,21
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 094 055,04	100,21	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-2 318,50
Total dettes	**-2 318,50**
Total	**-2 318,50**

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88(11)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(11) Dont 0,85% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,024% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	14,89	0,93

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Résultat	128 063,88	239 377,27
Total	**128 078,77**	**239 378,20**
Affectation		
Distribution	-	239 363,32
Report à nouveau de l'exercice	-	14,88
Capitalisation	128 078,77	-
Total	**128 078,77**	**239 378,20**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 025,5845	2 025,5845
Distribution unitaire	-	118,17
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 890,12	-8 763,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**31 890,12**	**-8 763,12**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	31 890,12	-8 763,12
Total	**31 890,12**	**-8 763,12**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 025,5845	2 025,5845
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	1 091 736,54	1 168 281,64	2 531 198,54	2 163 971,76	58 057 843,34
Nombre de titres					
Actions	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	538,97	576,76	1 249,61	1 068,31(12)	28 662,26
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	118,17	788,24	602,26	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	78,97	-4,32	-0,82	-348,62	2 056,33

(12) Un amortissement en capital unitaire de € 22 500 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 30/04/2020)

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			0,00	0,00
Dettes			-2 318,50	-0,21
Comptes financiers			1 094 055,04	100,21
ACTIF NET			1 091 736,54	100,00

2.3. COMPARTIMENT « EMERGENCE - ACTIONS II »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**241 985 429,67**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**241 985 429,67**
OPCVM	241 985 429,67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**241 985 429,67**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**218 892,92**
Comptes financiers	**738 999,81**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**957 892,73**
Total Actif I+II	**242 943 322,40**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	255 828 995,14
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	-13 669 716,69
Capitaux propres	**242 159 278,45**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**242 159 278,45**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**784 043,95**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**784 043,95**
Total Passifs : I+II+III+IV	**242 943 322,40**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1 225 453,96(10)
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 225 453,96**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-140,51
Sous-total Charges sur opérations financières	**-140,51**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 225 313,45**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-2 517 617,72**
Frais de gestion de la société de gestion	-2 517 617,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 517 617,72**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-1 292 304,27**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-1 292 304,27**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	9 817 997,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**9 817 997,15**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**9 817 997,15**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-22 195 409,57
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**-22 195 409,57**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**-22 195 409,57**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-13 669 716,69**

(10) Dont € 1 192 251.35 partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions II consiste à construire un portefeuille diversifié de Fonds Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Incubées basées en France (ou souhaitant s'y implanter) en phase de création ou en phase de développement et présentant un potentiel de développement important. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Incubés.

La stratégie du Compartiment Emergence – Actions II consiste à analyser, sélectionner et à investir dans des Fonds Cibles à la date de leur création ou dans les premières années de leur existence ou en phase de développement. Les Fonds Incubés seront systématiquement gérés par des Sociétés de Gestion Incubées dites « early stage » ayant un besoin d'incubation pour amorcer la gestion d'un nouveau véhicule d'investissement ou atteindre une taille critique sur un véhicule d'investissement déjà géré.

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions II vise à profiter des performances obtenues par les Fonds Incubés. L'investissement sera réalisé pour l'essentiel dans des Fonds Incubés qui pourront représenter jusqu'à cent (100) % de l'actif du Compartiment Emergence – Actions II.

Grâce à une sélection rigoureuse des Fonds Incubés, le Compartiment Emergence - Actions II cherche à profiter des performances de qualité qui devraient être obtenues par lesdits Fonds Incubés, performances facilitées notamment par des encours de taille encore réduite et l'implication maximale de gestionnaires indépendants (dont les critères sont définis à la section (ii) du paragraphe "droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés" ci-après), sans pour autant qu'aucune assurance ni aucune garantie ne puisse être donnée sur ce point.

Le Compartiment Emergence - Actions II est un fonds de fonds qui investit son actif en parts et actions d'autres fonds d'investissement (FIA ou OPCVM) eux-mêmes investis sur les marchés actions internationaux, principalement européens et français.

La recherche de performance résulte d'une sélection rigoureuse de Fonds Incubés ayant des stratégies susceptibles de fournir une rentabilité supérieure à leurs marchés boursiers de référence.

Dans la Sélection des Fonds Incubés, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions II privilégiera :

- la répartition des investissements sur différentes zones géographiques (principalement Europe et France) ; le Compartiment Emergence - Actions II sera composé directement ou indirectement à hauteur de quatre-vingt-dix (90) % au moins de son Actif Net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner l'accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote visés au 1 du II de l'art L.211 -1 du Code monétaire et financier émis par des personnes morales ayant leur siège social sur le territoire de l'un des Etats de la Zone Autorisée et négociés sur un marché réglementé ou système multilatéral de négociation d'un Etat de la Zone Autorisée répondant aux caractéristiques des marchés règlementés et des systèmes multilatéraux de négociation d'un Etat de la Zone Autorisée définis par la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 ; la Zone Autorisée comprend les Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen et la Suisse;
- la répartition des investissements entre différents Fonds Incubés selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value », etc.), leur processus d'investissement (fondamental ou quantitatif) et/ou leurs marchés d'intervention (petites, grandes ou moyennes capitalisation).

L'objectif est de profiter de la diversification des styles de gestion et processus d'investissement afin de dégager un profil rendement/risque optimal et de chercher à maximiser le rendement provenant de la sélection.

Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différentes stratégies mises en oeuvre par les Fonds Incubés.

Le Compartiment Emergence Actions II s'interdira d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	242 159 278,45	318 828 996,79	333 380 763,51	440 947 191,25	370 745 693,53
Nombre de titres					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565
Catégorie d'actions D et/ou C	154,9845	154,9845	154,9845	154,9845	154,9845
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	75 421,16(11)	99 295,51(12)	103 822,65(13)	137 314,99(14)	115 448,21
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	72 705,27(15)	95 816,27(16)	100 284,82(17)	132 768,32(18)	111 737,34
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	2 659,30	2 794,30	1 016,87	1 272,78	-697,37
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	2 481,68	2 593,94	873,07	1 104,97	-774,42

(11) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (5 450.19 € le 08/02/2024 ; 5 138.81 € le 14/05/2024 ; 4 671.66 € le 14/06/2024 ; 4 360.24 € le 05/07/2024)

(12) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (6 228.62 € le 31/07/2023 ; 6 073 € le 30/11/2023 ; 6 384.46 € le 29/12/2023)

(13) Un amortissement en capital unitaire de € 10 899,68 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 30/09/2022)

(14) Un amortissement en capital unitaire de € 6 850,87 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/08/2021)

(15) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (5 258.75 € le 08/02/2024 ; 4 957.08 € le 14/05/2024 ; 4 506.07 € le 14/06/2024 ; 4 205.36 € le 05/07/2024)

(16) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (6 013.37 € le 31/07/2023 ; 5 861.15 € le 30/11/2023 ; 6 161.24 € le 29/12/2023)

(17) Un amortissement en capital unitaire de € 10 531,36 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/10/2022)

(18) Un amortissement en capital unitaire de € 6 626,82 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/08/2021)

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution

Le Compartiment Emergence - Actions II supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Actions II.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,90% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions II se décomposent comme suit :

- 0,80 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II incluant l'appui de Paris Europlace. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.
  Ce montant comprend :
  - la part des frais administratifs, comptables et juridiques ;
  - la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions II.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,10% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II au titre des Actions de Catégorie « Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Amortissement (Actionnaires Prolongeant) », « Distribution et/ou Capitalisation », « Capitalisation », « Amortissement», « Distribution' et/ou Capitalisation' » et « Capitalisation' », sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions D et/ou C

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions II se décomposent comme suit :

- 0,85 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur ;

- 0,15 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions II. Le décompte des et frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,15% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,0375% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II au titre des Actions de Catégorie « Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Amortissement (Actionnaires Prolongeant) », « Distribution et/ou Capitalisation », « Capitalisation », « Amortissement», « Distribution' et/ou Capitalisation' » et « Capitalisation' » , sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Actions II, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence - Actions II a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels :

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;
- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et
- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation - l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**318 828 996,79**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 292 304,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9 817 997,15
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-22 195 409,57
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-63 000 001,65[19]
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**242 159 278,45**

(19) Amortissement en capital

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions D et/ou C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0013256617 - EMERGENCE - ACTIONS II D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013256625 - EMERGENCE - ACTIONS II D et/ou C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	**Décomposition de l'exposition par maturité** < 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	**Décomposition par niveau de deltas** < 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	739	-	-	-	739
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**739**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	739	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**739**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	739	
Société Générale	*739*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN *Société de gestion*	Dénomination du Fonds *Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* *exprimé en milliers*
FR0013327046 *GESTION 21*	GESTION 21 ACTIONS 21 FCP *France*	*Actions*	*EUR*	*87 612*
FR0011896471 *MANSARTIS*	MANSARTIS ZONE EURO ISR FCP *France*	*Actions*	*EUR*	*79 165*
FR0013382470 *INOCAP GESTION*	QUADRIGE EUROPE MIDCAPS PART E *France*	*Actions*	*EUR*	*73 881*
FR0010609115 *LA FRANCAISE INTERNATIONAL*	LA FRANCAISE TRESORERIE *France*	*Monétaire*	*EUR*	*1 327*
Total				**241 985**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Autre	218 892,92[20]
Total créances	**218 892,92**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-784 043,95
Total dettes	**-784 043,95**
Total	**-565 151,03**

(20) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir

Frais de gestion

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90[21]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions D et/ou C	

mé en

Frais de gestion (suite)

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00[22]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(21) Dont 0,80% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement
(22) Dont 0,85% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,15% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	11,55	114 927,80	1 327 416,09

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Revenus nets	**-1 219 784,81**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 219 784,81**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 219 784,81**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1 219 784,81
Total	**-1 219 784,81**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	3 061,3565
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Revenus nets	**-72 519,46**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-72 519,46**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-72 519,46**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-72 519,46
Total	**-72 519,46**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	154,9845
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**9 360 855,28**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**9 360 855,28**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**9 360 855,28**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	9 360 855,28
Total	**9 360 855,28**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	3 061,3565
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**457 141,87**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**457 141,87**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**457 141,87**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	457 141,87
Total	**457 141,87**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	154,9845
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**241 985 429,67**	**99,93**
OPCVM				*241 985 429,67*	*99,93*
GESTION 21 ACTIONS 21 FCP	Finance/Assurance	EUR	819,00	87 611 640,48	36,18
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	11,55	1 327 416,09	0,55
MANSARTIS ZONE EURO ISR FCP	Finance/Assurance	EUR	46 163,109	79 165 115,62	32,69
QUADRIGE EUROPE MIDCAPS PART E	Finance/Assurance	EUR	50,95178	73 881 257,48	30,51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**241 985 429,67**	**99,93**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	241 985 429,67
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	957 892,73
Autres passifs (-)	-784 043,95
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**242 159 278,45**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.3. COMPARTIMENT « EMERGENCE - ACTIONS II »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**318 626 869,45**	**332 835 159,94**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**318 626 869,45**	**332 835 159,94**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	318 626 869,45	332 835 159,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**296 682,96**	**309 958,60**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	296 682,96	309 958,60
Comptes financiers	**738 549,64**	**1 041 010,26**
Liquidités	738 549,64	1 041 010,26
Total de l'actif	**319 662 102,05**	**334 186 128,80**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**309 872 620,36**	**330 132 448,00**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**10 850 831,16**	**5 229 623,76**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-1 894 454,73**	**-1 981 308,25**
Total des capitaux propres	**318 828 996,79**	**333 380 763,51**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**833 105,26**	**805 365,29**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	833 105,26	805 365,29
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**319 662 102,05**	**334 186 128,80**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26 854,65	936,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	1 286 035,41(13)	1 312 970,92(14)
Total (I)	**1 312 890,06**	**1 313 907,25**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	10 885,46	6 050,27
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**10 885,46**	**6 050,27**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 302 004,60**	**1 307 856,98**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 196 459,33	3 289 165,23
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-1 894 454,73**	**-1 981 308,25**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-1 894 454,73**	**-1 981 308,25**

(13) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 1 393 821.75 brut).

(14) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 1 431 350.68 brut).

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Le Compartiment Emergence - Actions II supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Actions II.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,90% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions II se décomposent comme suit :

- 0,80 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II incluant l'appui de Paris Europlace. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.
  Ce montant comprend :
  - la part des frais administratifs, comptables et juridiques ;
  - la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions II.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,10% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II au titre des Actions de Catégorie « Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Amortissement (Actionnaires Prolongeant) », « Distribution et/ou Capitalisation », « Capitalisation », « Amortissement», « Distribution' et/ou Capitalisation' » et « Capitalisation' », sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions D et/ou C

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions II se décomposent comme suit :

- 0,85 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur ;

- 0,15 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions II. Le décompte des et frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,15% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,0375% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II au titre des Actions de Catégorie « Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Amortissement (Actionnaires Prolongeant) », « Distribution et/ou Capitalisation », « Capitalisation », « Amortissement», « Distribution' et/ou Capitalisation' » et « Capitalisation' » , sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Actions II, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence - Actions II a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels :

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;
- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et
- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation - l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**333 380 763,51**	**440 947 191,25**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		10 850 831,16	5 236 420,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-6 796,67
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		36 476 043,04	-75 814 739,49
Différence d'estimation exercice N	108 160 271,41		
Différence d'estimation exercice N - 1	71 684 228,37		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-1 894 454,73	-1 981 308,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-59 984 186,19(15)	-35 000 003,76(16)
Actif net en fin d'exercice		**318 828 996,79**	**333 380 763,51**

(15) Amortissement en capital de (6 228.62 € le 31/07/2023 ; 6 073 € le 30/11/2023 ; 6 384.46 € le 29/12/2023 pour la catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)) et (6 013.37 € le 31/07/2023 ; 5 861.15 € le 30/11/2023 ; 6 161.24 € le 29/12/2023 pour la catégorie d'actions D et/ou C) et un remboursement de constitution de € 15 829.49.

(16) Amortissement en capital (montants unitaires par action : € 10 899.68 pour la catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) et € 10 531.36 pour la catégorie d'actions D et/ou C)

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	738 549,64	0,23
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	738 549,64	0,23	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Autre	296 682,96[17]
Total créances	**296 682,96**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-833 105,26
Total dettes	**-833 105,26**
Total	**-536 422,30**

(17) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions D et/ou C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90[18]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00[19]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(18) Dont 0,80% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement

(19) Dont 0,85% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,15% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	6,90	110 629,36	763 342,58

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 790 471,34	-1 872 719,32
Total	**-1 790 471,34**	**-1 872 719,32**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 790 471,34	-1 872 719,32
Total	**-1 790 471,34**	**-1 872 719,32**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 061,3565	3 061,3565
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions D et/ou C		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-103 983,39	-108 588,93
Total	**-103 983,39**	**-108 588,93**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-103 983,39	-108 588,93
Total	**-103 983,39**	**-108 588,93**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	154,9845	154,9845
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 344 826,72	4 985 721,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**10 344 826,72**	**4 985 721,19**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 344 826,72	4 985 721,19
Total	**10 344 826,72**	**4 985 721,19**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 061,3565	3 061,3565
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions D et/ou C		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	506 004,44	243 902,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**506 004,44**	**243 902,57**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	506 004,44	243 902,57
Total	**506 004,44**	**243 902,57**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	154,9845	154,9845
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	318 828 996,79	333 380 763,51	440 947 191,25	370 745 693,53	233 529 914,13
Nombre de titres					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565	2 023,3438
Catégorie d'actions D et/ou C	154,9845	154,9845	154,9845	154,9845	101,8715
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	99 295,51[20]	103 822,65[21]	137 314,99[22]	115 448,21	110 049,74
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	95 816,27[23]	100 284,82[24]	132 768,32[25]	111 737,34	106 619,05
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	2 794,30	1 016,87	1 272,78	-697,37	-607,83
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	2 593,94	873,07	1 104,97	-774,42	-688,08

(20) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (6 228.62 € le 31/07/2023 ; 6 073 € le 30/11/2023 ; 6 384.46 € le 29/12/2023)

(21) Un amortissement en capital unitaire de € 10 899,68 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 30/09/2022)

(22) Un amortissement en capital unitaire de € 6 850,87 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/08/2021)

(23) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (6 013.37 € le 31/07/2023 ; 5 861.15 € le 30/11/2023 ; 6 161.24 € le 29/12/2023)

(24) Un amortissement en capital unitaire de € 10 531,36 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/10/2022)

(25) Un amortissement en capital unitaire de € 6 626,82 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/08/2021)

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**318 626 869,45**	**99,94**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			318 626 869,45	99,94
DOM SELECTION ACTION RENDEMENT FCP	EUR	5 500,00	61 794 920,00	19,38
GESTION 21 ACTIONS 21 FCP	EUR	819,00	93 847 236,21	29,43
LA FRANCAISE TRESORERIE	EUR	6,90	763 342,58	0,24
MANSARTIS ZONE EURO ISR FCP	EUR	46 163,109	73 817 119,45	23,15
QUADRIGE EUROPE MIDCAPS PART E	EUR	50,95178	88 404 251,21	27,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			**296 682,96**	**0,09**
Dettes			**-833 105,26**	**-0,26**

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Comptes financiers			**738 549,64**	**0,23**
ACTIF NET			**318 828 996,79**	**100,00**

2.4. COMPARTIMENT « EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE II »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**396 696,48**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**396 696,48**
OPCVM	65 236,47
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	331 460,01
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**396 696,48**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**-**
Comptes financiers	**30 185,85**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**30 185,85**
Total Actif I+II	**426 882,33**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	427 844,31
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	-5 352,09
Capitaux propres	**422 492,22**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**422 492,22**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**4 390,11**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**4 390,11**
Total Passifs : I+II+III+IV	**426 882,33**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	694,56
Sous-total Produits sur opérations financières	**694,56**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-0,14
Sous-total Charges sur opérations financières	**-0,14**
Total Revenus financiers nets (A)	**694,42**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-9 062,60**
Frais de gestion de la société de gestion	-9 062,60
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-9 062,60**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-8 368,18**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-8 368,18**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	1 188,76
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**1 188,76**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**1 188,76**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 827,33
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**1 827,33**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**1 827,33**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-5 352,09**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue II est de mettre en œuvre une gestion extinctive. Les actifs qui lui auront été apportés par le Compartiment Emergence - Performance Absolue auront donc vocation à être détenus jusqu'à ce que ceux-ci puissent faire l'objet d'une valorisation et donc d'une cession ou d'un rachat dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II seront composés (i) des Actions du Fonds Non Liquide (i.e. des actions de FIA de droit luxembourgeois) apportées par le Compartiment Emergence Performance Absolue et, (ii) le cas échéant, au fur et à mesure des cessions ou des rachats des Actions du Fonds Non Liquide, de parts ou actions OPCVM "monétaires court terme" ou d'OPCVM "monétaires".

Les dividendes issus des titres non liquides seront distribués ou capitalisés selon la catégorie d'Actions détenue par les Actionnaires. Les sommes capitalisées seront investies dans des parts ou actions OPCVM "monétaires court terme" ou d'OPCVM "monétaires ou des dépôts.

Le Compartiment Emergence Performance Absolue II pourra également détenir des dépôts.

Compartiment Emergence - Performance Absolue II auront été cédés ou rachetés. Une valeur liquidative sera calculée et servira de base au rachat de toutes les Actions du Compartiment Emergence - Performance Absolue II et à sa liquidation.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020[23]
Actif net					
en EUR	422 492,22	427 844,31	432 356,67	1 118 022,76	1 477 709,62
Nombre de titres					
Actions	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	0,16	0,17	0,17	0,44	0,59
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(23) Premier exercice

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

EVENEMENT INTERVENU AU COURS DE L'EXERCICE PRECEDENT ET GESTION EXTINCTIVE DU COMPARTIMENT

Le Conseil d'Administration de la SICAV EMERGENCE avait approuvé le 02/04/2020, la création du Compartiment Emergence Performance Absolue II (le " Compartiment Emergence Performance Absolue II ") et la désignation de NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT comme Gérant Délégataire dudit Compartiment. Il avait également validé le 07/05/2020, la création du compartiment Emergence Performance Absolue II.

L'objectif de gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II est de poursuivre une gestion extinctive des actions détenues dans un Fonds de droit luxembourgeois (Eiffel eCapital) mis en liquidation le 30/09/2019, qui lui avaient été apportées en nature, par le Compartiment Emergence Performance Absolue, au 28/05/2020.

Le Fonds de droit Luxembourgeois Eiffel eCapital Global Fund avait subi par répercussion, un évènement de crédit au titre de son investissement dans le fonds de fonds Direct Lending Income Fund (DLIF).

En effet, du fait de l'exposition de ce dernier à la société VOIP Guardian, (en liquidation suite à une fraude), DLIF avait suspendu sa NAV au 30/11/2018 et publié une dernière NAV estimée au 31/12/2018 puis était rentré dans un processus de liquidation. En répercussion, Eiffel eCapital Global Fund avait publié une dernière NAV validée au 31 décembre 2018, puis elle avait suspendu à son tour, sa NAV. A compter du 01/01/2019, Eiffel eCapital Global Fund a depuis, publié uniquement que des valeurs liquidatives estimées par son AIFM, Eiffel Investment Group.

Le General Partner d'Eiffel eCapital Global Fund avait décidé de la mise en liquidation du Fonds dans le meilleur intérêt de ses porteurs. La NAV d'entrée en liquidation avait été fixée au 30/09/2019 à 1 058,05 €. Cette NAV avait été validée par le Board de la SICAV (Eiffel eCapital GP S.à.r.l dans sa capacité de Managing General Partner de la SICAV) le 20/12/2019 et avait été communiquée officiellement aux investisseurs du Fonds le 13/01/2020.

Après déduction d'un premier remboursement de 48 % versé au mois de décembre 2019, la NAV d'Eiffel eCapital Global Fund était de 550,19 € au 31/12/2019.

Par la suite, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund produite par l'AIFM Eiffel Investment Group pour les besoins des comptes annuels au 31/12/19 et communiquée au mois de mai 2020, s'élevait à 510,91 € par part compte tenu notamment de décotes. Cette

NAV au 31/12/19 a été la dernière NAV préparée par l'AIFM. Compte tenu du process de liquidation en cours, l'AIFM n'a plus publié aucune NAV depuis cette date.

Les comptes au 31/12/2019 avaient été établis par la société de gestion. Les auditeurs du Fonds Eiffel eCapital les ont certifiés le 28/05/2020, dans leur ensemble comme donnant une image sincère et équitable de la valorisation du Fonds, à l'exception d'une opinion qualifiée concernant la valorisation de la position DLIF, sur laquelle ils ne se sont pas prononcés, faute d'éléments suffisants pour leur audit. Après échange avec l'AIFM, ce rapport des auditeurs sur les comptes du Fonds n'avait pas remis en question la NAV du 31/12/2019 calculée par ses soins.

Un apport en nature de la totalité des parts Eiffel eCapital Global Fund détenues par le Compartiment Emergence Performance Absolue (soit 4 899,70300 parts), avait été effectué le 28/05/2020 sur la base de la NAV du compartiment Eiffel eCapital Global Fund estimée au 31/12/2019, produite par l'AIFM Eiffel Investment Group pour les besoins des comptes annuels, soit 510,91 € par part pour une valeur d'apport totale de 2 503 307 €. Cette opération d'apport en nature avait fait l'objet d'une intervention ad hoc prévue par la règlementation de la part du Commissaire aux Comptes des deux compartiments.

A l'issue de cette opération d'apport en nature, le compartiment bénéficiaire de l'apport (Emergence Performance Absolue II) était détenu à 100 % par le compartiment apporteur (Emergence Performance Absolue). En conséquence, l'estimation de la valeur des parts Eiffel eCapital Global Fund au jour de l'apport n'a pas eu d'incidence financière pour les compartiments ni leurs actionnaires.

Cette opération d'apport avait été suivie d'une opération de rachat en nature afin que le compartiment Emergence Performance Absolue II soit détenu à 100 % par les actionnaires d'origine du compartiment Emergence Performance Absolue proportionnellement à leurs droits dans le fonds Eiffel eCapital Global Fund.

Selon son prospectus, le Compartiment Emergence - Performance Absolue II vise la réalisation totale de ses actifs dans l'intérêt des Actionnaires. Lorsque tous les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II auront été cédés ou rachetés, une valeur liquidative sera calculée et servira de base au rachat de l'intégralité des Actions du Compartiment Emergence - Performance Absolue II. Le Compartiment sera alors liquidé.

Les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II sont donc composés des Actions Eiffel eCapital Global Fund (actions de FIA de droit luxembourgeois) apportées par le Compartiment Emergence Performance Absolue et de parts ou actions OPCVM monétaires.

Après déduction d'un 2nd remboursement de 17 % (179,86 € par part) versé au mois de mai 2020, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund était de 331,05 € au 30/06/20.

Après déduction d'un 3ème remboursement de 6% (63,48 € par part) versé au mois de novembre 2020, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund, après retenu par le Gérant Délégataire, d'un niveau de décote de 69% (vs 45% précédemment), sur la position DLIF, sur la base des informations communiquées par l'AIFM du Fonds (et notamment la non-reconnaissance à ce jour par les 2 liquidateurs de DLIF, de la qualité de " créancier " du Fonds vs celle moins favorable " d'actionnaire ") était de 214,53 € par action au 31/12/20 (total de 1 051 133 €). Cette valorisation, par rapport à la valeur d'apport de 510,91 € résulte (i) de remboursements par d'Eiffel eCapital Global Fund à hauteur de 243,34 € par action (soit 47,62% de leur valeur d'apport), soit 1 192 293 € au total et (ii) de la décote mentionnée ci-dessus.

La valeur des parts d'Eiffel eCapital Global Fund dépend donc (i) de la réalisation des actifs du portefeuille (hors positions DLFI et The Credit Junction) et (ii) des recouvrements potentiels de ses actifs en cours de liquidation (DLFI et The Credit Junction).

Les comptes d'Eiffel eCapital Global Fund au 31/12/2020 avaient été envoyés par l'AIFM le 27 septembre 2021.
Sur la base des dernières informations disponibles, fournies par l'AIFM dont les comptes audités au 31/12/2020, la Société de Gestion Délégataire de la gestion d'Emergence Performance Absolue II avait considéré donc que la NAV de 214,53 € par part constituait toujours une valorisation acceptable de la valeur de ces titres au 30/06/2021.

Le 30/03/2021, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II a effectué un remboursement aux actionnaires à hauteur de 300 396,98 € (soit 0,12 € par actions).
Après distribution de l'acompte, les titres illiquides Eiffel eCapital Global Fund représentaient 89,69% de l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Conformément aux dispositions en vigueur et environnement réglementaire luxembourgeois, la liquidation de la SICAV, avec 2 compartiments dont Eiffel eCapital Global Fund, est une étape naturelle et prévue, dans la poursuite de la liquidation du Compartiment, qui était déjà en cours.

Le 1er février 2021, une Assemblée Générale des Actionnaires avait approuvé la dissolution et l'ouverture de la liquidation de la SICAV Eiffel eCapital. Le Compartiment dans lequel Emergence Performance Absolue II est investi était pour sa part en liquidation depuis le 30 septembre 2019. La liquidation de la SICAV est l'étape naturelle dans la poursuite de la liquidation du Compartiment.

Dans le cadre de cette liquidation de la SICAV, le liquidateur avait calculé une Valeur Nette d'Inventaire (VNI) à cette date d'entrée en liquidation.

La liquidation de la SICAV a des implications différentes de la liquidation du Compartiment (provision de tous les coûts futurs, absence d'audit, etc.). Le fait de procéder en deux étapes est naturel et permet d'adapter le cadre juridique, à la situation du portefeuille.
Conformément à la réglementation, les frais de liquidation ont été provisionnés sur une durée de 4 ans (hors frais légaux potentiellement liés au recouvrement de la position DLIF) pour établir cette VNI (par opposition à l'approche en vigueur avant la date d'entrée en liquidation, qui consistait, à les comptabiliser au fil de l'eau). Cette provision revenait à " upfronter " tous les coûts futurs, pour un montant total de 302 000 €.

Cette VNI était la dernière calculée par la SICAV, conformément à la réglementation qui s'applique à elle pendant sa liquidation et les frais futurs ne devront plus impacter la NAV. Cette provision de frais a eu un impact négatif d'environ 30 000 € sur la valorisation de la position du Compartiment Emergence - Performance Absolue II I et au 31 décembre 2021, la performance était en baisse de 5.04% par rapport au 31/12/2020.

Le 09/12/2021, le compartiment a effectué un 1er remboursement au titre des remboursements pour l'année 2021 (et le 4ème depuis la mise en liquidation du Fonds) aux actionnaires, pour un montant de 6,11 M€ (représentant 50% de la VNI du Fonds au 31/01/2021).

Depuis le calcul de la valeur liquidative du 31/01/2021, un certain nombre de positions du Fonds ont été partiellement ou entièrement monétisées dont :
Blender pour un montant de 0,38 M€ (le Fonds a reçu le dernier versement de 0,66 M€ en décembre 2021) ;
Spotcap Netherlands pour un montant de 0,11 M€ (entièrement remboursé) ;
Mogo Finance SA pour un montant de EUR 1,63 M€ (entièrement remboursé).

La plus grosse position du portefeuille du Fonds Eiffel eCapital Global reste au 31/12/2021, DILF, en cours de liquidation dans 2 juridictions (US et Iles Caïman).

Credit Suisse Fund Services, agent payeur de la SICAV Eiffel eCapital (la " SICAV "), en liquidation, a procédé au paiement le 17/12/2021, pour le compte du Fonds Eiffel eCapital Global, du montant dû au Compartiment Emergence - Performance Absolue II, du fait de sa détention de 10,1607% des actions du compartiment Eiffel eCapital Global, soit 621 135,35 €.

Postérieurement à cette 4ème distribution, le montant cumulé distribué s'établit désormais à 83% de la VNI à la date d'entrée en liquidation du Compartiment (30/09/2019) et le montant cumulé distribué s'établit désormais à 50% de la VNI de la date d'entrée en liquidation de la SICAV (01/02/2021).

Une cinquième distribution a été effectuée en février 2022 pour un montant de 0,49 M€ sur la totalité des parts, soit 49 692,98 € pour le Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Le 31/03/2022, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II avait en conséquence, effectué au titre des 4ème et 5ème distributions précitées, un remboursement aux actionnaires à hauteur de 675 893,23 € (soit 0,27 € par actions).
Après distribution de l'acompte, les titres illiquides Eiffel eCapital Global Fund représentaient 76% de l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Sur la base de la VL estimée par l'AIFM du Fonds et communiqué à la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II, la VL du Fonds Eiffel eCapital Global au 31/12/2024, est de 3 262 177,04 €, soit une VL unitaire de 67,649 €. Sur la base des informations disponibles notamment (i) celles concernant la liquidation dans les 2 juridictions (US et Iles Caïman) de la position DLIF et de la non-reconnaissance officielle à date, par le juge, à ce stade de la qualité de créancier du compartiment Eiffel eCapital Global (statut présenté comme plus favorable que celui d'investisseur, dans le cadre d'une liquidation dans ces juridictions), et (ii) sur le scénario de recouvrement potentiel estimé par l'AIFM, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II, maintient, à titre prudentielle, à ce stade la provision supplémentaire passée à l'occasion de la validation de la VL du 31/12/2020. La position DLIF reste ainsi dépréciée à hauteur de 69% vs 45% dans l'estimé communiqué par l'AIFM.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière trimestrielle à compter du 1 juillet 2020, le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Le Fonds **Eiffel Ecapital** est valorisé sur la base des données transmises par l'AIFM chaque trimestre, relatives à la valorisation des sous-jacents du Fonds, dont notamment les informations les plus récentes sur la liquidation de la position DLIFF. Depuis le 1er janvier 2019, l'AIFM ne publie plus que des VL estimées.
Ces données font l'objet d'un contrôle de cohérence de la part de New Alpha AM, qui s'assure de la pertinence des niveaux de valorisation de chaque investissement retenu par l'AIFM.

Les dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Devises au comptant
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Prêts de titres
A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres
A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée
Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée
Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Les Compartiments supporteront tous les frais encourus dans le cadre de leur phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment.
Ces frais sont comptabilisés en capital. Ils sont étalés sur les 5 valorisations suivant l'enregistrement des souscriptions.

Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 2,05% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Performance Absolue II se décomposent comme suit :

- 0,05 % TTC de l'Actif Net versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment ;
- 2,00 % TTC de l'Actif Net au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion. Ces frais se décomposent comme suit :
  - 1,90% TTC de l'Actif Net du Compartiment pour le paiement par le Compartiment des frais afférents du dépositaire, du valorisateur et du commissaire aux comptes (étant précisé que les contrats avec ces prestataires de services seront conclus avec le Délégataire de Gestion Financière) ;
  - 0,10% TTC de l'Actif Net du compartiment au titre des frais de fonctionnement et d'administration du Compartiment.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum, lié à la gestion extinctive des Actions du Fonds Non Liquide.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Les Statuts prévoient que les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**427 844,31**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-8 368,18
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 188,76
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 827,33
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**422 492,22**

Souscriptions rachats

Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0013508249 - EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE II Capitalisation

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30	-	-	-	30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**30**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**30**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	30	
Société Générale	*30*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Dénomination du Fonds / Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
LU0784859653 EIFFEL ECAPITAL GLOBAL A2 SICAV-SIF-GLOBAL FUND				
EIFFEL INVESTMENT GROUP	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*331*
FR0010609115 LA FRANCAISE TRESORERIE				
LA FRANCAISE INTERNATIONAL	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*65*
Total				**397**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-4 506,74
Autre	116,63
Total dettes	**-4 390,11**
Total	**-4 390,11**

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	2,12
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

mé en

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	0,56763	114 927,80	65 236,47

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	**-8 368,18**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-8 368,18**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-8 368,18**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-8 368,18
Total	**-8 368,18**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 188,76**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 188,76**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 188,76**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 188,76
Total	**1 188,76**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	2 503 308,2600
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**396 696,48**	**93,89**
OPCVM				*65 236,47*	*15,44*
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	0,56763	65 236,47	15,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				*331 460,01*	*78,45*
EIFFEL ECAPITAL GLOBAL A2 SICAV-SIF-GLOBAL FUND	Finance/Assurance	EUR	4 899,703	331 460,01	78,45
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**396 696,48**	**93,89**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	396 696,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	30 185,85
Autres passifs (-)	-4 390,11
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**422 492,22**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.4. COMPARTIMENT « EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE II »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**416 382,43**	**427 758,53**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**416 382,43**	**427 758,53**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	84 922,42	96 298,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	331 460,01	331 460,01
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**116,63**	**116,63**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	116,63	116,63
Comptes financiers	**18 464,23**	**13 772,45**
Liquidités	18 464,23	13 772,45
Total de l'actif	**434 963,29**	**441 647,61**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**434 881,19**	**442 584,05**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**247,80**	**-1 679,45**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-7 284,68**	**-8 547,93**
Total des capitaux propres	**427 844,31**	**432 356,67**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**7 118,98**	**9 290,94**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 118,98	9 290,94
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**434 963,29**	**441 647,61**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	506,96	12,57
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**506,96**	**12,57**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	0,08	146,93
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**0,08**	**146,93**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**506,88**	**-134,36**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	7 791,56	8 413,57
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-7 284,68**	**-8 547,93**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-7 284,68**	**-8 547,93**

ANNEXE

EVENEMENT INTERVENU AU COURS DE L'EXERCICE PRECEDENT ET GESTION EXTINCTIVE DU COMPARTIMENT

Le Conseil d'Administration de la SICAV EMERGENCE avait approuvé le 02/04/2020, la création du Compartiment Emergence Performance Absolue II (le " Compartiment Emergence Performance Absolue II ") et la désignation de NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT comme Gérant Délégataire dudit Compartiment. Il avait également validé le 07/05/2020, la création du compartiment Emergence Performance Absolue II.

L'objectif de gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II est de poursuivre une gestion extinctive des actions détenues dans un Fonds de droit luxembourgeois (Eiffel eCapital) mis en liquidation le 30/09/2019, qui lui avaient été apportées en nature, par le Compartiment Emergence Performance Absolue, au 28/05/2020.

Le Fonds de droit Luxembourgeois Eiffel eCapital Global Fund avait subi par répercussion, un évènement de crédit au titre de son investissement dans le fonds de fonds Direct Lending Income Fund (DLIF).

En effet, du fait de l'exposition de ce dernier à la société VOIP Guardian, (en liquidation suite à une fraude), DLIF avait suspendu sa NAV au 30/11/2018 et publié une dernière NAV estimée au 31/12/2018 puis était rentré dans un processus de liquidation. En répercussion, Eiffel eCapital Global Fund avait publié une dernière NAV validée au 31 décembre 2018, puis elle avait suspendu à son tour, sa NAV. A compter du 01/01/2019, Eiffel eCapital Global Fund a depuis, publié uniquement que des valeurs liquidatives estimées par son AIFM, Eiffel Investment Group.

Le General Partner d'Eiffel eCapital Global Fund avait décidé de la mise en liquidation du Fonds dans le meilleur intérêt de ses porteurs. La NAV d'entrée en liquidation avait été fixée au 30/09/2019 à 1 058,05 €. Cette NAV avait été validée par le Board de la SICAV (Eiffel eCapital GP S.à.r.l dans sa capacité de Managing General Partner de la SICAV) le 20/12/2019 et avait été communiquée officiellement aux investisseurs du Fonds le 13/01/2020.

Après déduction d'un premier remboursement de 48 % versé au mois de décembre 2019, la NAV d'Eiffel eCapital Global Fund était de 550,19 € au 31/12/2019.

Par la suite, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund produite par l'AIFM Eiffel Investment Group pour les besoins des comptes annuels au 31/12/19 et communiquée au mois de mai 2020, s'élevait à 510,91 € par part compte tenu notamment de décotes. Cette NAV au 31/12/19 a été la dernière NAV préparée par l'AIFM. Compte tenu du process de liquidation en cours, l'AIFM n'a plus publié aucune NAV depuis cette date.

Les comptes au 31/12/2019 avaient été établis par la société de gestion. Les auditeurs du Fonds Eiffel eCapital les ont certifiés le 28/05/2020, dans leur ensemble comme donnant une image sincère et équitable de la valorisation du Fonds, à l'exception d'une opinion qualifiée concernant la valorisation de la position DLIF, sur laquelle ils ne se sont pas prononcés, faute d'éléments suffisants pour leur audit. Après échange avec l'AIFM, ce rapport des auditeurs sur les comptes du Fonds n'avait pas remis en question la NAV du 31/12/2019 calculée par ses soins.

Un apport en nature de la totalité des parts Eiffel eCapital Global Fund détenues par le Compartiment Emergence Performance Absolue (soit 4 899,70300 parts), avait été effectué le 28/05/2020 sur la base de la NAV du compartiment Eiffel eCapital Global Fund estimée au 31/12/2019, produite par l'AIFM Eiffel Investment Group pour les besoins des comptes annuels, soit 510,91 € par part pour une valeur d'apport totale de 2 503 307 €. Cette opération d'apport en nature avait fait l'objet d'une intervention ad hoc prévue par la règlementation de la part du Commissaire aux Comptes des deux compartiments.

A l'issue de cette opération d'apport en nature, le compartiment bénéficiaire de l'apport (Emergence Performance Absolue II) était détenu à 100 % par le compartiment apporteur (Emergence Performance Absolue). En conséquence, l'estimation de la valeur des parts Eiffel eCapital Global Fund au jour de l'apport n'a pas eu d'incidence financière pour les compartiments ni leurs actionnaires.

Cette opération d'apport avait été suivie d'une opération de rachat en nature afin que le compartiment Emergence Performance Absolue II soit détenu à 100 % par les actionnaires d'origine du compartiment Emergence Performance Absolue proportionnellement à leurs droits dans le fonds Eiffel eCapital Global Fund.

Selon son prospectus, le Compartiment Emergence - Performance Absolue II vise la réalisation totale de ses actifs dans l'intérêt des Actionnaires. Lorsque tous les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II auront été cédés ou rachetés, une valeur liquidative sera calculée et servira de base au rachat de l'intégralité des Actions du Compartiment Emergence - Performance Absolue II. Le Compartiment sera alors liquidé.

Les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II sont donc composés des Actions Eiffel eCapital Global Fund (actions de FIA de droit luxembourgeois) apportées par le Compartiment Emergence Performance Absolue et de parts ou actions OPCVM monétaires.

Après déduction d'un 2nd remboursement de 17 % (179,86 € par part) versé au mois de mai 2020, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund était de 331,05 € au 30/06/20.

Après déduction d'un 3ème remboursement de 6% (63,48 € par part) versé au mois de novembre 2020, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund, après retenu par le Gérant Délégataire, d'un niveau de décote de 69% (vs 45% précédemment), sur la position DLIF, sur la base des informations communiquées par l'AIFM du Fonds (et notamment la non-reconnaissance à ce jour par les 2 liquidateurs de DLIF, de la qualité de " créancier " du Fonds vs celle moins favorable " d'actionnaire ") était de 214,53 € par action au 31/12/20 (total de 1 051 133 €). Cette valorisation, par rapport à la valeur d'apport de 510,91 € résulte (i) de remboursements par d'Eiffel eCapital Global Fund à hauteur de 243,34 € par action (soit 47,62% de leur valeur d'apport), soit 1 192 293 € au total et (ii) de la décote mentionnée ci-dessus.

La valeur des parts d'Eiffel eCapital Global Fund dépend donc (i) de la réalisation des actifs du portefeuille (hors positions DLFI et The Credit Junction) et (ii) des recouvrements potentiels de ses actifs en cours de liquidation (DLFI et The Credit Junction).

Les comptes d'Eiffel eCapital Global Fund au 31/12/2020 avaient été envoyés par l'AIFM le 27 septembre 2021.
Sur la base des dernières informations disponibles, fournies par l'AIFM dont les comptes audités au 31/12/2020, la Société de Gestion Délégataire de la gestion d'Emergence Performance Absolue II avait considéré donc que la NAV de 214,53 € par part constituait toujours une valorisation acceptable de la valeur de ces titres au 30/06/2021.

Le 30/03/2021, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II a effectué un remboursement aux actionnaires à hauteur de 300 396,98 € (soit 0,12 € par actions).
Après distribution de l'acompte, les titres illiquides Eiffel eCapital Global Fund représentaient 89,69% de l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Conformément aux dispositions en vigueur et environnement réglementaire luxembourgeois, la liquidation de la SICAV, avec 2 compartiments dont Eiffel eCapital Global Fund, est une étape naturelle et prévue, dans la poursuite de la liquidation du Compartiment, qui était déjà en cours.

Le 1er février 2021, une Assemblée Générale des Actionnaires avait approuvé la dissolution et l'ouverture de la liquidation de la SICAV Eiffel eCapital. Le Compartiment dans lequel Emergence Performance Absolue II est investi était pour sa part en liquidation depuis le 30 septembre 2019. La liquidation de la SICAV est l'étape naturelle dans la poursuite de la liquidation du Compartiment.

Dans le cadre de cette liquidation de la SICAV, le liquidateur avait calculé une Valeur Nette d'Inventaire (VNI) à cette date d'entrée en liquidation.

La liquidation de la SICAV a des implications différentes de la liquidation du Compartiment (provision de tous les coûts futurs, absence d'audit, etc.). Le fait de procéder en deux étapes est naturel et permet d'adapter le cadre juridique, à la situation du portefeuille.
Conformément à la réglementation, les frais de liquidation ont été provisionnés sur une durée de 4 ans (hors frais légaux potentiellement liés au recouvrement de la position DLIF) pour établir cette VNI (par opposition à l'approche en vigueur avant la date d'entrée en liquidation, qui consistait, à les comptabiliser au fil de l'eau). Cette provision revenait à " upfronter " tous les coûts futurs, pour un montant total de 302 000 €.

Cette VNI était la dernière calculée par la SICAV, conformément à la réglementation qui s'applique à elle pendant sa liquidation et les frais futurs ne devront plus impacter la NAV. Cette provision de frais a eu un impact négatif d'environ 30 000 € sur la valorisation de la position du Compartiment Emergence - Performance Absolue II et au 31 décembre 2021, la performance était en baisse de 5.04% par rapport au 31/12/2020.

Le 09/12/2021, le compartiment a effectué un 1er remboursement au titre des remboursements pour l'année 2021 (et le 4ème depuis la mise en liquidation du Fonds) aux actionnaires, pour un montant de 6,11 M€ (représentant 50% de la VNI du Fonds au 31/01/2021).

Depuis le calcul de la valeur liquidative du 31/01/2021, un certain nombre de positions du Fonds ont été partiellement ou entièrement monétisées dont :
Blender pour un montant de 0,38 M€ (le Fonds a reçu le dernier versement de 0,66 M€ en décembre 2021) ;
Spotcap Netherlands pour un montant de 0,11 M€ (entièrement remboursé) ;
Mogo Finance SA pour un montant de EUR 1,63 M€ (entièrement remboursé).

La plus grosse position du portefeuille du Fonds Eiffel eCapital Global reste au 31/12/2021, DILF, en cours de liquidation dans 2 juridictions (US et Iles Caïman).

Credit Suisse Fund Services, agent payeur de la SICAV Eiffel eCapital (la " SICAV "), en liquidation, a procédé au paiement le 17/12/2021, pour le compte du Fonds Eiffel eCapital Global, du montant dû au Compartiment Emergence - Performance Absolue II, du fait de sa détention de 10,1607% des actions du compartiment Eiffel eCapital Global, soit 621 135,35 €.

Postérieurement à cette 4ème distribution, le montant cumulé distribué s'établit désormais à 83% de la VNI à la date d'entrée en liquidation du Compartiment (30/09/2019) et le montant cumulé distribué s'établit désormais à 50% de la VNI de la date d'entrée en liquidation de la SICAV (01/02/2021).

Une cinquième distribution a été effectuée en février 2022 pour un montant de 0,49 M€ sur la totalité des parts, soit 49 692,98 € pour le Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Le 31/03/2022, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II avait en conséquence, effectué au titre des 4ème et 5ème distributions précitées, un remboursement aux actionnaires à hauteur de 675 893,23 € (soit 0,27 € par actions).
Après distribution de l'acompte, les titres illiquides Eiffel eCapital Global Fund représentaient 76% de l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Sur la base de la VL estimée par l'AIFM du Fonds et communiqué à la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II, la VL du Fonds Eiffel eCapital Global au 29/12/2023, est de 3 262 177,04 €, soit une VL unitaire de 67,649 €. Sur la base des informations disponibles notamment (i) celles concernant la liquidation dans les 2 juridictions (US et Iles Caïman) de la position DLIF et de la non-reconnaissance officielle à date, par le juge, à ce stade de la qualité de créancier du compartiment Eiffel eCapital Global (statut présenté comme plus favorable que celui d'investisseur, dans le cadre d'une liquidation dans ces juridictions), et (ii) sur le scénario de recouvrement potentiel estimé par l'AIFM, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II, maintient, à titre prudentielle, à ce stade la provision supplémentaire passée à l'occasion de la validation de la VL du 31/12/2020. La position DLIF reste ainsi dépréciée à hauteur de 69% vs 45% dans l'estimé communiqué par l'AIFM.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière trimestrielle à compter du 1 juillet 2020, le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Le Fonds **Eiffel Ecapital** est valorisé sur la base des données transmises par l'AIFM chaque trimestre, relatives à la valorisation des sous-jacents du Fonds, dont notamment les informations les plus récentes sur la liquidation de la position DLIFF. Depuis le 1er janvier 2019, l'AIFM ne publie plus que des VL estimées.
Ces données font l'objet d'un contrôle de cohérence de la part de New Alpha AM, qui s'assure de la pertinence des niveaux de valorisation de chaque investissement retenu par l'AIFM.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée
Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée
Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Les Compartiments supporteront tous les frais encourus dans le cadre de leur phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment.
Ces frais sont comptabilisés en capital. Ils sont étalés sur les 5 valorisations suivant l'enregistrement des souscriptions.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 2,05% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Performance Absolue II se décomposent comme suit :
- 0,05 % TTC de l'Actif Net versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment ;
- 2,00 % TTC de l'Actif Net au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion. Ces frais se décomposent comme suit :
  - 1,90% TTC de l'Actif Net du Compartiment pour le paiement par le Compartiment des frais afférents du dépositaire, du valorisateur et du commissaire aux comptes (étant précisé que les contrats avec ces prestataires de services seront conclus avec le Délégataire de Gestion Financière) ;
  - 0,10% TTC de l'Actif Net du compartiment au titre des frais de fonctionnement et d'administration du Compartiment.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Les frais indirects
3% TTC de l'Actif Net maximum, lié à la gestion extinctive des Actions du Fonds Non Liquide.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Les Statuts prévoient que les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**432 356,67**	**1 118 022,76**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		247,80	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-1 679,45
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		2 524,52	454,52
Différence d'estimation exercice N	-306 383,98		
Différence d'estimation exercice N - 1	-308 908,50		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-7 284,68	-8 547,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-675 893,23[26]
Actif net en fin d'exercice		**427 844,31**	**432 356,67**

(26) Amortissement en capital

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	18 464,23	4,32
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18 464,23	4,32	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Autre	116,63[27]
Total créances	**116,63**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-7 118,98
Total dettes	**-7 118,98**
Total	**-7 002,35**

(27) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir.

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,82[28]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(28) Dont 0,05% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 1,77% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	0,76763	110 629,36	84 922,42

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-7 284,68	-8 547,93
Total	**-7 284,68**	**-8 547,93**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-7 284,68	-8 547,93
Total	**-7 284,68**	**-8 547,93**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	247,80	-1 679,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**247,80**	**-1 679,45**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	247,80	-1 679,45
Total	**247,80**	**-1 679,45**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 503 308,2600	2 503 308,2600
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020[29]	28/05/2020[30]
Actif net					
en EUR	427 844,31	432 356,67	1 118 022,76	1 477 709,62	2 503 308,26
Nombre de titres					
Actions	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	0,17	0,17	0,44	0,59	1,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	-

(29) Premier exercice

(30) Date de création

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**416 382,43**	**97,32**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			84 922,42	19,85
LA FRANCAISE TRESORERIE	EUR	0,76763	84 922,42	19,85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			331 460,01	77,47
EIFFEL ECAPITAL GLOBAL A2 SICAV-SIF-GLOBAL FUND	EUR	4 899,703	331 460,01	77,47
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			**116,63**	**0,03**
Dettes			**-7 118,98**	**-1,66**
Comptes financiers			**18 464,23**	**4,32**

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ACTIF NET			**427 844,31**	**100,00**

2.5. COMPARTIMENT « EMERGENCE - EUROPE »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**226 218 111,38**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**226 218 111,38**
OPCVM	226 218 111,38
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**226 218 111,38**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**64 030,91**
Comptes financiers	**444 594,88**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**508 625,79**
Total Actif I+II	**226 726 737,17**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	221 866 831,18
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	4 379 303,84
Capitaux propres	**226 246 135,02**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**226 246 135,02**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**480 602,15**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**480 602,15**
Total Passifs : I+II+III+IV	**226 726 737,17**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	702 932,34(24)
Sous-total Produits sur opérations financières	**702 932,34**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,13
Sous-total Charges sur opérations financières	**-2,13**
Total Revenus financiers nets (A)	**702 930,21**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-1 764 384,34**
Frais de gestion de la société de gestion	-1 764 384,34
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-1 764 384,34**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-1 061 454,13**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-1 061 454,13**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	68 681,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**68 681,25**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**68 681,25**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	5 372 076,72
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**5 372 076,72**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**5 372 076,72**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**4 379 303,84**

(24) Dont € 690 194.73 partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Compartiment Emergence - Europe consiste à construire un portefeuille diversifié de Fonds Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Incubées dont le siège social et l'activité principale sont basés dans un ou plusieurs états membres de dans l'Union Européenne (hors Royaume-Uni) et qui sont régulées ou en cours d'agrément et/ou enregistrement auprès du régulateur d'un état membre de l'Union Européenne (hors Royaume-Uni), étant précisé que les Fonds Incubés gérés par les Sociétés de Gestion Incubés françaises représenteront au moins 50% de l'Actif Net du Compartiment, en phase d'accélération et présentant un potentiel de développement important. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Incubés.

La stratégie du Compartiment Emergence – Europe consiste à analyser, sélectionner et à investir dans des Fonds Cibles en phase d'accélération. Les Fonds Incubés seront systématiquement gérés par des Sociétés de Gestion Incubées pour atteindre une taille critique sur un véhicule d'investissement déjà géré.

La stratégie du Compartiment Emergence - Europe vise à profiter des performances obtenues par les Fonds Incubés. L'investissement sera réalisé pour l'essentiel dans des Fonds Incubés qui pourront représenter jusqu'à cent (100) % de l'actif du Compartiment Emergence – Europe.

Grâce à une sélection rigoureuse des Fonds Incubés, le Compartiment Emergence - Europe cherche à profiter des performances de qualité qui devraient être obtenues par lesdits Fonds Incubés, performances facilitées notamment par des encours de taille encore réduite et l'implication maximale de gestionnaires indépendants (dont les critères sont définis à la section (ii) du paragraphe « droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés » ci-après), sans pour autant qu'aucune assurance ni aucune garantie ne puisse être donnée sur ce point.

Le Compartiment Emergence - Europe est un fonds de fonds visant à investir son actif en parts et actions d'autres fonds d'investissement (FIA ou OPCVM) eux-mêmes investis sur les marchés actions principalement européens avec une diversification sur les marchés actions internationaux dans la limite de 10% de l'actif du Compartiment Emergence - Europe.
Les investissements auront pour devise l'euro, à l'exception des investissements réalisés dans le cadre du ratio de 10%, mentionné ci-dessus, qui pourront, le cas échéant, être libellés dans une devise autre que l'euro.
La recherche de performance résulte d'une sélection rigoureuse de Fonds Incubés ayant des stratégies susceptibles de fournir une rentabilité supérieure à leurs marchés boursiers de référence.

Dans la Sélection des Fonds Incubés, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe privilégiera :

- la répartition des investissements sur différentes zones géographiques (principalement Europe et France) ; le Compartiment Emergence - Europe sera composé directement ou indirectement à hauteur de quatre-vingt-dix (90) % au moins de son Actif Net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner l'accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote visés au 1 du II de l'art L.211 -1 du Code monétaire et financier émis par des personnes morales ayant leur siège social sur le territoire de l'un des Etats de la Zone Autorisée et négociés sur un marché réglementé ou système multilatéral de négociation d'un Etat de la Zone Autorisée répondant aux caractéristiques des marchés règlementés et des systèmes multilatéraux de négociation d'un Etat de la Zone Autorisée définis par la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 ; la Zone Autorisée comprend les Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, la Suisse et le Royaume-Uni ;
- la répartition des investissements entre différents Fonds Incubés selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value », etc.), leur processus d'investissement (fondamental ou quantitatif) et/ou leurs marchés d'intervention (petites, grandes ou moyennes capitalisation).

L'objectif est de profiter de la diversification des styles de gestion et processus d'investissement afin de dégager un profil rendement/risque optimal et de chercher à maximiser le rendement provenant de la sélection.
Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différentes stratégies mises en œuvre par les Fonds Incubés.

L'objectif de diversification du portefeuille du Compartiment Emergence - Europe, est que son actif soit composé au minimum, de cinq (5) Fonds Incubés, pendant la période comprise entre la Date d'Exigibilité du versement du dernier Appel de Fonds et la date de la décision du Comité d'Investissement du premier désinvestissement de ce Compartiment et si aucune cas de résiliation anticipée tels que prévu et défini par les Conventions d'Incubation avec tous les Fonds Incubés présents dans le portefeuille du Compartiment Emergence Europe, n'a été exercé. En dehors de cette période, cet objectif de diversification ne sera pas applicable. Le Compartiment Emergence Europe s'interdira d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021[25]	26/02/2021[26]
Actif net					
en EUR	226 246 135,02	221 866 831,18	168 778 788,23	110 446 659,36	10 000 000,00
Nombre de titres					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	1 856,1795	1 856,1795	1 560,1391	895,8510	100,0000
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	150,7015	150,7015	126,8882	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	113 555,59	111 349,91	100 760,48	123 286,85	100 000,00
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	102 630,41	100 738,25	91 248,94[27]	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021[25]	26/02/2021[26]
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-490,26	-514,68	-1 088,71	4 227,71	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-549,14	-562,45	-726,31	-	-

(25) Premier exercice

(26) Date de création

(27) La catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation a été créée le 31/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 100 000.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Europe.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Europe.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution

Le Compartiment Emergence – Europe supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Europe.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant) et/ou « Amortissement » (Actionnaire Prolongeant)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,75% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Europe se décomposent comme suit :

- 0,60 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe ;

- 0,05 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Europe, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Europe. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Europe. La limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. En deçà d'un Actif Net moyen de cinquante (50) millions d'euros, calculé entre deux (2) périodes comptables, la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum n'est pas applicable ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence-Europe incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence – Europe. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Europe au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation et/ou Amortissement

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,85% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Europe se décomposent comme suit :

- 0,70 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe ;

- 0,05 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Europe, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Europe. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Europe. La limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. En deçà d'un Actif Net moyen de cinquante (50) millions d'euros, calculé entre deux (2) périodes comptables, la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum n'est pas applicable ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence-Europe incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence – Europe. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Europe au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Europe, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence – Europe a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels,

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.
Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant – Europe) – l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**221 866 831,18**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	0,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	0,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 061 454,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	68 681,25
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	5 372 076,72
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**226 246 135,02**

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Actions émises	-
Actions rachetées	0,0000
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Actions émises	0,0000
Actions rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0014000KV9 - EMERGENCE - EUROPE Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014000KX5 - EMERGENCE - EUROPE Distribution et/ou Capitalisation

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	445	-	-	-	445
Passif					

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**445**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	445	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**445**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	445	
Société Générale	*445*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Société de gestion	Dénomination du Fonds / Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
DE000A0Q95P4	FIRST PRIVATE EURO DIVIDENDEN STAUFER SICAV			
FIRST PRIVATE IM	*Allemagne*	*Actions*	*EUR*	*58 140*
LU1988108434	BDLCM FUNDS SICAV BDL TRANSITION SICAV			
BDL	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*57 557*
FR0010182352	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT PART I			
GAY-LUSSAC	*France*	*Actions*	*EUR*	*47 552*
LU1982817279	NORRON SICAV SUSTAINABLE EQUITY			
NORRON AB	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*32 578*
FR0013441284	EIFFEL NOVA MIDCAP I			
EIFFEL INVESTMENT GROUP	*France*	*Actions*	*EUR*	*29 334*
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE			
LA FRANCAISE INTERNATIONAL	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*1 057*
Total				**226 218**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Autre	64 030,91[28]
Total créances	**64 030,91**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-465 588,84
Autre	-15 013,31[29]
Total dettes	**-480 602,15**
Total	**-416 571,24**

(28) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir

(29) Commissions du gérant délégataire au titre des conventions d'incubation à payer.

Frais de gestion

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75[30]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85[31]
Commission de performance (frais variables)	-

mé en

Frais de gestion (suite)

Rétrocession de frais de gestion	-

(30) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,15% des frais de fonctionnement
(31) Dont 0,70% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,15% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	9,20	114 927,80	1 057 335,76

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Revenus nets	**-973 999,68**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-973 999,68**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-973 999,68**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-973 999,68
Total	**-973 999,68**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1 856,1795
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Revenus nets	**-87 454,45**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-87 454,45**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-87 454,45**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-87 454,45
Total	**-87 454,45**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	150,7015
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**63 983,92**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**63 983,92**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**63 983,92**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	63 983,92
Total	**63 983,92**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1 856,1795
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 697,33**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4 697,33**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4 697,33**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4 697,33
Total	**4 697,33**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	150,7015
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**226 218 111,38**	**99,99**
OPCVM				*226 218 111,38*	*99,99*
BDLCM FUNDS SICAV BDL TRANSITION SICAV	Finance/Assurance	EUR	411 237,785	57 556 840,39	25,44
EIFFEL NOVA MIDCAP I	Finance/Assurance	EUR	284,222	29 333 745,43	12,97
FIRST PRIVATE EURO DIVIDENDEN STAUFER SICAV	Finance/Assurance	EUR	485 107,00	58 140 073,95	25,70
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	9,20	1 057 335,76	0,47
NORRON SICAV SUSTAINABLE EQUITY	Finance/Assurance	EUR	357 336,22	32 578 343,18	14,40
RAYMOND JAMES EUROPE PLUS I	Finance/Assurance	EUR	239,56329	47 551 772,67	21,02
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Total				226 218 111,38	99,99

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	226 218 111,38
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	508 625,79
Autres passifs (-)	-480 602,15
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**226 246 135,02**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.5. COMPARTIMENT « EMERGENCE - EUROPE »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**221 767 723,45**	**168 669 621,66**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**221 767 723,45**	**168 669 621,66**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	221 767 723,45	168 669 621,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**141 969,24**	**94 091,44**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	141 969,24	94 091,44
Comptes financiers	**407 370,80**	**305 009,51**
Liquidités	407 370,80	305 009,51
Total de l'actif	**222 317 063,49**	**169 068 722,61**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**222 906 942,53**	**170 569 501,68**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**16 351,25**	**-807 354,59**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-1 056 462,60**	**-983 358,86**
Total des capitaux propres	**221 866 831,18**	**168 778 788,23**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**450 232,31**	**287 555,07**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	450 232,31	287 555,07
Comptes financiers	**-**	**2 379,31**
Concours bancaires courants	-	2 379,31
Emprunts	-	-
Total du passif	**222 317 063,49**	**169 068 722,61**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 072,10	283,86
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	507 783,23(31)	316 468,59(32)
Total (I)	**519 855,33**	**316 752,45**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	1,35	5 061,05
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**1,35**	**5 061,05**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**519 853,98**	**311 691,40**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 500 587,44	1 127 347,40
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-980 733,46**	**-815 656,00**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-75 729,14	-167 702,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-1 056 462,60**	**-983 358,86**

(31) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 634 729.02 brut).

(32) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 395 585.74 brut).

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Europe.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Europe.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Le Compartiment Emergence – Europe supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Europe.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant) et/ou « Amortissement » (Actionnaire Prolongeant)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,75% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Europe se décomposent comme suit :

- 0,60 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe ;

- 0,05 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Europe, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Europe. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Europe. La limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. En deçà d'un Actif Net moyen de cinquante (50) millions d'euros, calculé entre deux (2) périodes comptables, la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum n'est pas applicable ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence-Europe incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence – Europe. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Europe au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation et/ou Amortissement

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,85% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Europe se décomposent comme suit :

- 0,70 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe ;

- 0,05 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Europe, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Europe. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Europe. La limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. En deçà d'un Actif Net moyen de cinquante (50) millions d'euros, calculé entre deux (2) périodes comptables, la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum n'est pas applicable ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence-Europe incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence – Europe. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Europe au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Europe, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence – Europe a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels,

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant – Europe) – l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**168 778 788,23**	**110 446 659,36**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		34 255 000,00	86 745 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		15 750,60	147,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-547 333,49
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-13 846,43
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		19 815 153,31	-26 982 810,06
Différence d'estimation exercice N	1 329 154,07		
Différence d'estimation exercice N - 1	-18 485 999,24		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-980 733,46	-815 656,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-17 127,50(33)	-53 372,50(34)
Actif net en fin d'exercice		**221 866 831,18**	**168 778 788,23**

(33) Frais de constitution représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS.

(34) Frais de constitution pour € 43 372,50, représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS et € 10 000 restant à lisser sur l'exercice suivant.

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	407 370,80	0,18
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	407 370,80	0,18	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Autre	141 969,24[35]
Total créances	**141 969,24**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-327 241,96
Autre	-122 990,35[36]
Total dettes	**-450 232,31**
Total	**-308 263,07**

(35) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir

(36) Commissions du gérant délégataire au titre des conventions d'incubation à payer.

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Parts émises	296,0405
Parts rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Parts émises	23,8132
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	18,00	110 629,36	1 991 328,48

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-970 581,12	-933 005,84
Total	**-970 581,12**	**-933 005,84**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-970 581,12	-933 005,84
Total	**-970 581,12**	**-933 005,84**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 856,1795	1 560,1391
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-85 881,48	-50 353,02[37]
Total	**-85 881,48**	**-50 353,02**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-85 881,48	-50 353,02
Total	**-85 881,48**	**-50 353,02**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	150,7015	126,8882
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(37) La catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation a été créée le 31/05/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 232,01	-765 546,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**15 232,01**	**-765 546,99**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	15 232,01	-765 546,99
Total	**15 232,01**	**-765 546,99**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 856,1795	1 560,1391
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 119,24	-41 807,60[38]
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**1 119,24**	**-41 807,60**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 119,24	-41 807,60
Total	**1 119,24**	**-41 807,60**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	150,7015	126,8882
Distribution unitaire	-	-

(38) La catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation a été créée le 31/05/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021[39]	26/02/2021[40]
Actif net				
en EUR	221 866 831,18	168 778 788,23	110 446 659,36	10 000 000,00
Nombre de titres				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	1 856,1795	1 560,1391	895,8510	100,0000
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	150,7015	126,8882	-	-
Valeur liquidative unitaire				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	111 349,91	100 760,48	123 286,85	100 000,00
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	100 738,25	91 248,94[41]	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-
Capitalisation unitaire				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-514,68	-1 088,71	4 227,71	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-562,45	-726,31	-	-

(39) Premier exercice

(40) Date de création

(41) La catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation a été créée le 31/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 100 000.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**221 767 723,45**	**99,96**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			221 767 723,45	99,96
BDLCM FUNDS SICAV BDL TRANSITION SICAV	EUR	411 237,785	53 456 799,67	24,09
EIFFEL NOVA MIDCAP I	EUR	284,222	31 714 360,48	14,29
FIRST PRIVATE EURO DIVIDENDEN STAUFER SICAV	EUR	485 107,00	55 015 984,87	24,80
LA FRANCAISE TRESORERIE	EUR	18,00	1 991 328,48	0,90
NORRON SICAV SUSTAINABLE EQUITY	EUR	357 336,22	30 634 434,14	13,81
RAYMOND JAMES EUROPE PLUS I	EUR	239,56329	48 954 815,81	22,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			141 969,24	0,06
Dettes			-450 232,31	-0,20
Comptes financiers			407 370,80	0,18
ACTIF NET			221 866 831,18	100,00

2.6. COMPARTIMENT « EMERGENCE - TECHS FOR GOOD »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**160 675 554,61**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**160 675 554,61**
OPCVM	160 675 554,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**160 675 554,61**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**63 030,55**
Comptes financiers	**173 591,13**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**236 621,68**
Total Actif I+II	**160 912 176,29**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	145 271 054,37
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	15 438 718,20
Capitaux propres	**160 709 772,57**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**160 709 772,57**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**202 403,72**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**202 403,72**
Total Passifs : I+II+III+IV	**160 912 176,29**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	8 625,80
Sous-total Produits sur opérations financières	**8 625,80**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-29,50
Sous-total Charges sur opérations financières	**-29,50**
Total Revenus financiers nets (A)	**8 596,30**
Autres produits :	**171 293,34**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	171 293,34
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-945 453,31**
Frais de gestion de la société de gestion	-945 453,31
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-774 159,97**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-765 563,67**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-78 343,73**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-843 907,40**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	192 549,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**192 549,97**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**42 567,10**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**235 117,07**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13 970 131,17
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**13 970 131,17**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**2 077 377,36**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**16 047 508,53**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**15 438 718,20**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

actions d'autres fonds d'investissement (FIA ou OPCVM) investissant eux-mêmes sur les marchés actions, sur tous les marchés internationaux, dont ceux des pays émergents, pour autant que ces marchés soient réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public ou que ces actions soient traitées via un système multilatéral de négociation répondant aux caractéristiques définies par la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004, ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), d'Asie, d'Océanie, desAmériques et d'Afrique ou négociés sur un marché de l'un de ces Etats. L'Actif Net du Compartiment Emergence techs for good devra respecter les limites d'exposition suivantes :

- une exposition maximum de vingt-cinq (25)% à des marchés internationaux situés dans des pays émergents ;
- une exposition maximum de quarante (40)% à des valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à un (1) milliard d'euros ou équivalente à ce seuil en euro, si la devise nominale de capitalisation des dites valeurs n'est pas l'euro.

Toutefois, le Compartiment s'interdira d'investir, directement ou indirectement, dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Pour atteindre son objectif de gestion, la stratégie du Compartiment Emergence techs for good consiste à construire un portefeuille diversifié de Fonds Accélérés gérés par des Sociétés de Gestion Accélérées dont les équipes de gestion et d'analyse financière de ces Fonds Accélérés sont majoritairement basées en France, avec un potentiel de développement. La stratégie du Compartiment Emergence techs for good vise à profiter des performances obtenues par les Fonds Accélérés. L'investissement est réalisé dans des Fonds Accélérés Tibi qui pourront représenter jusqu'à cent pour cent (100%) de l'actif du Compartiment Emergence techs for good, sous réserve que ces derniers (i) présentent une approche innovante sur les Entreprises Technologiques, et (ii) aient intégré une démarche ESG, dans leur sélection et suivi de leurs investissements

Les ratios d'investissement et de plafonnement des risques exposés à la présente section doivent être respectés (i) entre la Date d'Exigibilité du versement du dernier Appel de Fonds et la date du premier désinvestissement de ce Compartiment ou (ii) lors du calcul de la Valeur Liquidative du Compartiment Emergence techs for good au 31 décembre de chaque exercice, à l'issue d'une période de deux (2) ans à compter du premier investissement du Compartiment Emergence techs for good et ce jusqu'à la date du premier désinvestissement de ce Compartiment.

Les investissements dans les Fonds Accélérés seront réalisés sur des parts ou actions, dont l'unique devise de référence est l'Euro.

Le portefeuille des Fonds Accélérés sera investi :

- à hauteur de quatre-vingt-dix (90) % minimum de l'Actif Net du Fonds Accéléré considéré :
- dans des actions et autres titres donnant ou pouvant donner l'accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote visés au 1 du II de l'article L.211-1 du Code monétaire et financier et négociés sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation répondant aux caractéristiques définies par la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004, ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, d'Asie, d'Océanie, des Amériques et d'Afrique ou négociés sur un marché de l'un de ces Etats, pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Toutefois, les Fonds Accélérés s'interdiront d'investir, directement ou indirectement, dans tous titres émis par des entreprises ayant leur siège social dans un des pays appartenant à la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC) ;

Les Fonds Accélérés devront privilégier les investissements dans les actions et autres titres donnant ou pouvant donner l'accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote visés au 1 du II de l'article L.211-1 du Code monétaire et financier, émis par des Entreprises Technologiques.

A hauteur de dix (10) % maximum de l'Actif Net du Fonds Accéléré sera investi dans des actions non encore admises à la négociation sur un marché réglementé dans la mesure où l'Actif Net du Compartiment ne pourra être exposé au terme de sa période d'investissement (définie comme la période comprise entre la date du premier investissement du Compartiment et celle du premier désinvestissement de ce dernier) indirectement à plus de dix (10) % dans des actions non encore admises à la négociation sur un marché réglementé.

L'objectif est de profiter de la diversification des processus d'investissement afin de dégager un profil rendement/ risque optimal et de chercher à maximiser le rendement provenant de la sélection. Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différents processus d'investissement mises en oeuvre par les Fonds Accélérés.

L'objectif de diversification du portefeuille du Compartiment Emergence techs for good est que son actif soit composé au minimum de cinq (5) Fonds Accélérés pendant la période comprise entre la Date d'Exigibilité du versement du dernier Appel de Fonds et la date de la décision du Comité d'Investissement du premier désinvestissement de ce Compartiment, sous réserve qu'aucune résiliation anticipée d'au moins un Accord d'Accélération relative à l'investissement dans un Fonds Accéléré n'ait été décidée pendant cette période. En dehors de la période comprise entre la Date d'Exigibilité du versement du dernier Appel de Fonds et la date de la décision du Comité d'Investissement du premier désinvestissement de ce Compartiment, cet objectif de diversification ne sera pas applicable.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022[32]	20/04/2022[33]
Actif net				
en EUR	160 709 772,57	117 327 655,10	97 276 481,06	5 000 000,00
Nombre de titres				
Actions	1 419,1922	1 146,2858	1 146,2858	50,0000
Valeur liquidative unitaire				
en EUR	113 240,31	102 354,62	84 862,32	100 000,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)				
en EUR	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)				
en EUR	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)				
en EUR	-	-	-	-
Capitalisation unitaire				
en EUR	-428,96	-476,84	-12 026,04	-

(32) Premier exercice

(33) Date de création

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Techs For Good.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence –Techs For Good.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution

Le Compartiment Emergence – Techs For Good supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Techs For Good.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant et Actionnaires Initiaux)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,665% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Techs For Good se décomposent comme suit :

- 0,53 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Techs For Good ;

- 0,035 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Techs For Good, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Techs For Good. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Techs For Good. La limite de zéro virgule zéro trente-cinq (0,035) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. Au-delà de cette limite, dès le premier euro, le paiement des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes seront pris en charge, par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence techs for good.

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence- Techs For Good incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des Fonds Accélérés Tibi et du Compartiment Emergence – Techs For Good. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Techs For Good au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,715% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Techs For Good se décomposent comme suit :

- 0,58 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Techs For Good ;

- 0,035 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Techs For Good, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Techs For Good. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Techs For Good. La limite de zéro virgule zéro trente-cinq (0,035) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. Au-delà de cette limite, dès le premier euro, le paiement des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes seront pris en charge, par le Délégataire de Gestion Financière Compartiment Emergence techs for good.

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence- Techs For Good incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds Accélérés Tibi et du Compartiment Emergence – Techs For Good. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Techs For Good au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Techs For Good, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects
3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence – Techs For Good a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés et dans des Fonds Accélérés Tibi, pour lesquels :

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Les rétrocessions éventuellement perçues sur les sélections des OPC investis par le compartiment EMERGENCE TECHS FOR GOOD seront directement reversées au bénéfice du compartiment.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions
Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Affectation des sommes distribuables
Actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant – Techs For Good) – l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs
Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application
Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**117 327 655,10**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	30 000 000,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-765 563,67
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	192 549,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	13 970 131,17
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-15 000,00(34)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**160 709 772,57**

(34) Frais de constitution représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS

Souscriptions rachats

Actions émises	272,9064
Actions rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0014006X15 - EMERGENCE - TECHS FOR GOOD Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - techs for good)

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	174	-	-	-	174
Passif					

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**174**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	174	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**174**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	174	
Société Générale	*174*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Dénomination du Fonds / Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
FR0013488301 EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV *EDMOND DE ROTHSCHILD AM*	*France*	*Actions*	*EUR*	*40 257*
FR001400E5S0 SEXTANT SICAV SEXTANT TECH SICAV *AMIRAL GESTION*	*France*	*Actions*	*EUR*	*36 428*
LU1833932947 SICAV ODDO BHF SICAV ARTIFICIAL INTELLIGENCE *ODDO BHF*	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*33 032*
FR0014005YM8 PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES PART SI *FINANCIÈRE ARBEVEL*	*France*	*Actions*	*EUR*	*24 954*
FR00140032U2 AESCULAPE SRI FCP *MONTPENSIER FINANCE*	*France*	*Actions*	*EUR*	*24 568*
FR0010609115 LA FRANCAISE TRESORERIE *LA FRANCAISE INTERNATIONAL*	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*1 437*
Total				**160 676**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	46 070,74
Autre	16 959,81
Total créances	**63 030,55**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-187 153,72
Autre	-15 250,00(35)
Total dettes	**-202 403,72**
Total	**-139 373,17**

(35) Frais de consitution restant à utiliser.

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	171 293,34

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

mé en

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	12,50	114 927,80	1 436 597,50

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	**-843 907,40**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-843 907,40**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-843 907,40**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-843 907,40
Total	**-843 907,40**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1 419,1922
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**235 117,07**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**235 117,07**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**235 117,07**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	235 117,07
Total	**235 117,07**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1 419,1922
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**160 675 554,61**	**99,98**
OPCVM				*160 675 554,61*	*99,98*
AESCULAPE SRI FCP	Finance/Assurance	EUR	98 422,60	24 568 249,41	15,29
EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV	Finance/Assurance	EUR	309 980,30	40 257 141,56	25,05
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	12,50	1 436 597,50	0,89
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES PART SI	Finance/Assurance	EUR	3 976,529	24 953 713,61	15,53
SEXTANT SICAV SEXTANT TECH SICAV	Finance/Assurance	EUR	2 710,00	36 427 928,40	22,67
SICAV ODDO BHF SICAV ARTIFICIAL INTELLIGENCE	Finance/Assurance	EUR	20 546,458	33 031 924,13	20,55
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Total				160 675 554,61	99,98

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	160 675 554,61
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	236 621,68
Autres passifs (-)	-202 403,72
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**160 709 772,57**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.6. COMPARTIMENT « EMERGENCE - TECHS FOR GOOD »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022[42]
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**117 366 525,54**	**97 266 091,36**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**117 366 525,54**	**97 266 091,36**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	117 366 525,54	97 266 091,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**35 691,06**	**41 038,77**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	35 691,06	41 038,77
Comptes financiers	**104 774,03**	**76 878,20**
Liquidités	104 774,03	76 878,20
Total de l'actif	**117 506 990,63**	**97 384 008,33**

(42) Premier exercice

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022(42)
Capitaux propres		
Capital	**117 874 250,33**	**111 061 764,26**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**35 629,81**	**-13 350 515,09**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-582 225,04**	**-434 768,11**
Total des capitaux propres	**117 327 655,10**	**97 276 481,06**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**179 335,53**	**107 527,27**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	179 335,53	107 527,27
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**117 506 990,63**	**97 384 008,33**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(42) Premier exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

(42) Premier exercice

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 281,31	170,97
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**3 281,31**	**170,97**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	20,42	2 514,55
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**20,42**	**2 514,55**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**3 260,89**	**-2 343,58**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	585 485,93	159 115,60
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-582 225,04**	**-161 459,18**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-273 308,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-582 225,04**	**-434 768,11**

(42) Premier exercice

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Techs For Good.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi
La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence –Techs For Good.

Devises au comptant
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Prêts de titres
A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres
A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée
Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée
Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Le Compartiment Emergence – Techs For Good supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Techs For Good. Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant et Actionnaires Initiaux)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,665% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Techs For Good se décomposent comme suit :

- 0,53 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Techs For Good ;

- 0,035 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Techs For Good, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Techs For Good. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Techs For Good. La limite de zéro virgule zéro trente-cinq (0,035) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. Au-delà de cette limite, dès le premier euro, le paiement des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes seront pris en charge, par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence techs for good.

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence- Techs For Good incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des Fonds Accélérés Tibi et du Compartiment Emergence – Techs For Good. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Techs For Good au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,715% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Techs For Good se décomposent comme suit :

- 0,58 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Techs For Good ;

- 0,035 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Techs For Good, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Techs For Good. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Techs For Good. La limite de zéro virgule zéro trente-cinq (0,035) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. Au-delà de cette limite, dès le premier euro, le paiement des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes seront pris en charge, par le Délégataire de Gestion Financière Compartiment Emergence techs for good.

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence- Techs For Good incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds Accélérés Tibi et du Compartiment Emergence – Techs For Good. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Techs For Good au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Techs For Good, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence – Techs For Good a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés et dans des Fonds Accélérés Tibi, pour lesquels :

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Les rétrocessions éventuellement perçues sur les sélections des OPC investis par le compartiment EMERGENCE TECHS FOR GOOD seront directement reversées au bénéfice du compartiment.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant – Techs For Good) – l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022[42]
Actif net en début d'exercice		**97 276 481,06**	**-**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	100 000 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		35 629,81	104,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-578 529,32
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-4 013,47
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		20 615 369,27	-1 947 221,91
	Différence d'estimation exercice N	18 668 147,36	
	Différence d'estimation exercice N - 1	-1 947 221,91	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
	Différence d'estimation exercice N	-	
	Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-582 225,04	-161 459,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-17 600,00[43]	-32 400,00[44]
Actif net en fin d'exercice		**117 327 655,10**	**97 276 481,06**

(42) Premier exercice

(43) Frais de constitution pour € 50 000, représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS, dont € 17 600 restant à lisser sur l'exercice suivant.

(44) Frais de constitution pour € 50 000, représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS, dont € 17 600 restant à lisser sur l'exercice suivant.

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	104 774,03	0,09
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	104 774,03	0,09	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	35 691,06
Total créances	**35 691,06**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-179 085,53
Autre	-250,00[45]
Total dettes	**-179 335,53**
Total	**-143 644,47**

(45) Frais de consitution restant à utiliser.

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	139 252,19

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-582 225,04	-434 768,11[46]
Total	**-582 225,04**	**-434 768,11**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-582 225,04	-434 768,11
Total	**-582 225,04**	**-434 768,11**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 146,2858	1 146,2858
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(42) Premier exercice

(46) Le fonds et la catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - techs for good) ont été créés le 20/04/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 629,81	-13 350 515,09[47]
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**35 629,81**	**-13 350 515,09**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	35 629,81	-13 350 515,09
Total	**35 629,81**	**-13 350 515,09**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 146,2858	1 146,2858
Distribution unitaire	-	-

(42) Premier exercice

(47) Le fonds et la catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - techs for good) ont été créés le 20/04/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]	20/04/2022[48]
Actif net			
en EUR	117 327 655,10	97 276 481,06	5 000 000,00
Nombre de titres			
Actions	1 146,2858	1 146,2858	50,0000
Valeur liquidative unitaire			
en EUR	102 354,62	84 862,32	100 000,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)			
en EUR	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)			
en EUR	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)			
en EUR	-	-	-
Capitalisation unitaire			
en EUR	-476,84	-12 026,04	-

(42) Premier exercice

(48) Date de création

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**117 366 525,54**	**100,03**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			117 366 525,54	100,03
AESCULAPE SRI FCP	EUR	79 922,60	19 245 362,08	16,40
EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV	EUR	229 380,30	23 786 737,11	20,27
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES PART SI	EUR	3 211,529	20 682 567,91	17,63
SEXTANT SICAV SEXTANT TECH SICAV	EUR	2 000,00	24 705 040,00	21,06
SICAV ODDO BHF SICAV ARTIFICIAL INTELLIGENCE	EUR	20 896,458	28 946 818,44	24,67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			35 691,06	0,03
Dettes			-179 335,53	-0,15
Comptes financiers			104 774,03	0,09
ACTIF NET			117 327 655,10	100,00

EMERGENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

EMERGENCE
SOCIETE D'INVESTISSEMENT PROFESSIONNELLE SPECIALISEE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT
126 boulevard Raspail
75006 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments EMERGENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur le paragraphe de l'annexe aux comptes annuels du compartiment EMERGENCE PERFORMANCE ABSOLUE II intitulé *"Situation du compartiment et gestion extinctive"*. Cette note expose que ce compartiment a été créé par apport en nature au cours de l'exercice 2020, pour mettre en œuvre la gestion extinctive d'une participation détenue dans le fonds Eiffel eCapital Global Fund. Cette note expose également que la valorisation de ces titres correspond à une estimation faite par la société de gestion délégataire d'Emergence sur la base des informations communiquées par la société de gestion du fonds Eiffel eCapital Global Fund. La valeur des titres eCapital Global Fund dépend des recouvrements à venir sur la liquidation des actifs de ce véhicule et présente donc une incertitude

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.15 18:02:03 +0200

2.1. COMPARTIMENT « EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**57 404 919,32**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**57 404 919,32**
OPCVM	21 904 643,16
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	12 362 467,82
Autres OPC et fonds d'investissements	23 137 808,34
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**57 404 919,32**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**-**
Comptes financiers	**159 119,53**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**159 119,53**
Total Actif I+II	**57 564 038,85**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	54 652 371,71
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	2 760 219,86
Capitaux propres	**57 412 591,57**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**57 412 591,57**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**151 447,28**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**151 447,28**
Total Passifs : I+II+III+IV	**57 564 038,85**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	2 983,47
Sous-total Produits sur opérations financières	**2 983,47**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-0,33
Sous-total Charges sur opérations financières	**-0,33**
Total Revenus financiers nets (A)	**2 983,14**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-396 866,44**
Frais de gestion de la société de gestion	-396 866,44
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-396 866,44**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-393 883,30**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-393 883,30**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	534 191,93
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**534 191,93**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**534 191,93**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 619 911,23
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**2 619 911,23**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**2 619 911,23**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**2 760 219,86**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Pour atteindre l'objectif de gestion, le Portefeuille du Compartiment Emergence - Performance Absolue a vocation à être principalement investi dans des parts/actions de Fonds et plus particulièrement à hauteur de :

- Soixante (60) % minimum de l'actif du Compartiment Emergence - Performance Absolue dans des parts/actions de Fonds Non-Incubés (la "Poche Fonds Non-Incubés") ; et
- Quarante (40) % maximum de l'actif du Compartiment Emergence - Performance Absolue dans des parts/actions de Fonds Incubés (la "Poche Fonds Incubés").

Le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue mettra en œuvre une stratégie de performance absolue, visant à maintenir une faible corrélation entre les placements du Compartiment Emergence - Performance Absolue, les marchés financiers et les conditions économiques. Cette stratégie confère aux gestionnaires des Fonds une grande flexibilité dans la sélection des marchés et des instruments utilisés. En contrepartie, les investisseurs acceptent la prise de risques traditionnels (risque de marché, risque de taux, risque de crédit, risque de contrepartie, etc.) et spécifiques (effet de levier, risque de volatilité, risque de liquidité, risque de modèle, etc.).

Les stratégies employées par les Fonds, visant une bonne régularité de performance, seront de différentes natures et offriront de grandes variétés de profils de risques, de zones géographiques et d'instruments sous-jacents (actions des principales places mondiales, obligations, obligations convertibles, contrats financiers, opérations de change, etc.). Les stratégies retenues seront des stratégies d'arbitrage et de valeur relative, stratégies protégées contre une variation globale des marchés ainsi que d'autres stratégies présentant un bon contrôle du risque de perte (par exemple : CTA, event driven, situations spéciales, long/short equity, gestion flexible à performance absolue).

Le Compartiment Emergence - Performance Absolue peut investir sur l'ensemble des stratégies de gestion existantes ou à créer. Aucune stratégie de gestion ne sera donc écartée, par construction, dans la sélection qui sera opérée par le Compartiment Emergence - Performance Absolue. Seuls les investissements en parts ou actions de FIA (français ou établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne) et fonds d'investissement de droit étranger exposés principalement à des risques de type (i) « immobilier » (tels que les OPCI), (ii) « private equity » (tels que les FCPR ou FPCI) ou encore (iii) « infrastructures » seront strictement interdits.

Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différentes stratégies mises en oeuvre par les Fonds.

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue vise à profiter des performances obtenues par les Fonds.

Le Compartiment Emergence - Performance Absolue s'interdira d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Stratégie mise en œuvre sur la Poche Fonds Non-Incubés :

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue consiste à construire une poche d'investissements liquides et diversifiés comprenant des parts/actions de Fonds Non-Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Entrepreneuriales, telles que définies ci-après, basées en France ou souhaitant s'y implanter. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Non-Incubés qui sera menée par le Délégataire de Gestion Financière selon une approche quantitative et qualitative.

L'investissement réalisé dans des Fonds Non Incubés représentera au minimum 60% de l'actif du Compartiment Emergence – Performance Absolue.

Stratégie mise en œuvre sur la Poche Fonds Incubés :

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue consistera pour une part minoritaire de ses investissements, à construire une poche comprenant des parts/actions de Fonds Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Incubées basées en France (ou prévoyant de s'y implanter) en phase de création ou en phase de développement et présentant un potentiel de développement important. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Incubés.

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue, s'agissant de la Poche Fonds Incubés, consiste à analyser, sélectionner et à investir dans des Fonds Incubés à la date de leur création, dans les systématiquement gérés par des Sociétés de

Gestion Incubées ayant un besoin d'incubation pour amorcer la gestion d'un nouveau véhicule d'investissement ou un besoin d'accélération pour atteindre une taille critique sur un véhicule d'investissement déjà géré.

L'investissement sera réalisé dans des Fonds Incubés qui pourront représenter jusqu'à quarante (40) % maximum de l'actif du Compartiment Emergence – Performance Absolue.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	57 412 591,57	54 652 371,71	52 834 216,56	56 623 153,54	54 617 394,86
Nombre de titres					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	428,6042	428,6042	428,6042	428,6042	428,6042
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	48,6103	48,6103	48,6103	48,6103	48,6103
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	77,1574	77,1574	77,1574	100,0000	100,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	101 904,42	97 005,17	93 778,03	96 198,61	92 790,71
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	104 058,03	99 055,24	95 759,90	98 231,64	94 752,38
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	112 466,75	107 059,69	103 498,07	106 169,54	102 409,64[1]
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	249,04	-233,99	-256,72	-427,85	-6 001,04
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	254,30	-238,94	-262,14	-437,57	-6 134,79
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	274,85	-258,25	-283,33	-473,44	-407,89

(1) La catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' a été créée le 30/06/2020 avec une valeur nominale de EUR 100 000,00.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,70 % TTC tout OPC inclus pour les toutes les catégories d'actions.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Performance Absolue se décomposent comme suit :

- 0,60 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Performance Absolue versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur et le Commissaire aux Comptes ;
- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue, sauf pour l'année 2012 où ces frais s'élèveront à cent trente mille (130.000) euros au minimum. Les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière incluent la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du

Compartiment Emergence - Performance Absolue. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule dix (0,10) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de zéro virgule zéro trois cent soixante-quinze (0,0375) % de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Performance Absolue sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Une commission de surperformance sera prélevée par le Délégataire de Gestion Financière selon les modalités décrites ci-après :

- La commission de surperformance est fondée sur la comparaison entre la performance du Compartiment Emergence - Performance Absolue, nette des frais de gestion, des coûts de transaction, des frais d'administration du Compartiment Emergence - Performance Absolue et des droits de garde, par rapport à l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,085% (avec référence à l'€STR capitalisé par la BCE ESTCINDX Index), augmenté de quatre (4) % ;

- La surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue est calculée sur une période de référence correspondant à un exercice comptable complet, étant toutefois précisé que la première période de référence pour le calcul de la commission de surperformance débute le à la date du Comité d'Investissement postérieur au 31 mai 2020 et se termine à la fin de l'exercice comptable du Compartiment Emergence - Performance Absolue ;

- La surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue correspond à la différence, si celle-ci est positive, entre l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue (avant déduction de la commission de surperformance) et la valeur de l'indicateur de référence ;

- La commission de surperformance sera égale à quinze (15) % TTC de la surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue au-delà de l'€STR capitalisé + 0,085% (avec référence à l'€STR capitalisé par la BCE ESTCINDX Index), augmenté de quatre (4) %, étant précisé qu'elle ne sera prélevée que si la valeur liquidative par action à la fin de la période de référence considérée est supérieure à la valeur liquidative par action la plus élevée constatée lors des périodes de référence antérieures (principe du mécanisme de "High-Water Mark").

A chaque date d'établissement de la valeur liquidative, le Délégataire de Gestion Financière provisionne le montant correspondant à la commission de surperformance. Cette provision est réajustée, à la hausse ou à la baisse, à chaque date d'établissement de la valeur liquidative en fonction de l'évolution de la valeur liquidative par action. Dans l'hypothèse où le montant provisionné est égal à zéro à la fin de la période de référence, aucune commission de surperformance ne sera versée au Délégataire de Gestion Financière.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et n'est définitivement prélevée, le cas échéant, qu'à la fin de l'exercice comptable.
En cas de rachat des actions demandé par un Actionnaire au cours d'une période de référence, la commission de surperformance liée à ces rachats fait l'objet d'une provision spécifique, distincte de la provision de la commission de surperformance calculée par rapport aux montants d'actifs gérés par le Délégataire de Gestion Financière. Cette provision spécifique est cristallisée, définitivement acquise au Délégataire de Gestion Financière et prélevée à la fin de l'exercice comptable concerné.
Dans l'hypothèse où l'indicateur de surperformance devrait être modifié, le Délégataire de la Gestion Financière pourra proposer un nouvel indicateur de surperformance au Conseil d'Administration de la SICAV qui en informera les Actionnaires du Compartiment Emergence - Performance Absolue. La décision de modifier l'indicateur de surperformance est prise à l'unanimité des Actionnaires du Compartiment.

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence - Performance Absolue a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels,

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.
Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année pour toutes les catégories d'actions. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**54 652 371,71**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-393 883,30
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	534 191,93
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 619 911,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**57 412 591,57**

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0011180967 - EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE Distribution et/ou Capitalisation

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013092459 - EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE Distribution' et/ou Capitalisation'

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013514999 - EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE Distribution'' et/ou Capitalisation''

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	**Décomposition de l'exposition par maturité** < 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	**Décomposition par niveau de deltas** < 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	159	-	-	-	159
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**159**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	159	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**159**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	159	
Société Générale	*159*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Dénomination du Fonds *Société de gestion*	*Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
IE00B57X1705 BG UMBRELLA FUND PLC *BOUSSARD & GAVAUDAN GESTION*	*Irlande*	*Hedge*	*EUR*	*7 250*
IE00BMVX2492 CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT *CORUM BUTLER*	*Irlande*	*Loan/crédit*	*EUR*	*6 954*
XD1259827321 MACHINA NEUTRON FEEDER FUND SICAV *MACHINA CAPITAL*	*Irlande*	*Actions*	*EUR*	*6 500*
LU0912262358 HELIUM PERFORMANCE FUND CAPITALISATION SHS *SYQUANT CAPITAL*	*Luxembourg*	*Mixte*	*EUR*	*6 336*
XD1251476572 DRAKAI SYSTEMATIC CREDIT ICAV SYSTEMATIC CREDIT FD SICAV *DRAKAI CAPITAL*	*Irlande*	*Loan/crédit*	*EUR*	*5 706*
IE00B643RZ01 AMUNDI ALTERNATIVE FUNDS METORI EPSILON GLOBAL TREND SICAV *AMUNDI AM*	*Irlande*	*Hedge*	*EUR*	*5 504*
LU1035793683 HELLEBORE CREDIT SICAV SIF ARBITRAGE *HELLEBORE CAPITAL*	*Luxembourg*	*Loan/crédit*	*EUR*	*5 112*
XD1161102342 ABCA OPPO CLASS A JANV 2020 *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Hedge*	*EUR*	*3 584*
LU0923609035 EXANE 1 OVERDRIVE FD AC *EXANE*	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*2 844*
XD1159604937 ABCA REVERSION CLASS A SHARE SERIES JANUARY 2022 *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Actions*	*EUR*	*2 541*
XD1235080599 ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Actions*	*EUR*	*1 742*
XD0576375170 ABCA FUNDS IRELAND PLC HEDGE FUND *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Hedge*	*EUR*	*1 347*
XD1308907793 ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND *ABC ARBITRAGE*	*Irlande*	*Actions*	*EUR*	*1 117*
XD1409111592 DRAKAI SYSTEMATIC ICAV DRAKAI SYS CREDIT FUND *DRAKAI CAPITAL*	*Irlande*	*Loan/crédit*	*EUR*	*602*
FR0010609115 LA FRANCAISE TRESORERIE *LA FRANCAISE INTERNATIONAL*	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*267*

mé en

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion (suite)

Code ISIN	Dénomination du Fonds *Société de gestion*	*Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
Total					**57 405**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-151 330,63
Autre	-116,65(2)
Total dettes	**-151 447,28**
Total	**-151 447,28**

(2) Commissions du gérant délégataire au titre des conventions d'incubation à payer.

Frais de gestion

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(3)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(4)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(5)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(3) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délégataire et 0,10% des frais de fonctionnement.
(4) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délégataire et 0,10% des frais de fonctionnement.
(5) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délégataire et 0,10% des frais de fonctionnement.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

mé en

Engagements reçus et donnés (suite)

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	2,32238	114 927,80	266 906,02

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Revenus nets	**-299 646,99**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-299 646,99**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-299 646,99**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-299 646,99
Total	**-299 646,99**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	428,6042
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Revenus nets	**-34 702,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-34 702,74**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-34 702,74**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-34 702,74
Total	**-34 702,74**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	48,6103
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Revenus nets	**-59 533,57**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-59 533,57**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-59 533,57**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-59 533,57
Total	**-59 533,57**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	77,1574
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**406 386,86**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**406 386,86**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**406 386,86**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	406 386,86
Total	**406 386,86**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	428,6042
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**47 064,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**47 064,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**47 064,56**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	47 064,56
Total	**47 064,56**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	48,6103

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**80 740,51**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**80 740,51**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**80 740,51**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	80 740,51
Total	**80 740,51**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	77,1574
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**57 404 919,32**	**99,99**
OPCVM				*21 904 643,16*	*38,15*
AMUNDI ALTERNATIVE FUNDS METORI EPSILON GLOBAL TREND SICAV	Finance/Assurance	EUR	34 234,0905	5 503 831,85	9,59
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	Finance/Assurance	EUR	53 987,9921	6 954 355,23	12,11
EXANE 1 OVERDRIVE FD AC	Finance/Assurance	EUR	157,7017	2 843 978,26	4,95
HELIUM PERFORMANCE FUND CAPITALISATION SHS	Finance/Assurance	EUR	4 031,847	6 335 571,80	11,04
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	2,32238	266 906,02	0,46
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				*12 362 467,82*	*21,53*
BG UMBRELLA FUND PLC	Finance/Assurance	EUR	39 181,85313	7 249 972,82	12,63
HELLEBORE CREDIT SICAV SIF ARBITRAGE	Finance/Assurance	EUR	573,1336	5 112 495,00	8,90
Autres OPC et fonds d'investissements				*23 137 808,34*	*40,30*
ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND	Finance/Assurance	EUR	546,0692	1 116 638,63	1,94
ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND	Finance/Assurance	EUR	857,646198	1 741 779,08	3,03
ABCA FUNDS IRELAND PLC HEDGE FUND	Finance/Assurance	EUR	663,726103	1 346 955,38	2,35
ABCA OPPO CLASS A JANV 2020	Finance/Assurance	EUR	1 353,042831	3 583 694,63	6,24
ABCA REVERSION CLASS A SHARE SERIES JANUARY 2022	Finance/Assurance	EUR	1 242,394162	2 540 530,25	4,43
DRAKAI SYSTEMATIC CREDIT ICAV SYSTEMATIC CREDIT FD SICAV	Finance/Assurance	EUR	4 817,090777	5 705 775,14	9,94
DRAKAI SYSTEMATIC ICAV DRAKAI SYS CREDIT FUND	Finance/Assurance	EUR	600,00	602 346,60	1,05
MACHINA NEUTRON FEEDER FUND SICAV	Finance/Assurance	EUR	51 975,7607	6 500 088,63	11,32
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				**57 404 919,32**	**99,99**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	57 404 919,32
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	159 119,53
Autres passifs (-)	-151 447,28
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**57 412 591,57**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.1. COMPARTIMENT « EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**54 658 374,86**	**52 763 905,35**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**54 658 374,86**	**52 763 905,35**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	19 602 709,99	31 342 086,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	13 545 106,84	9 593 080,02
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	21 510 558,03	11 828 739,27
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**-**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	**152 063,80**	**214 538,78**
Liquidités	152 063,80	214 538,78
Total de l'actif	**54 810 438,66**	**52 978 444,13**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**54 784 205,26**	**52 978 852,51**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**236 314,78**	**227 874,11**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-368 148,33**	**-372 510,06**
Total des capitaux propres	**54 652 371,71**	**52 834 216,56**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**158 066,95**	**144 227,57**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	158 066,95	144 227,57
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**54 810 438,66**	**52 978 444,13**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 604,53	152,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**7 604,53**	**152,06**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	591,32	4 956,34
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**591,32**	**4 956,34**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**7 013,21**	**-4 804,28**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	375 161,54	369 131,76
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-368 148,33**	**-373 936,04**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	1 425,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-368 148,33**	**-372 510,06**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,70 % TTC tout OPC inclus pour les toutes les catégories d'actions.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Performance Absolue se décomposent comme suit :

- 0,60 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Performance Absolue versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur et le Commissaire aux Comptes ;
- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue, sauf pour l'année 2012 où ces frais s'élèveront à cent trente mille (130.000) euros au minimum. Les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière incluent la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Performance Absolue. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule dix (0,10) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de zéro virgule zéro trois cent soixante-quinze (0,0375) % de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Performance Absolue sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Une commission de surperformance sera prélevée par le Délégataire de Gestion Financière selon les modalités décrites ci-après :

- La commission de surperformance est fondée sur la comparaison entre la performance du Compartiment Emergence - Performance Absolue, nette des frais de gestion, des coûts de transaction, des frais d'administration du Compartiment Emergence - Performance Absolue et des droits de garde, par rapport à l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,085% (avec référence à l'€STR capitalisé par la BCE ESTCINDX Index), augmenté de quatre (4) % ;

- La surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue est calculée sur une période de référence correspondant à un exercice comptable complet, étant toutefois précisé que la première période de référence pour le calcul de la commission de surperformance débute le à la date du Comité d'Investissement postérieur au 31 mai 2020 et se termine à la fin de l'exercice comptable du Compartiment Emergence - Performance Absolue ;

- La surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue correspond à la différence, si celle-ci est positive, entre l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue (avant déduction de la commission de surperformance) et la valeur de l'indicateur de référence ;

- La commission de surperformance sera égale à quinze (15) % TTC de la surperformance du Compartiment Emergence - Performance Absolue au-delà de l'€STR capitalisé + 0,085% (avec référence à l'€STR capitalisé par la BCE ESTCINDX Index), augmenté de quatre (4) %, étant précisé qu'elle ne sera prélevée que si la valeur liquidative par action à la fin de la période de référence considérée est supérieure à la valeur liquidative par action la plus élevée constatée lors des périodes de référence antérieures (principe du mécanisme de "High-Water Mark").

A chaque date d'établissement de la valeur liquidative, le Délégataire de Gestion Financière provisionne le montant correspondant à la commission de surperformance. Cette provision est réajustée, à la hausse ou à la baisse, à chaque date d'établissement de la valeur liquidative en fonction de l'évolution de la valeur liquidative par action. Dans l'hypothèse où le montant provisionné est égal à zéro à la fin de la période de référence, aucune commission de surperformance ne sera versée au Délégataire de Gestion Financière.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et n'est définitivement prélevée, le cas échéant, qu'à la fin de l'exercice comptable.
En cas de rachat des actions demandé par un Actionnaire au cours d'une période de référence, la commission de surperformance liée à ces rachats fait l'objet d'une provision spécifique, distincte de la provision de la commission de surperformance calculée par rapport aux montants d'actifs gérés par le Délégataire de Gestion Financière. Cette provision spécifique est cristallisée, définitivement acquise au Délégataire de Gestion Financière et prélevée à la fin de l'exercice comptable concerné.
Dans l'hypothèse où l'indicateur de surperformance devrait être modifié, le Délégataire de la Gestion Financière pourra proposer un nouvel indicateur de surperformance au Conseil d'Administration de la SICAV qui en informera les Actionnaires du Compartiment Emergence - Performance Absolue. La décision de modifier l'indicateur de surperformance est prise à l'unanimité des Actionnaires du Compartiment.

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence - Performance Absolue a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels,

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.
Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année pour toutes les catégories d'actions. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**52 834 216,56**	**56 623 153,54**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	8 000 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-10 368 420,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		588 399,78	479 909,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-352 085,00	-245 062,04
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-0,01
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		1 949 988,70	-1 281 428,73
Différence d'estimation exercice N	4 465 876,80		
Différence d'estimation exercice N - 1	2 515 888,10		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-368 148,33	-373 936,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**54 652 371,71**	**52 834 216,56**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	152 063,80	0,28
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	152 063,80	0,28	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-157 950,30
Autre	-116,65[1]
Total dettes	**-158 066,95**
Total	**-158 066,95**

(1) Commissions du gérant délégataire au titre des conventions d'incubation à payer.

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(2)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(3)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70(4)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(2) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement.
(3) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement.
(4) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	6,75	110 629,36	746 748,18

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-280 069,01	-283 387,27
Total	**-280 069,01**	**-283 387,27**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-280 069,01	-283 387,27
Total	**-280 069,01**	**-283 387,27**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	428,6042	428,6042
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-32 435,41	-32 819,70
Total	**-32 435,41**	**-32 819,70**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-32 435,41	-32 819,70
Total	**-32 435,41**	**-32 819,70**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	48,6103	48,6103
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-55 643,91	-56 303,09
Total	**-55 643,91**	**-56 303,09**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-55 643,91	-56 303,09
Total	**-55 643,91**	**-56 303,09**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	77,1574	77,1574
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	179 776,55	173 355,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**179 776,55**	**173 355,40**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	179 776,55	173 355,40
Total	**179 776,55**	**173 355,40**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	428,6042	428,6042
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 820,35	20 076,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**20 820,35**	**20 076,65**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	20 820,35	20 076,65
Total	**20 820,35**	**20 076,65**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	48,6103	48,6103
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 717,88	34 442,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**35 717,88**	**34 442,06**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	35 717,88	34 442,06
Total	**35 717,88**	**34 442,06**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	77,1574	77,1574
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	54 652 371,71	52 834 216,56	56 623 153,54	54 617 394,86	95 730 034,16
Nombre de titres					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	428,6042	428,6042	428,6042	428,6042	945,4392
Catégorie d'actions Amortissement	-	-	-	-	538,0251
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation'	48,6103	48,6103	48,6103	48,6103	50,0000
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation''	77,1574	77,1574	100,0000	100,0000	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	97 005,17	93 778,03	96 198,61	92 790,71	95 890,19
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-[5]	326,14
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	99 055,24	95 759,90	98 231,64	94 752,38	97 924,23
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	107 059,69	103 498,07	106 169,54	102 409,64[6]	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-233,99	-256,72	-427,85	-6 001,04	1 815,79
Catégorie d'actions Amortissement en EUR	-	-	-	-	5,15
Catégorie d'actions Distribution' et/ou Capitalisation' en EUR	-238,94	-262,14	-437,57	-6 134,79	1 846,21
Catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' en EUR	-258,25	-283,33	-473,44	-407,89	-

(5) La catégorie d'actions Amortissement a été supprimée le 30/09/2020.

(6) La catégorie d'actions Distribution'' et/ou Capitalisation'' a été créée le 30/06/2020 avec une valeur nominale de EUR 100 000,00.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**54 658 374,86**	**100,01**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			19 602 709,99	35,87
AMUNDI ALTERNATIVE FUNDS METORI EPSILON GLOBAL TREND SICAV	EUR	41 095,231	6 243 097,08	11,42
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	53 987,9921	6 539 036,40	11,96
HELIUM PERFORMANCE FUND CAPITALISATION SHS	EUR	4 031,847	6 073 828,33	11,11
LA FRANCAISE TRESORERIE	EUR	6,75	746 748,18	1,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			13 545 106,84	24,78
BG UMBRELLA FUND PLC	EUR	39 266,23181	6 855 559,26	12,54
HELLEBORE CREDIT SICAV SIF ARBITRAGE	EUR	752,8552	6 689 547,58	12,24
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			21 510 558,03	39,36
ABCA EUR-A-NOV23-AC C.	EUR	411,63295	1 008 107,65	1,84
ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND	EUR	857,6462	1 728 575,31	3,16
ABCA FUNDS IRELAND PLC ABCA REVERSION FUND	EUR	546,0692	1 108 126,60	2,03
ABCA FUNDS IRELAND PLC HEDGE FUND	EUR	663,7261	1 336 687,66	2,45
ABCA OPPO CLASS A JANV 2020	EUR	1 171,12638	2 868 143,44	5,25
ABCA REVERSION CLASS A SHARE SERIES JANUARY 2022	EUR	1 242,39416	2 521 164,01	4,61
DRAKAI SYST CRED SYS CR B S	EUR	2 000,00	2 072 514,14	3,79
DRAKAI SYSTEMATIC CREDIT ICAV HEDGE FUND	EUR	500,00	509 833,76	0,93
DRAKAI SYSTEMATIC CREDIT ICAV SYSTEMATIC CREDIT FD SICAV	EUR	2 545,70081	2 894 212,46	5,30
MACHINA NEUTRON FEEDER FUND SICAV	EUR	26 000,00	2 625 212,20	4,80
MACHINA NEUTRON FEEDER FUND SICAV	EUR	27 000,00	2 837 980,80	5,19
Autres organismes non européens			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			-	-
Dettes			-158 066,95	-0,29
Comptes financiers			152 063,80	0,28
ACTIF NET			54 652 371,71	100,00

2.2. COMPARTIMENT « EMERGENCE - ACTIONS »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-
OPCVM	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	**1 238 721,80**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**1 238 721,80**
Total Actif I+II	**1 238 721,80**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 091 736,54
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	146 985,26
Capitaux propres	**1 238 721,80**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 238 721,80**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**-**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**-**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 238 721,80**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	105 371,02(6)
Sous-total Produits sur opérations financières	**105 371,02**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,12
Sous-total Charges sur opérations financières	**-2,12**
Total Revenus financiers nets (A)	**105 368,90**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**105 368,90**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**105 368,90**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	41 616,36
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**41 616,36**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**41 616,36**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**-**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**146 985,26**

(6) Dont € 100 817 de partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions consiste à construire un portefeuille diversifié de Fonds Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Incubées basées en France (ou souhaitant s'y implanter) en phase de création ou en phase initiale de développement et présentant un potentiel de développement important. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Incubés.

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions consiste à analyser, sélectionner et à investir dans des Fonds Cibles à la date de leur création ou dans les premières années de leur existence. Les Fonds Incubés seront systématiquement gérés par des Sociétés de Gestion Incubées dites « early stage » ayant un besoin d'incubation pour amorcer la gestion d'un nouveau véhicule d'investissement ou atteindre une taille critique sur un véhicule d'investissement déjà géré.

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions vise à profiter des performances obtenues par les Fonds Incubés dans les premières années de leur existence. L'investissement sera réalisé pour l'essentiel dans des Fonds Incubés qui pourront représenter jusqu'à cent (100) % de l'actif du Compartiment Emergence - Actions.

Grâce à une sélection rigoureuse et à la précocité de son investissement dans les Fonds Incubés, le Compartiment Emergence - Actions cherche à profiter des performances de qualité qui devraient être obtenues par les Fonds Incubés dans les premières années de leur existence, performances facilitées notamment par des encours de taille encore réduite et l'implication maximale de gestionnaires indépendants (dont les critères sont définis à la section (ii) du paragraphe "droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés" ci-après), sans pour autant qu'aucune assurance ni aucune garantie ne puisse être donnée sur ce point.

Le Compartiment Emergence - Actions est un fonds de fonds qui investit son actif en parts et actions d'autres fonds d'investissement (FIA ou OPCVM) eux-mêmes investis sur les marchés actions internationaux, principalement européens et français.
La recherche de performance résulte d'une sélection rigoureuse de Fonds Incubés ayant des stratégies susceptibles de fournir une rentabilité supérieure à leurs marchés boursiers de référence.

Dans la Sélection des Fonds Incubés, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions privilégiera :
- la répartition des investissements sur différentes zones géographiques (principalement Europe et France) ; Le Compartiment Emergence - Actions sera exposé pour au minimum soixante (60) % de son Actif Net sur les marchés actions internationaux ;
- la répartition des investissements entre différents Fonds Incubés selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value », etc.), leur processus d'investissement (fondamental ou quantitatif) et/ou leurs marchés d'intervention (petites, grandes ou moyennes capitalisation).

L'objectif est de profiter de la diversification des styles de gestion et processus d'investissement afin de dégager un profil rendement/risque optimal et de chercher à maximiser le rendement provenant de la sélection.

Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différentes stratégies mises en œuvre par les Fonds Incubés.

Le Compartiment Emergence Actions s'interdira d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	1 238 721,80	1 091 736,54	1 168 281,64	2 531 198,54	2 163 971,76
Nombre de titres					
Actions	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	611,53(7)	538,97	576,76	1 249,61	1 068,31(8)
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	118,17	788,24	602,26
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	72,56	78,97	-4,32	-0,82	-348,62

(7) Valeur liquidative de liquidation (les sommes restituées aux actionnaires le 11 mars 2025)

(8) Un amortissement en capital unitaire de € 22 500 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 30/04/2020)

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

EVENEMENT SIGNIFICATIF

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2024, le compartiment est entré en liquidation à partir du 31 décembre 2023.

Le compartiment a été liquidé sur la base de la valeur liquidative du 31 décembre 2024. Le remboursement effectif aux actionnaires a eu lieu le 11 mars 2025.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière trimestrielle, le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.

Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".

Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".

La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution

Le Compartiment Emergence - Actions supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule un (0,1) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence - Actions.

Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions se décomposent comme suit :

- 0,85 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur et le commissaire aux comptes ;
- 0,15 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,15% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,0375% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence - Actions, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, des provisions pour frais administratifs non utilisées, comptabilisées au cours des exercices 2018 à 2021, ont été extournées (restituées au compartiment) à hauteur de 112 056 €.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, des provisions pour frais administratifs non utilisées, comptabilisées au cours des exercices 2016 et 2017, ont été extournées (restituées au compartiment) à hauteur de 315 477 €.

Les frais indirects

Néant

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation - l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1 091 736,54**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	105 368,90
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	41 616,36
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 238 721,80**

Souscriptions rachats

Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0011742683 - EMERGENCE - ACTIONS D et/ou C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 239	-	-	-	1 239
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**1 239**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 239	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**1 239**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	1 239	
Société Générale	*1 239*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Dénomination du Fonds / *Société de gestion* / *Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
Total			-

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Total dettes	-
Total	-

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00(9)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(9) Le compartiment n'a pas prélevé de frais de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2024

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

mé en

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	**105 368,90**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**105 368,90**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**105 368,90**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	105 368,90
Total	**105 368,90**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	2 025,5845
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**41 616,36**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**41 616,36**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**41 616,36**
Affectation :	

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	41 616,36
Total	**41 616,36**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	2 025,5845
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				-	-
OPCVM				-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	-
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	1 238 721,80
Autres passifs (-)	-
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**1 238 721,80**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.2. COMPARTIMENT « EMERGENCE - ACTIONS »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**-**	**1 027 184,16**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**-**	**1 027 184,16**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	1 027 184,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**-**	**50 043,69**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	50 043,69
Comptes financiers	**1 094 055,04**	**107 312,79**
Liquidités	1 094 055,04	107 312,79
Total de l'actif	**1 094 055,04**	**1 184 540,64**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**931 767,65**	**937 666,56**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**14,89**	**0,93**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**31 890,12**	**-8 763,12**
Résultat de l'exercice (a, b)	**128 063,88**	**239 377,27**
Total des capitaux propres	**1 091 736,54**	**1 168 281,64**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**2 318,50**	**16 259,00**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 318,50	16 259,00
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**1 094 055,04**	**1 184 540,64**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 442,47	44,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	136 262,40(7)	252 185,94(8)
Total (I)	**137 704,87**	**252 229,99**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	69,63	15,60
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**69,63**	**15,60**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**137 635,24**	**252 214,39**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	9 571,36(9)	12 837,12(10)
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**128 063,88**	**239 377,27**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**128 063,88**	**239 377,27**

(7) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 170 076.71 brut)

(8) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 314 958.90 brut).

(9) Dont € 9 309.13 des frais de gestion fixes dus au gérant délégataire (représentant 0,85% de l'actif net moyen de l'exercice) et € 262.23 des frais de fonctionnement de la SIPS (représentant 0,024% de l'actif net moyen de l'exercice).

(10) Dont € 12 625,15 des frais de gestion fixes dus au gérant délégataire (représentant 0,85% de l'actif net moyen de l'exercice) et € 221.87 des frais de fonctionnement de la SIPS (représentant 0,015% de l'actif net moyen de l'exercice).

ANNEXE

EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2024, le compartiment est entré en liquidation à partir du 31 décembre 2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière trimestrielle, le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC
Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi
La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné.

Devises au comptant
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Prêts de titres
A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres
A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée
Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée
Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Le Compartiment Emergence - Actions supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule un (0,1) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence - Actions.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions se décomposent comme suit :
- 0,85 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur et le commissaire aux comptes ;
- 0,15 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,15% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,0375% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence - Actions, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, des provisions pour frais administratifs non utilisées, comptabilisées au cours des exercices 2018 à 2021, ont été extournées (restituées au compartiment) à hauteur de 112 056 €.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, des provisions pour frais administratifs non utilisées, comptabilisées au cours des exercices 2016 et 2017, ont été extournées (restituées au compartiment) à hauteur de 315 477 €.

Les frais indirects
Néant

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation - l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**1 168 281,64**	**2 531 198,54**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		31 890,12	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-8 763,12
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		2 864,21	3 115,66
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-2 864,21		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-239 363,31	-1 596 646,71
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		128 063,88	239 377,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**1 091 736,54**	**1 168 281,64**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 094 055,04	100,21
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 094 055,04	100,21	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-2 318,50
Total dettes	**-2 318,50**
Total	**-2 318,50**

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88(11)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(11) Dont 0,85% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,024% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	14,89	0,93

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Résultat	128 063,88	239 377,27
Total	**128 078,77**	**239 378,20**
Affectation		
Distribution	-	239 363,32
Report à nouveau de l'exercice	-	14,88
Capitalisation	128 078,77	-
Total	**128 078,77**	**239 378,20**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 025,5845	2 025,5845
Distribution unitaire	-	118,17
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 890,12	-8 763,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**31 890,12**	**-8 763,12**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	31 890,12	-8 763,12
Total	**31 890,12**	**-8 763,12**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 025,5845	2 025,5845
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	1 091 736,54	1 168 281,64	2 531 198,54	2 163 971,76	58 057 843,34
Nombre de titres					
Actions	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845	2 025,5845
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	538,97	576,76	1 249,61	1 068,31(12)	28 662,26
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	118,17	788,24	602,26	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	78,97	-4,32	-0,82	-348,62	2 056,33

(12) Un amortissement en capital unitaire de € 22 500 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 30/04/2020)

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			0,00	0,00
Dettes			-2 318,50	-0,21
Comptes financiers			1 094 055,04	100,21
ACTIF NET			1 091 736,54	100,00

2.3. COMPARTIMENT « EMERGENCE - ACTIONS II »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**241 985 429,67**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**241 985 429,67**
OPCVM	241 985 429,67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**241 985 429,67**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**218 892,92**
Comptes financiers	**738 999,81**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**957 892,73**
Total Actif I+II	**242 943 322,40**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	255 828 995,14
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	-13 669 716,69
Capitaux propres	**242 159 278,45**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**242 159 278,45**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**784 043,95**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**784 043,95**
Total Passifs : I+II+III+IV	**242 943 322,40**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1 225 453,96(10)
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 225 453,96**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-140,51
Sous-total Charges sur opérations financières	**-140,51**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 225 313,45**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-2 517 617,72**
Frais de gestion de la société de gestion	-2 517 617,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 517 617,72**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-1 292 304,27**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-1 292 304,27**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	9 817 997,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**9 817 997,15**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**9 817 997,15**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-22 195 409,57
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**-22 195 409,57**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**-22 195 409,57**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-13 669 716,69**

(10) Dont € 1 192 251.35 partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions II consiste à construire un portefeuille diversifié de Fonds Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Incubées basées en France (ou souhaitant s'y implanter) en phase de création ou en phase de développement et présentant un potentiel de développement important. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Incubés.

La stratégie du Compartiment Emergence – Actions II consiste à analyser, sélectionner et à investir dans des Fonds Cibles à la date de leur création ou dans les premières années de leur existence ou en phase de développement. Les Fonds Incubés seront systématiquement gérés par des Sociétés de Gestion Incubées dites « early stage » ayant un besoin d'incubation pour amorcer la gestion d'un nouveau véhicule d'investissement ou atteindre une taille critique sur un véhicule d'investissement déjà géré.

La stratégie du Compartiment Emergence - Actions II vise à profiter des performances obtenues par les Fonds Incubés. L'investissement sera réalisé pour l'essentiel dans des Fonds Incubés qui pourront représenter jusqu'à cent (100) % de l'actif du Compartiment Emergence – Actions II.

Grâce à une sélection rigoureuse des Fonds Incubés, le Compartiment Emergence - Actions II cherche à profiter des performances de qualité qui devraient être obtenues par lesdits Fonds Incubés, performances facilitées notamment par des encours de taille encore réduite et l'implication maximale de gestionnaires indépendants (dont les critères sont définis à la section (ii) du paragraphe "droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés" ci-après), sans pour autant qu'aucune assurance ni aucune garantie ne puisse être donnée sur ce point.

Le Compartiment Emergence - Actions II est un fonds de fonds qui investit son actif en parts et actions d'autres fonds d'investissement (FIA ou OPCVM) eux-mêmes investis sur les marchés actions internationaux, principalement européens et français.

La recherche de performance résulte d'une sélection rigoureuse de Fonds Incubés ayant des stratégies susceptibles de fournir une rentabilité supérieure à leurs marchés boursiers de référence.

Dans la Sélection des Fonds Incubés, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Actions II privilégiera :

- la répartition des investissements sur différentes zones géographiques (principalement Europe et France) ; le Compartiment Emergence - Actions II sera composé directement ou indirectement à hauteur de quatre-vingt-dix (90) % au moins de son Actif Net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner l'accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote visés au 1 du II de l'art L.211 -1 du Code monétaire et financier émis par des personnes morales ayant leur siège social sur le territoire de l'un des Etats de la Zone Autorisée et négociés sur un marché réglementé ou système multilatéral de négociation d'un Etat de la Zone Autorisée répondant aux caractéristiques des marchés règlementés et des systèmes multilatéraux de négociation d'un Etat de la Zone Autorisée définis par la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 ; la Zone Autorisée comprend les Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen et la Suisse;
- la répartition des investissements entre différents Fonds Incubés selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value », etc.), leur processus d'investissement (fondamental ou quantitatif) et/ou leurs marchés d'intervention (petites, grandes ou moyennes capitalisation).

L'objectif est de profiter de la diversification des styles de gestion et processus d'investissement afin de dégager un profil rendement/risque optimal et de chercher à maximiser le rendement provenant de la sélection.

Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différentes stratégies mises en oeuvre par les Fonds Incubés.

Le Compartiment Emergence Actions II s'interdira d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	242 159 278,45	318 828 996,79	333 380 763,51	440 947 191,25	370 745 693,53
Nombre de titres					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565
Catégorie d'actions D et/ou C	154,9845	154,9845	154,9845	154,9845	154,9845
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	75 421,16(11)	99 295,51(12)	103 822,65(13)	137 314,99(14)	115 448,21
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	72 705,27(15)	95 816,27(16)	100 284,82(17)	132 768,32(18)	111 737,34
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	2 659,30	2 794,30	1 016,87	1 272,78	-697,37
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	2 481,68	2 593,94	873,07	1 104,97	-774,42

(11) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (5 450.19 € le 08/02/2024 ; 5 138.81 € le 14/05/2024 ; 4 671.66 € le 14/06/2024 ; 4 360.24 € le 05/07/2024)

(12) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (6 228.62 € le 31/07/2023 ; 6 073 € le 30/11/2023 ; 6 384.46 € le 29/12/2023)

(13) Un amortissement en capital unitaire de € 10 899,68 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 30/09/2022)

(14) Un amortissement en capital unitaire de € 6 850,87 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/08/2021)

(15) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (5 258.75 € le 08/02/2024 ; 4 957.08 € le 14/05/2024 ; 4 506.07 € le 14/06/2024 ; 4 205.36 € le 05/07/2024)

(16) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (6 013.37 € le 31/07/2023 ; 5 861.15 € le 30/11/2023 ; 6 161.24 € le 29/12/2023)

(17) Un amortissement en capital unitaire de € 10 531,36 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/10/2022)

(18) Un amortissement en capital unitaire de € 6 626,82 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/08/2021)

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution

Le Compartiment Emergence - Actions II supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Actions II.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,90% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions II se décomposent comme suit :

- 0,80 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II incluant l'appui de Paris Europlace. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.
  Ce montant comprend :
  - la part des frais administratifs, comptables et juridiques ;
  - la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions II.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,10% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II au titre des Actions de Catégorie « Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Amortissement (Actionnaires Prolongeant) », « Distribution et/ou Capitalisation », « Capitalisation », « Amortissement», « Distribution' et/ou Capitalisation' » et « Capitalisation' », sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions D et/ou C

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions II se décomposent comme suit :

- 0,85 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur ;

- 0,15 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions II. Le décompte des et frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,15% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,0375% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II au titre des Actions de Catégorie « Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Amortissement (Actionnaires Prolongeant) », « Distribution et/ou Capitalisation », « Capitalisation », « Amortissement», « Distribution' et/ou Capitalisation' » et « Capitalisation' » , sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Actions II, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence - Actions II a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels :

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;
- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et
- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation - l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**318 828 996,79**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 292 304,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9 817 997,15
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-22 195 409,57
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-63 000 001,65[19]
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**242 159 278,45**

(19) Amortissement en capital

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions D et/ou C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0013256617 - EMERGENCE - ACTIONS II D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013256625 - EMERGENCE - ACTIONS II D et/ou C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	**Décomposition de l'exposition par maturité** < 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	**Décomposition par niveau de deltas** < 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	739	-	-	-	739
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**739**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	739	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**739**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	739	
Société Générale	*739*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN *Société de gestion*	Dénomination du Fonds *Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* *exprimé en milliers*
FR0013327046 *GESTION 21*	GESTION 21 ACTIONS 21 FCP *France*	*Actions*	*EUR*	*87 612*
FR0011896471 *MANSARTIS*	MANSARTIS ZONE EURO ISR FCP *France*	*Actions*	*EUR*	*79 165*
FR0013382470 *INOCAP GESTION*	QUADRIGE EUROPE MIDCAPS PART E *France*	*Actions*	*EUR*	*73 881*
FR0010609115 *LA FRANCAISE INTERNATIONAL*	LA FRANCAISE TRESORERIE *France*	*Monétaire*	*EUR*	*1 327*
Total				**241 985**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Autre	218 892,92[20]
Total créances	**218 892,92**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-784 043,95
Total dettes	**-784 043,95**
Total	**-565 151,03**

(20) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir

Frais de gestion

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90[21]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions D et/ou C	

mé en

Frais de gestion (suite)

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00[22]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(21) Dont 0,80% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement
(22) Dont 0,85% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,15% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	11,55	114 927,80	1 327 416,09

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Revenus nets	**-1 219 784,81**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 219 784,81**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 219 784,81**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1 219 784,81
Total	**-1 219 784,81**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	3 061,3565
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Revenus nets	**-72 519,46**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-72 519,46**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-72 519,46**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-72 519,46
Total	**-72 519,46**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	154,9845
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**9 360 855,28**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**9 360 855,28**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**9 360 855,28**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	9 360 855,28
Total	**9 360 855,28**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	3 061,3565
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**457 141,87**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**457 141,87**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**457 141,87**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	457 141,87
Total	**457 141,87**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	154,9845
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**241 985 429,67**	**99,93**
OPCVM				*241 985 429,67*	*99,93*
GESTION 21 ACTIONS 21 FCP	Finance/Assurance	EUR	819,00	87 611 640,48	36,18
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	11,55	1 327 416,09	0,55
MANSARTIS ZONE EURO ISR FCP	Finance/Assurance	EUR	46 163,109	79 165 115,62	32,69
QUADRIGE EUROPE MIDCAPS PART E	Finance/Assurance	EUR	50,95178	73 881 257,48	30,51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**241 985 429,67**	**99,93**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	241 985 429,67
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	957 892,73
Autres passifs (-)	-784 043,95
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**242 159 278,45**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.3. COMPARTIMENT « EMERGENCE - ACTIONS II »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**318 626 869,45**	**332 835 159,94**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**318 626 869,45**	**332 835 159,94**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	318 626 869,45	332 835 159,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**296 682,96**	**309 958,60**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	296 682,96	309 958,60
Comptes financiers	**738 549,64**	**1 041 010,26**
Liquidités	738 549,64	1 041 010,26
Total de l'actif	**319 662 102,05**	**334 186 128,80**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**309 872 620,36**	**330 132 448,00**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**10 850 831,16**	**5 229 623,76**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-1 894 454,73**	**-1 981 308,25**
Total des capitaux propres	**318 828 996,79**	**333 380 763,51**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**833 105,26**	**805 365,29**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	833 105,26	805 365,29
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**319 662 102,05**	**334 186 128,80**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26 854,65	936,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	1 286 035,41(13)	1 312 970,92(14)
Total (I)	**1 312 890,06**	**1 313 907,25**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	10 885,46	6 050,27
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**10 885,46**	**6 050,27**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 302 004,60**	**1 307 856,98**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 196 459,33	3 289 165,23
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-1 894 454,73**	**-1 981 308,25**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-1 894 454,73**	**-1 981 308,25**

(13) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 1 393 821.75 brut).

(14) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 1 431 350.68 brut).

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Le Compartiment Emergence - Actions II supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Actions II.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,90% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions II se décomposent comme suit :

- 0,80 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II incluant l'appui de Paris Europlace. Le décompte des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.
  Ce montant comprend :
  - la part des frais administratifs, comptables et juridiques ;
  - la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions II.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,10% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II au titre des Actions de Catégorie « Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Amortissement (Actionnaires Prolongeant) », « Distribution et/ou Capitalisation », « Capitalisation », « Amortissement», « Distribution' et/ou Capitalisation' » et « Capitalisation' », sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions D et/ou C

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Actions II se décomposent comme suit :

- 0,85 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II, étant entendu que le Délégataire se chargera de payer le dépositaire et le valorisateur ;

- 0,15 % TTC de l'Actif Net du Compartiment au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Actions II incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence - Actions II. Le décompte des et frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des 0,15% éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,0375% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs. En tout état de cause, les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Actions II au titre des Actions de Catégorie « Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Capitalisation (Actionnaires Prolongeant) », « Amortissement (Actionnaires Prolongeant) », « Distribution et/ou Capitalisation », « Capitalisation », « Amortissement», « Distribution' et/ou Capitalisation' » et « Capitalisation' » , sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Actions II, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence - Actions II a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels :

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;
- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et
- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation - l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**333 380 763,51**	**440 947 191,25**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		10 850 831,16	5 236 420,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-6 796,67
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		36 476 043,04	-75 814 739,49
Différence d'estimation exercice N	108 160 271,41		
Différence d'estimation exercice N - 1	71 684 228,37		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-1 894 454,73	-1 981 308,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-59 984 186,19(15)	-35 000 003,76(16)
Actif net en fin d'exercice		**318 828 996,79**	**333 380 763,51**

(15) Amortissement en capital de (6 228.62 € le 31/07/2023 ; 6 073 € le 30/11/2023 ; 6 384.46 € le 29/12/2023 pour la catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)) et (6 013.37 € le 31/07/2023 ; 5 861.15 € le 30/11/2023 ; 6 161.24 € le 29/12/2023 pour la catégorie d'actions D et/ou C) et un remboursement de constitution de € 15 829.49.

(16) Amortissement en capital (montants unitaires par action : € 10 899.68 pour la catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) et € 10 531.36 pour la catégorie d'actions D et/ou C)

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	738 549,64	0,23
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	738 549,64	0,23	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Autre	296 682,96[17]
Total créances	**296 682,96**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-833 105,26
Total dettes	**-833 105,26**
Total	**-536 422,30**

(17) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions D et/ou C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90[18]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions D et/ou C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00[19]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(18) Dont 0,80% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,10% des frais de fonctionnement

(19) Dont 0,85% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,15% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	6,90	110 629,36	763 342,58

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 790 471,34	-1 872 719,32
Total	**-1 790 471,34**	**-1 872 719,32**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 790 471,34	-1 872 719,32
Total	**-1 790 471,34**	**-1 872 719,32**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 061,3565	3 061,3565
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions D et/ou C		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-103 983,39	-108 588,93
Total	**-103 983,39**	**-108 588,93**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-103 983,39	-108 588,93
Total	**-103 983,39**	**-108 588,93**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	154,9845	154,9845
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 344 826,72	4 985 721,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**10 344 826,72**	**4 985 721,19**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 344 826,72	4 985 721,19
Total	**10 344 826,72**	**4 985 721,19**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 061,3565	3 061,3565
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions D et/ou C		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	506 004,44	243 902,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**506 004,44**	**243 902,57**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	506 004,44	243 902,57
Total	**506 004,44**	**243 902,57**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	154,9845	154,9845
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	318 828 996,79	333 380 763,51	440 947 191,25	370 745 693,53	233 529 914,13
Nombre de titres					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant)	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565	3 061,3565	2 023,3438
Catégorie d'actions D et/ou C	154,9845	154,9845	154,9845	154,9845	101,8715
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	99 295,51[20]	103 822,65[21]	137 314,99[22]	115 448,21	110 049,74
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	95 816,27[23]	100 284,82[24]	132 768,32[25]	111 737,34	106 619,05
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions D et/ou C (Actionnaires Prolongeant) en EUR	2 794,30	1 016,87	1 272,78	-697,37	-607,83
Catégorie d'actions D et/ou C en EUR	2 593,94	873,07	1 104,97	-774,42	-688,08

(20) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (6 228.62 € le 31/07/2023 ; 6 073 € le 30/11/2023 ; 6 384.46 € le 29/12/2023)

(21) Un amortissement en capital unitaire de € 10 899,68 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 30/09/2022)

(22) Un amortissement en capital unitaire de € 6 850,87 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/08/2021)

(23) Des amortissements en capital unitaires ont été pratiqués au cours de l'exercice (6 013.37 € le 31/07/2023 ; 5 861.15 € le 30/11/2023 ; 6 161.24 € le 29/12/2023)

(24) Un amortissement en capital unitaire de € 10 531,36 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/10/2022)

(25) Un amortissement en capital unitaire de € 6 626,82 par action a été pratiqué au cours de l'exercice (impacté sur la valeur liquidative du 31/08/2021)

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**318 626 869,45**	**99,94**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			318 626 869,45	99,94
DOM SELECTION ACTION RENDEMENT FCP	EUR	5 500,00	61 794 920,00	19,38
GESTION 21 ACTIONS 21 FCP	EUR	819,00	93 847 236,21	29,43
LA FRANCAISE TRESORERIE	EUR	6,90	763 342,58	0,24
MANSARTIS ZONE EURO ISR FCP	EUR	46 163,109	73 817 119,45	23,15
QUADRIGE EUROPE MIDCAPS PART E	EUR	50,95178	88 404 251,21	27,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			**296 682,96**	**0,09**
Dettes			**-833 105,26**	**-0,26**

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Comptes financiers			**738 549,64**	**0,23**
ACTIF NET			**318 828 996,79**	**100,00**

2.4. COMPARTIMENT « EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE II »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**396 696,48**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**396 696,48**
OPCVM	65 236,47
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	331 460,01
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**396 696,48**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**-**
Comptes financiers	**30 185,85**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**30 185,85**
Total Actif I+II	**426 882,33**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	427 844,31
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	-5 352,09
Capitaux propres	**422 492,22**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**422 492,22**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**4 390,11**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**4 390,11**
Total Passifs : I+II+III+IV	**426 882,33**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	694,56
Sous-total Produits sur opérations financières	**694,56**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-0,14
Sous-total Charges sur opérations financières	**-0,14**
Total Revenus financiers nets (A)	**694,42**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-9 062,60**
Frais de gestion de la société de gestion	-9 062,60
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-9 062,60**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-8 368,18**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-8 368,18**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	1 188,76
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**1 188,76**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**1 188,76**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 827,33
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**1 827,33**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**1 827,33**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-5 352,09**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Compartiment Emergence - Performance Absolue II est de mettre en œuvre une gestion extinctive. Les actifs qui lui auront été apportés par le Compartiment Emergence - Performance Absolue auront donc vocation à être détenus jusqu'à ce que ceux-ci puissent faire l'objet d'une valorisation et donc d'une cession ou d'un rachat dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

Les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II seront composés (i) des Actions du Fonds Non Liquide (i.e. des actions de FIA de droit luxembourgeois) apportées par le Compartiment Emergence Performance Absolue et, (ii) le cas échéant, au fur et à mesure des cessions ou des rachats des Actions du Fonds Non Liquide, de parts ou actions OPCVM "monétaires court terme" ou d'OPCVM "monétaires".

Les dividendes issus des titres non liquides seront distribués ou capitalisés selon la catégorie d'Actions détenue par les Actionnaires. Les sommes capitalisées seront investies dans des parts ou actions OPCVM "monétaires court terme" ou d'OPCVM "monétaires ou des dépôts.

Le Compartiment Emergence Performance Absolue II pourra également détenir des dépôts.

Compartiment Emergence - Performance Absolue II auront été cédés ou rachetés. Une valeur liquidative sera calculée et servira de base au rachat de toutes les Actions du Compartiment Emergence - Performance Absolue II et à sa liquidation.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020[23]
Actif net					
en EUR	422 492,22	427 844,31	432 356,67	1 118 022,76	1 477 709,62
Nombre de titres					
Actions	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	0,16	0,17	0,17	0,44	0,59
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(23) Premier exercice

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

EVENEMENT INTERVENU AU COURS DE L'EXERCICE PRECEDENT ET GESTION EXTINCTIVE DU COMPARTIMENT

Le Conseil d'Administration de la SICAV EMERGENCE avait approuvé le 02/04/2020, la création du Compartiment Emergence Performance Absolue II (le " Compartiment Emergence Performance Absolue II ") et la désignation de NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT comme Gérant Délégataire dudit Compartiment. Il avait également validé le 07/05/2020, la création du compartiment Emergence Performance Absolue II.

L'objectif de gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II est de poursuivre une gestion extinctive des actions détenues dans un Fonds de droit luxembourgeois (Eiffel eCapital) mis en liquidation le 30/09/2019, qui lui avaient été apportées en nature, par le Compartiment Emergence Performance Absolue, au 28/05/2020.

Le Fonds de droit Luxembourgeois Eiffel eCapital Global Fund avait subi par répercussion, un évènement de crédit au titre de son investissement dans le fonds de fonds Direct Lending Income Fund (DLIF).

En effet, du fait de l'exposition de ce dernier à la société VOIP Guardian, (en liquidation suite à une fraude), DLIF avait suspendu sa NAV au 30/11/2018 et publié une dernière NAV estimée au 31/12/2018 puis était rentré dans un processus de liquidation. En répercussion, Eiffel eCapital Global Fund avait publié une dernière NAV validée au 31 décembre 2018, puis elle avait suspendu à son tour, sa NAV. A compter du 01/01/2019, Eiffel eCapital Global Fund a depuis, publié uniquement que des valeurs liquidatives estimées par son AIFM, Eiffel Investment Group.

Le General Partner d'Eiffel eCapital Global Fund avait décidé de la mise en liquidation du Fonds dans le meilleur intérêt de ses porteurs. La NAV d'entrée en liquidation avait été fixée au 30/09/2019 à 1 058,05 €. Cette NAV avait été validée par le Board de la SICAV (Eiffel eCapital GP S.à.r.l dans sa capacité de Managing General Partner de la SICAV) le 20/12/2019 et avait été communiquée officiellement aux investisseurs du Fonds le 13/01/2020.

Après déduction d'un premier remboursement de 48 % versé au mois de décembre 2019, la NAV d'Eiffel eCapital Global Fund était de 550,19 € au 31/12/2019.

Par la suite, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund produite par l'AIFM Eiffel Investment Group pour les besoins des comptes annuels au 31/12/19 et communiquée au mois de mai 2020, s'élevait à 510,91 € par part compte tenu notamment de décotes. Cette

NAV au 31/12/19 a été la dernière NAV préparée par l'AIFM. Compte tenu du process de liquidation en cours, l'AIFM n'a plus publié aucune NAV depuis cette date.

Les comptes au 31/12/2019 avaient été établis par la société de gestion. Les auditeurs du Fonds Eiffel eCapital les ont certifiés le 28/05/2020, dans leur ensemble comme donnant une image sincère et équitable de la valorisation du Fonds, à l'exception d'une opinion qualifiée concernant la valorisation de la position DLIF, sur laquelle ils ne se sont pas prononcés, faute d'éléments suffisants pour leur audit. Après échange avec l'AIFM, ce rapport des auditeurs sur les comptes du Fonds n'avait pas remis en question la NAV du 31/12/2019 calculée par ses soins.

Un apport en nature de la totalité des parts Eiffel eCapital Global Fund détenues par le Compartiment Emergence Performance Absolue (soit 4 899,70300 parts), avait été effectué le 28/05/2020 sur la base de la NAV du compartiment Eiffel eCapital Global Fund estimée au 31/12/2019, produite par l'AIFM Eiffel Investment Group pour les besoins des comptes annuels, soit 510,91 € par part pour une valeur d'apport totale de 2 503 307 €. Cette opération d'apport en nature avait fait l'objet d'une intervention ad hoc prévue par la règlementation de la part du Commissaire aux Comptes des deux compartiments.

A l'issue de cette opération d'apport en nature, le compartiment bénéficiaire de l'apport (Emergence Performance Absolue II) était détenu à 100 % par le compartiment apporteur (Emergence Performance Absolue). En conséquence, l'estimation de la valeur des parts Eiffel eCapital Global Fund au jour de l'apport n'a pas eu d'incidence financière pour les compartiments ni leurs actionnaires.

Cette opération d'apport avait été suivie d'une opération de rachat en nature afin que le compartiment Emergence Performance Absolue II soit détenu à 100 % par les actionnaires d'origine du compartiment Emergence Performance Absolue proportionnellement à leurs droits dans le fonds Eiffel eCapital Global Fund.

Selon son prospectus, le Compartiment Emergence - Performance Absolue II vise la réalisation totale de ses actifs dans l'intérêt des Actionnaires. Lorsque tous les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II auront été cédés ou rachetés, une valeur liquidative sera calculée et servira de base au rachat de l'intégralité des Actions du Compartiment Emergence - Performance Absolue II. Le Compartiment sera alors liquidé.

Les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II sont donc composés des Actions Eiffel eCapital Global Fund (actions de FIA de droit luxembourgeois) apportées par le Compartiment Emergence Performance Absolue et de parts ou actions OPCVM monétaires.

Après déduction d'un 2nd remboursement de 17 % (179,86 € par part) versé au mois de mai 2020, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund était de 331,05 € au 30/06/20.

Après déduction d'un 3ème remboursement de 6% (63,48 € par part) versé au mois de novembre 2020, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund, après retenu par le Gérant Délégataire, d'un niveau de décote de 69% (vs 45% précédemment), sur la position DLIF, sur la base des informations communiquées par l'AIFM du Fonds (et notamment la non-reconnaissance à ce jour par les 2 liquidateurs de DLIF, de la qualité de " créancier " du Fonds vs celle moins favorable " d'actionnaire ") était de 214,53 € par action au 31/12/20 (total de 1 051 133 €). Cette valorisation, par rapport à la valeur d'apport de 510,91 € résulte (i) de remboursements par d'Eiffel eCapital Global Fund à hauteur de 243,34 € par action (soit 47,62% de leur valeur d'apport), soit 1 192 293 € au total et (ii) de la décote mentionnée ci-dessus.

La valeur des parts d'Eiffel eCapital Global Fund dépend donc (i) de la réalisation des actifs du portefeuille (hors positions DLFI et The Credit Junction) et (ii) des recouvrements potentiels de ses actifs en cours de liquidation (DLFI et The Credit Junction).

Les comptes d'Eiffel eCapital Global Fund au 31/12/2020 avaient été envoyés par l'AIFM le 27 septembre 2021.
Sur la base des dernières informations disponibles, fournies par l'AIFM dont les comptes audités au 31/12/2020, la Société de Gestion Délégataire de la gestion d'Emergence Performance Absolue II avait considéré donc que la NAV de 214,53 € par part constituait toujours une valorisation acceptable de la valeur de ces titres au 30/06/2021.

Le 30/03/2021, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II a effectué un remboursement aux actionnaires à hauteur de 300 396,98 € (soit 0,12 € par actions).
Après distribution de l'acompte, les titres illiquides Eiffel eCapital Global Fund représentaient 89,69% de l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Conformément aux dispositions en vigueur et environnement réglementaire luxembourgeois, la liquidation de la SICAV, avec 2 compartiments dont Eiffel eCapital Global Fund, est une étape naturelle et prévue, dans la poursuite de la liquidation du Compartiment, qui était déjà en cours.

Le 1er février 2021, une Assemblée Générale des Actionnaires avait approuvé la dissolution et l'ouverture de la liquidation de la SICAV Eiffel eCapital. Le Compartiment dans lequel Emergence Performance Absolue II est investi était pour sa part en liquidation depuis le 30 septembre 2019. La liquidation de la SICAV est l'étape naturelle dans la poursuite de la liquidation du Compartiment.

Dans le cadre de cette liquidation de la SICAV, le liquidateur avait calculé une Valeur Nette d'Inventaire (VNI) à cette date d'entrée en liquidation.

La liquidation de la SICAV a des implications différentes de la liquidation du Compartiment (provision de tous les coûts futurs, absence d'audit, etc.). Le fait de procéder en deux étapes est naturel et permet d'adapter le cadre juridique, à la situation du portefeuille.
Conformément à la réglementation, les frais de liquidation ont été provisionnés sur une durée de 4 ans (hors frais légaux potentiellement liés au recouvrement de la position DLIF) pour établir cette VNI (par opposition à l'approche en vigueur avant la date d'entrée en liquidation, qui consistait, à les comptabiliser au fil de l'eau). Cette provision revenait à " upfronter " tous les coûts futurs, pour un montant total de 302 000 €.

Cette VNI était la dernière calculée par la SICAV, conformément à la réglementation qui s'applique à elle pendant sa liquidation et les frais futurs ne devront plus impacter la NAV. Cette provision de frais a eu un impact négatif d'environ 30 000 € sur la valorisation de la position du Compartiment Emergence - Performance Absolue II I et au 31 décembre 2021, la performance était en baisse de 5.04% par rapport au 31/12/2020.

Le 09/12/2021, le compartiment a effectué un 1er remboursement au titre des remboursements pour l'année 2021 (et le 4ème depuis la mise en liquidation du Fonds) aux actionnaires, pour un montant de 6,11 M€ (représentant 50% de la VNI du Fonds au 31/01/2021).

Depuis le calcul de la valeur liquidative du 31/01/2021, un certain nombre de positions du Fonds ont été partiellement ou entièrement monétisées dont :
Blender pour un montant de 0,38 M€ (le Fonds a reçu le dernier versement de 0,66 M€ en décembre 2021) ;
Spotcap Netherlands pour un montant de 0,11 M€ (entièrement remboursé) ;
Mogo Finance SA pour un montant de EUR 1,63 M€ (entièrement remboursé).

La plus grosse position du portefeuille du Fonds Eiffel eCapital Global reste au 31/12/2021, DILF, en cours de liquidation dans 2 juridictions (US et Iles Caïman).

Credit Suisse Fund Services, agent payeur de la SICAV Eiffel eCapital (la " SICAV "), en liquidation, a procédé au paiement le 17/12/2021, pour le compte du Fonds Eiffel eCapital Global, du montant dû au Compartiment Emergence - Performance Absolue II, du fait de sa détention de 10,1607% des actions du compartiment Eiffel eCapital Global, soit 621 135,35 €.

Postérieurement à cette 4ème distribution, le montant cumulé distribué s'établit désormais à 83% de la VNI à la date d'entrée en liquidation du Compartiment (30/09/2019) et le montant cumulé distribué s'établit désormais à 50% de la VNI de la date d'entrée en liquidation de la SICAV (01/02/2021).

Une cinquième distribution a été effectuée en février 2022 pour un montant de 0,49 M€ sur la totalité des parts, soit 49 692,98 € pour le Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Le 31/03/2022, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II avait en conséquence, effectué au titre des 4ème et 5ème distributions précitées, un remboursement aux actionnaires à hauteur de 675 893,23 € (soit 0,27 € par actions).
Après distribution de l'acompte, les titres illiquides Eiffel eCapital Global Fund représentaient 76% de l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Sur la base de la VL estimée par l'AIFM du Fonds et communiqué à la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II, la VL du Fonds Eiffel eCapital Global au 31/12/2024, est de 3 262 177,04 €, soit une VL unitaire de 67,649 €. Sur la base des informations disponibles notamment (i) celles concernant la liquidation dans les 2 juridictions (US et Iles Caïman) de la position DLIF et de la non-reconnaissance officielle à date, par le juge, à ce stade de la qualité de créancier du compartiment Eiffel eCapital Global (statut présenté comme plus favorable que celui d'investisseur, dans le cadre d'une liquidation dans ces juridictions), et (ii) sur le scénario de recouvrement potentiel estimé par l'AIFM, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II, maintient, à titre prudentielle, à ce stade la provision supplémentaire passée à l'occasion de la validation de la VL du 31/12/2020. La position DLIF reste ainsi dépréciée à hauteur de 69% vs 45% dans l'estimé communiqué par l'AIFM.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière trimestrielle à compter du 1 juillet 2020, le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Le Fonds **Eiffel Ecapital** est valorisé sur la base des données transmises par l'AIFM chaque trimestre, relatives à la valorisation des sous-jacents du Fonds, dont notamment les informations les plus récentes sur la liquidation de la position DLIFF. Depuis le 1er janvier 2019, l'AIFM ne publie plus que des VL estimées.
Ces données font l'objet d'un contrôle de cohérence de la part de New Alpha AM, qui s'assure de la pertinence des niveaux de valorisation de chaque investissement retenu par l'AIFM.

Les dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Devises au comptant
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Prêts de titres
A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres
A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée
Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée
Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Les Compartiments supporteront tous les frais encourus dans le cadre de leur phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment.
Ces frais sont comptabilisés en capital. Ils sont étalés sur les 5 valorisations suivant l'enregistrement des souscriptions.

Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 2,05% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Performance Absolue II se décomposent comme suit :

- 0,05 % TTC de l'Actif Net versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment ;
- 2,00 % TTC de l'Actif Net au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion. Ces frais se décomposent comme suit :
  - 1,90% TTC de l'Actif Net du Compartiment pour le paiement par le Compartiment des frais afférents du dépositaire, du valorisateur et du commissaire aux comptes (étant précisé que les contrats avec ces prestataires de services seront conclus avec le Délégataire de Gestion Financière) ;
  - 0,10% TTC de l'Actif Net du compartiment au titre des frais de fonctionnement et d'administration du Compartiment.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum, lié à la gestion extinctive des Actions du Fonds Non Liquide.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Les Statuts prévoient que les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**427 844,31**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-8 368,18
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 188,76
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 827,33
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**422 492,22**

Souscriptions rachats

Actions émises	-
Actions rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0013508249 - EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE II Capitalisation

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30	-	-	-	30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**30**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**30**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	30	
Société Générale	*30*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Dénomination du Fonds / Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
LU0784859653 EIFFEL ECAPITAL GLOBAL A2 SICAV-SIF-GLOBAL FUND				
EIFFEL INVESTMENT GROUP	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*331*
FR0010609115 LA FRANCAISE TRESORERIE				
LA FRANCAISE INTERNATIONAL	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*65*
Total				**397**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-4 506,74
Autre	116,63
Total dettes	**-4 390,11**
Total	**-4 390,11**

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	2,12
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

mé en

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	0,56763	114 927,80	65 236,47

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	**-8 368,18**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-8 368,18**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-8 368,18**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-8 368,18
Total	**-8 368,18**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 188,76**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 188,76**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 188,76**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 188,76
Total	**1 188,76**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	2 503 308,2600
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**396 696,48**	**93,89**
OPCVM				*65 236,47*	*15,44*
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	0,56763	65 236,47	15,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				*331 460,01*	*78,45*
EIFFEL ECAPITAL GLOBAL A2 SICAV-SIF-GLOBAL FUND	Finance/Assurance	EUR	4 899,703	331 460,01	78,45
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**396 696,48**	**93,89**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	396 696,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	30 185,85
Autres passifs (-)	-4 390,11
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**422 492,22**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.4. COMPARTIMENT « EMERGENCE - PERFORMANCE ABSOLUE II »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**416 382,43**	**427 758,53**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**416 382,43**	**427 758,53**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	84 922,42	96 298,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	331 460,01	331 460,01
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**116,63**	**116,63**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	116,63	116,63
Comptes financiers	**18 464,23**	**13 772,45**
Liquidités	18 464,23	13 772,45
Total de l'actif	**434 963,29**	**441 647,61**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**434 881,19**	**442 584,05**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**247,80**	**-1 679,45**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-7 284,68**	**-8 547,93**
Total des capitaux propres	**427 844,31**	**432 356,67**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**7 118,98**	**9 290,94**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 118,98	9 290,94
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**434 963,29**	**441 647,61**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	506,96	12,57
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**506,96**	**12,57**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	0,08	146,93
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**0,08**	**146,93**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**506,88**	**-134,36**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	7 791,56	8 413,57
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-7 284,68**	**-8 547,93**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-7 284,68**	**-8 547,93**

ANNEXE

EVENEMENT INTERVENU AU COURS DE L'EXERCICE PRECEDENT ET GESTION EXTINCTIVE DU COMPARTIMENT

Le Conseil d'Administration de la SICAV EMERGENCE avait approuvé le 02/04/2020, la création du Compartiment Emergence Performance Absolue II (le " Compartiment Emergence Performance Absolue II ") et la désignation de NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT comme Gérant Délégataire dudit Compartiment. Il avait également validé le 07/05/2020, la création du compartiment Emergence Performance Absolue II.

L'objectif de gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II est de poursuivre une gestion extinctive des actions détenues dans un Fonds de droit luxembourgeois (Eiffel eCapital) mis en liquidation le 30/09/2019, qui lui avaient été apportées en nature, par le Compartiment Emergence Performance Absolue, au 28/05/2020.

Le Fonds de droit Luxembourgeois Eiffel eCapital Global Fund avait subi par répercussion, un évènement de crédit au titre de son investissement dans le fonds de fonds Direct Lending Income Fund (DLIF).

En effet, du fait de l'exposition de ce dernier à la société VOIP Guardian, (en liquidation suite à une fraude), DLIF avait suspendu sa NAV au 30/11/2018 et publié une dernière NAV estimée au 31/12/2018 puis était rentré dans un processus de liquidation. En répercussion, Eiffel eCapital Global Fund avait publié une dernière NAV validée au 31 décembre 2018, puis elle avait suspendu à son tour, sa NAV. A compter du 01/01/2019, Eiffel eCapital Global Fund a depuis, publié uniquement que des valeurs liquidatives estimées par son AIFM, Eiffel Investment Group.

Le General Partner d'Eiffel eCapital Global Fund avait décidé de la mise en liquidation du Fonds dans le meilleur intérêt de ses porteurs. La NAV d'entrée en liquidation avait été fixée au 30/09/2019 à 1 058,05 €. Cette NAV avait été validée par le Board de la SICAV (Eiffel eCapital GP S.à.r.l dans sa capacité de Managing General Partner de la SICAV) le 20/12/2019 et avait été communiquée officiellement aux investisseurs du Fonds le 13/01/2020.

Après déduction d'un premier remboursement de 48 % versé au mois de décembre 2019, la NAV d'Eiffel eCapital Global Fund était de 550,19 € au 31/12/2019.

Par la suite, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund produite par l'AIFM Eiffel Investment Group pour les besoins des comptes annuels au 31/12/19 et communiquée au mois de mai 2020, s'élevait à 510,91 € par part compte tenu notamment de décotes. Cette NAV au 31/12/19 a été la dernière NAV préparée par l'AIFM. Compte tenu du process de liquidation en cours, l'AIFM n'a plus publié aucune NAV depuis cette date.

Les comptes au 31/12/2019 avaient été établis par la société de gestion. Les auditeurs du Fonds Eiffel eCapital les ont certifiés le 28/05/2020, dans leur ensemble comme donnant une image sincère et équitable de la valorisation du Fonds, à l'exception d'une opinion qualifiée concernant la valorisation de la position DLIF, sur laquelle ils ne se sont pas prononcés, faute d'éléments suffisants pour leur audit. Après échange avec l'AIFM, ce rapport des auditeurs sur les comptes du Fonds n'avait pas remis en question la NAV du 31/12/2019 calculée par ses soins.

Un apport en nature de la totalité des parts Eiffel eCapital Global Fund détenues par le Compartiment Emergence Performance Absolue (soit 4 899,70300 parts), avait été effectué le 28/05/2020 sur la base de la NAV du compartiment Eiffel eCapital Global Fund estimée au 31/12/2019, produite par l'AIFM Eiffel Investment Group pour les besoins des comptes annuels, soit 510,91 € par part pour une valeur d'apport totale de 2 503 307 €. Cette opération d'apport en nature avait fait l'objet d'une intervention ad hoc prévue par la règlementation de la part du Commissaire aux Comptes des deux compartiments.

A l'issue de cette opération d'apport en nature, le compartiment bénéficiaire de l'apport (Emergence Performance Absolue II) était détenu à 100 % par le compartiment apporteur (Emergence Performance Absolue). En conséquence, l'estimation de la valeur des parts Eiffel eCapital Global Fund au jour de l'apport n'a pas eu d'incidence financière pour les compartiments ni leurs actionnaires.

Cette opération d'apport avait été suivie d'une opération de rachat en nature afin que le compartiment Emergence Performance Absolue II soit détenu à 100 % par les actionnaires d'origine du compartiment Emergence Performance Absolue proportionnellement à leurs droits dans le fonds Eiffel eCapital Global Fund.

Selon son prospectus, le Compartiment Emergence - Performance Absolue II vise la réalisation totale de ses actifs dans l'intérêt des Actionnaires. Lorsque tous les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II auront été cédés ou rachetés, une valeur liquidative sera calculée et servira de base au rachat de l'intégralité des Actions du Compartiment Emergence - Performance Absolue II. Le Compartiment sera alors liquidé.

Les actifs du Compartiment Emergence - Performance Absolue II sont donc composés des Actions Eiffel eCapital Global Fund (actions de FIA de droit luxembourgeois) apportées par le Compartiment Emergence Performance Absolue et de parts ou actions OPCVM monétaires.

Après déduction d'un 2nd remboursement de 17 % (179,86 € par part) versé au mois de mai 2020, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund était de 331,05 € au 30/06/20.

Après déduction d'un 3ème remboursement de 6% (63,48 € par part) versé au mois de novembre 2020, la NAV estimée d'Eiffel eCapital Global Fund, après retenu par le Gérant Délégataire, d'un niveau de décote de 69% (vs 45% précédemment), sur la position DLIF, sur la base des informations communiquées par l'AIFM du Fonds (et notamment la non-reconnaissance à ce jour par les 2 liquidateurs de DLIF, de la qualité de " créancier " du Fonds vs celle moins favorable " d'actionnaire ") était de 214,53 € par action au 31/12/20 (total de 1 051 133 €). Cette valorisation, par rapport à la valeur d'apport de 510,91 € résulte (i) de remboursements par d'Eiffel eCapital Global Fund à hauteur de 243,34 € par action (soit 47,62% de leur valeur d'apport), soit 1 192 293 € au total et (ii) de la décote mentionnée ci-dessus.

La valeur des parts d'Eiffel eCapital Global Fund dépend donc (i) de la réalisation des actifs du portefeuille (hors positions DLFI et The Credit Junction) et (ii) des recouvrements potentiels de ses actifs en cours de liquidation (DLFI et The Credit Junction).

Les comptes d'Eiffel eCapital Global Fund au 31/12/2020 avaient été envoyés par l'AIFM le 27 septembre 2021.
Sur la base des dernières informations disponibles, fournies par l'AIFM dont les comptes audités au 31/12/2020, la Société de Gestion Délégataire de la gestion d'Emergence Performance Absolue II avait considéré donc que la NAV de 214,53 € par part constituait toujours une valorisation acceptable de la valeur de ces titres au 30/06/2021.

Le 30/03/2021, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II a effectué un remboursement aux actionnaires à hauteur de 300 396,98 € (soit 0,12 € par actions).
Après distribution de l'acompte, les titres illiquides Eiffel eCapital Global Fund représentaient 89,69% de l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Conformément aux dispositions en vigueur et environnement réglementaire luxembourgeois, la liquidation de la SICAV, avec 2 compartiments dont Eiffel eCapital Global Fund, est une étape naturelle et prévue, dans la poursuite de la liquidation du Compartiment, qui était déjà en cours.

Le 1er février 2021, une Assemblée Générale des Actionnaires avait approuvé la dissolution et l'ouverture de la liquidation de la SICAV Eiffel eCapital. Le Compartiment dans lequel Emergence Performance Absolue II est investi était pour sa part en liquidation depuis le 30 septembre 2019. La liquidation de la SICAV est l'étape naturelle dans la poursuite de la liquidation du Compartiment.

Dans le cadre de cette liquidation de la SICAV, le liquidateur avait calculé une Valeur Nette d'Inventaire (VNI) à cette date d'entrée en liquidation.

La liquidation de la SICAV a des implications différentes de la liquidation du Compartiment (provision de tous les coûts futurs, absence d'audit, etc.). Le fait de procéder en deux étapes est naturel et permet d'adapter le cadre juridique, à la situation du portefeuille.
Conformément à la réglementation, les frais de liquidation ont été provisionnés sur une durée de 4 ans (hors frais légaux potentiellement liés au recouvrement de la position DLIF) pour établir cette VNI (par opposition à l'approche en vigueur avant la date d'entrée en liquidation, qui consistait, à les comptabiliser au fil de l'eau). Cette provision revenait à " upfronter " tous les coûts futurs, pour un montant total de 302 000 €.

Cette VNI était la dernière calculée par la SICAV, conformément à la réglementation qui s'applique à elle pendant sa liquidation et les frais futurs ne devront plus impacter la NAV. Cette provision de frais a eu un impact négatif d'environ 30 000 € sur la valorisation de la position du Compartiment Emergence - Performance Absolue II et au 31 décembre 2021, la performance était en baisse de 5.04% par rapport au 31/12/2020.

Le 09/12/2021, le compartiment a effectué un 1er remboursement au titre des remboursements pour l'année 2021 (et le 4ème depuis la mise en liquidation du Fonds) aux actionnaires, pour un montant de 6,11 M€ (représentant 50% de la VNI du Fonds au 31/01/2021).

Depuis le calcul de la valeur liquidative du 31/01/2021, un certain nombre de positions du Fonds ont été partiellement ou entièrement monétisées dont :
Blender pour un montant de 0,38 M€ (le Fonds a reçu le dernier versement de 0,66 M€ en décembre 2021) ;
Spotcap Netherlands pour un montant de 0,11 M€ (entièrement remboursé) ;
Mogo Finance SA pour un montant de EUR 1,63 M€ (entièrement remboursé).

La plus grosse position du portefeuille du Fonds Eiffel eCapital Global reste au 31/12/2021, DILF, en cours de liquidation dans 2 juridictions (US et Iles Caïman).

Credit Suisse Fund Services, agent payeur de la SICAV Eiffel eCapital (la " SICAV "), en liquidation, a procédé au paiement le 17/12/2021, pour le compte du Fonds Eiffel eCapital Global, du montant dû au Compartiment Emergence - Performance Absolue II, du fait de sa détention de 10,1607% des actions du compartiment Eiffel eCapital Global, soit 621 135,35 €.

Postérieurement à cette 4ème distribution, le montant cumulé distribué s'établit désormais à 83% de la VNI à la date d'entrée en liquidation du Compartiment (30/09/2019) et le montant cumulé distribué s'établit désormais à 50% de la VNI de la date d'entrée en liquidation de la SICAV (01/02/2021).

Une cinquième distribution a été effectuée en février 2022 pour un montant de 0,49 M€ sur la totalité des parts, soit 49 692,98 € pour le Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Le 31/03/2022, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II avait en conséquence, effectué au titre des 4ème et 5ème distributions précitées, un remboursement aux actionnaires à hauteur de 675 893,23 € (soit 0,27 € par actions).
Après distribution de l'acompte, les titres illiquides Eiffel eCapital Global Fund représentaient 76% de l'actif net du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Sur la base de la VL estimée par l'AIFM du Fonds et communiqué à la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II, la VL du Fonds Eiffel eCapital Global au 29/12/2023, est de 3 262 177,04 €, soit une VL unitaire de 67,649 €. Sur la base des informations disponibles notamment (i) celles concernant la liquidation dans les 2 juridictions (US et Iles Caïman) de la position DLIF et de la non-reconnaissance officielle à date, par le juge, à ce stade de la qualité de créancier du compartiment Eiffel eCapital Global (statut présenté comme plus favorable que celui d'investisseur, dans le cadre d'une liquidation dans ces juridictions), et (ii) sur le scénario de recouvrement potentiel estimé par l'AIFM, la Société de Gestion Délégataire de la gestion du Compartiment Emergence - Performance Absolue II, maintient, à titre prudentielle, à ce stade la provision supplémentaire passée à l'occasion de la validation de la VL du 31/12/2020. La position DLIF reste ainsi dépréciée à hauteur de 69% vs 45% dans l'estimé communiqué par l'AIFM.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière trimestrielle à compter du 1 juillet 2020, le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Performance Absolue II.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Le Fonds **Eiffel Ecapital** est valorisé sur la base des données transmises par l'AIFM chaque trimestre, relatives à la valorisation des sous-jacents du Fonds, dont notamment les informations les plus récentes sur la liquidation de la position DLIFF. Depuis le 1er janvier 2019, l'AIFM ne publie plus que des VL estimées.
Ces données font l'objet d'un contrôle de cohérence de la part de New Alpha AM, qui s'assure de la pertinence des niveaux de valorisation de chaque investissement retenu par l'AIFM.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée
Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée
Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Les Compartiments supporteront tous les frais encourus dans le cadre de leur phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment.
Ces frais sont comptabilisés en capital. Ils sont étalés sur les 5 valorisations suivant l'enregistrement des souscriptions.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 2,05% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence - Performance Absolue II se décomposent comme suit :
- 0,05 % TTC de l'Actif Net versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment ;
- 2,00 % TTC de l'Actif Net au maximum au titre des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion. Ces frais se décomposent comme suit :
  - 1,90% TTC de l'Actif Net du Compartiment pour le paiement par le Compartiment des frais afférents du dépositaire, du valorisateur et du commissaire aux comptes (étant précisé que les contrats avec ces prestataires de services seront conclus avec le Délégataire de Gestion Financière) ;
  - 0,10% TTC de l'Actif Net du compartiment au titre des frais de fonctionnement et d'administration du Compartiment.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Les frais indirects
3% TTC de l'Actif Net maximum, lié à la gestion extinctive des Actions du Fonds Non Liquide.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Les Statuts prévoient que les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**432 356,67**	**1 118 022,76**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		247,80	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-1 679,45
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		2 524,52	454,52
Différence d'estimation exercice N	-306 383,98		
Différence d'estimation exercice N - 1	-308 908,50		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-7 284,68	-8 547,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-675 893,23[26]
Actif net en fin d'exercice		**427 844,31**	**432 356,67**

(26) Amortissement en capital

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	18 464,23	4,32
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18 464,23	4,32	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Autre	116,63[27]
Total créances	**116,63**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-7 118,98
Total dettes	**-7 118,98**
Total	**-7 002,35**

(27) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir.

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,82[28]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(28) Dont 0,05% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 1,77% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	0,76763	110 629,36	84 922,42

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-7 284,68	-8 547,93
Total	**-7 284,68**	**-8 547,93**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-7 284,68	-8 547,93
Total	**-7 284,68**	**-8 547,93**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	247,80	-1 679,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**247,80**	**-1 679,45**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	247,80	-1 679,45
Total	**247,80**	**-1 679,45**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 503 308,2600	2 503 308,2600
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020[29]	28/05/2020[30]
Actif net					
en EUR	427 844,31	432 356,67	1 118 022,76	1 477 709,62	2 503 308,26
Nombre de titres					
Actions	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600	2 503 308,2600
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	0,17	0,17	0,44	0,59	1,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	-

(29) Premier exercice

(30) Date de création

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**416 382,43**	**97,32**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			84 922,42	19,85
LA FRANCAISE TRESORERIE	EUR	0,76763	84 922,42	19,85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			331 460,01	77,47
EIFFEL ECAPITAL GLOBAL A2 SICAV-SIF-GLOBAL FUND	EUR	4 899,703	331 460,01	77,47
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			**116,63**	**0,03**
Dettes			**-7 118,98**	**-1,66**
Comptes financiers			**18 464,23**	**4,32**

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ACTIF NET			**427 844,31**	**100,00**

2.5. COMPARTIMENT « EMERGENCE - EUROPE »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**226 218 111,38**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**226 218 111,38**
OPCVM	226 218 111,38
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**226 218 111,38**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**64 030,91**
Comptes financiers	**444 594,88**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**508 625,79**
Total Actif I+II	**226 726 737,17**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	221 866 831,18
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	4 379 303,84
Capitaux propres	**226 246 135,02**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**226 246 135,02**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**480 602,15**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**480 602,15**
Total Passifs : I+II+III+IV	**226 726 737,17**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	702 932,34(24)
Sous-total Produits sur opérations financières	**702 932,34**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,13
Sous-total Charges sur opérations financières	**-2,13**
Total Revenus financiers nets (A)	**702 930,21**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-1 764 384,34**
Frais de gestion de la société de gestion	-1 764 384,34
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-1 764 384,34**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-1 061 454,13**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-1 061 454,13**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	68 681,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**68 681,25**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**68 681,25**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	5 372 076,72
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**5 372 076,72**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**5 372 076,72**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**4 379 303,84**

(24) Dont € 690 194.73 partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Compartiment Emergence - Europe consiste à construire un portefeuille diversifié de Fonds Incubés gérés par des Sociétés de Gestion Incubées dont le siège social et l'activité principale sont basés dans un ou plusieurs états membres de dans l'Union Européenne (hors Royaume-Uni) et qui sont régulées ou en cours d'agrément et/ou enregistrement auprès du régulateur d'un état membre de l'Union Européenne (hors Royaume-Uni), étant précisé que les Fonds Incubés gérés par les Sociétés de Gestion Incubés françaises représenteront au moins 50% de l'Actif Net du Compartiment, en phase d'accélération et présentant un potentiel de développement important. La création de valeur reposera principalement sur la qualité de sélection des Fonds Incubés.

La stratégie du Compartiment Emergence – Europe consiste à analyser, sélectionner et à investir dans des Fonds Cibles en phase d'accélération. Les Fonds Incubés seront systématiquement gérés par des Sociétés de Gestion Incubées pour atteindre une taille critique sur un véhicule d'investissement déjà géré.

La stratégie du Compartiment Emergence - Europe vise à profiter des performances obtenues par les Fonds Incubés. L'investissement sera réalisé pour l'essentiel dans des Fonds Incubés qui pourront représenter jusqu'à cent (100) % de l'actif du Compartiment Emergence – Europe.

Grâce à une sélection rigoureuse des Fonds Incubés, le Compartiment Emergence - Europe cherche à profiter des performances de qualité qui devraient être obtenues par lesdits Fonds Incubés, performances facilitées notamment par des encours de taille encore réduite et l'implication maximale de gestionnaires indépendants (dont les critères sont définis à la section (ii) du paragraphe « droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés » ci-après), sans pour autant qu'aucune assurance ni aucune garantie ne puisse être donnée sur ce point.

Le Compartiment Emergence - Europe est un fonds de fonds visant à investir son actif en parts et actions d'autres fonds d'investissement (FIA ou OPCVM) eux-mêmes investis sur les marchés actions principalement européens avec une diversification sur les marchés actions internationaux dans la limite de 10% de l'actif du Compartiment Emergence - Europe.
Les investissements auront pour devise l'euro, à l'exception des investissements réalisés dans le cadre du ratio de 10%, mentionné ci-dessus, qui pourront, le cas échéant, être libellés dans une devise autre que l'euro.
La recherche de performance résulte d'une sélection rigoureuse de Fonds Incubés ayant des stratégies susceptibles de fournir une rentabilité supérieure à leurs marchés boursiers de référence.

Dans la Sélection des Fonds Incubés, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe privilégiera :

- la répartition des investissements sur différentes zones géographiques (principalement Europe et France) ; le Compartiment Emergence - Europe sera composé directement ou indirectement à hauteur de quatre-vingt-dix (90) % au moins de son Actif Net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner l'accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote visés au 1 du II de l'art L.211 -1 du Code monétaire et financier émis par des personnes morales ayant leur siège social sur le territoire de l'un des Etats de la Zone Autorisée et négociés sur un marché réglementé ou système multilatéral de négociation d'un Etat de la Zone Autorisée répondant aux caractéristiques des marchés règlementés et des systèmes multilatéraux de négociation d'un Etat de la Zone Autorisée définis par la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 ; la Zone Autorisée comprend les Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, la Suisse et le Royaume-Uni ;
- la répartition des investissements entre différents Fonds Incubés selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value », etc.), leur processus d'investissement (fondamental ou quantitatif) et/ou leurs marchés d'intervention (petites, grandes ou moyennes capitalisation).

L'objectif est de profiter de la diversification des styles de gestion et processus d'investissement afin de dégager un profil rendement/risque optimal et de chercher à maximiser le rendement provenant de la sélection.
Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différentes stratégies mises en œuvre par les Fonds Incubés.

L'objectif de diversification du portefeuille du Compartiment Emergence - Europe, est que son actif soit composé au minimum, de cinq (5) Fonds Incubés, pendant la période comprise entre la Date d'Exigibilité du versement du dernier Appel de Fonds et la date de la décision du Comité d'Investissement du premier désinvestissement de ce Compartiment et si aucune cas de résiliation anticipée tels que prévu et défini par les Conventions d'Incubation avec tous les Fonds Incubés présents dans le portefeuille du Compartiment Emergence Europe, n'a été exercé. En dehors de cette période, cet objectif de diversification ne sera pas applicable. Le Compartiment Emergence Europe s'interdira d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021[25]	26/02/2021[26]
Actif net					
en EUR	226 246 135,02	221 866 831,18	168 778 788,23	110 446 659,36	10 000 000,00
Nombre de titres					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	1 856,1795	1 856,1795	1 560,1391	895,8510	100,0000
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	150,7015	150,7015	126,8882	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	113 555,59	111 349,91	100 760,48	123 286,85	100 000,00
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	102 630,41	100 738,25	91 248,94[27]	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021[25]	26/02/2021[26]
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-490,26	-514,68	-1 088,71	4 227,71	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-549,14	-562,45	-726,31	-	-

(25) Premier exercice

(26) Date de création

(27) La catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation a été créée le 31/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 100 000.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Europe.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Europe.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution

Le Compartiment Emergence – Europe supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Europe.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant) et/ou « Amortissement » (Actionnaire Prolongeant)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,75% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Europe se décomposent comme suit :

- 0,60 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe ;

- 0,05 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Europe, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Europe. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Europe. La limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. En deçà d'un Actif Net moyen de cinquante (50) millions d'euros, calculé entre deux (2) périodes comptables, la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum n'est pas applicable ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence-Europe incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence – Europe. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Europe au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation et/ou Amortissement

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,85% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Europe se décomposent comme suit :

- 0,70 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe ;

- 0,05 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Europe, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Europe. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Europe. La limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. En deçà d'un Actif Net moyen de cinquante (50) millions d'euros, calculé entre deux (2) périodes comptables, la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum n'est pas applicable ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence-Europe incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence – Europe. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Europe au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Europe, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence – Europe a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels,

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.
Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant – Europe) – l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**221 866 831,18**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	0,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	0,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 061 454,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	68 681,25
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	5 372 076,72
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**226 246 135,02**

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Actions émises	-
Actions rachetées	0,0000
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Actions émises	0,0000
Actions rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0014000KV9 - EMERGENCE - EUROPE Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014000KX5 - EMERGENCE - EUROPE Distribution et/ou Capitalisation

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	445	-	-	-	445
Passif					

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**445**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	445	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**445**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	445	
Société Générale	*445*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Société de gestion	Dénomination du Fonds / Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
DE000A0Q95P4	FIRST PRIVATE EURO DIVIDENDEN STAUFER SICAV			
FIRST PRIVATE IM	*Allemagne*	*Actions*	*EUR*	*58 140*
LU1988108434	BDLCM FUNDS SICAV BDL TRANSITION SICAV			
BDL	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*57 557*
FR0010182352	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT PART I			
GAY-LUSSAC	*France*	*Actions*	*EUR*	*47 552*
LU1982817279	NORRON SICAV SUSTAINABLE EQUITY			
NORRON AB	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*32 578*
FR0013441284	EIFFEL NOVA MIDCAP I			
EIFFEL INVESTMENT GROUP	*France*	*Actions*	*EUR*	*29 334*
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE			
LA FRANCAISE INTERNATIONAL	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*1 057*
Total				**226 218**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Autre	64 030,91[28]
Total créances	**64 030,91**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-465 588,84
Autre	-15 013,31[29]
Total dettes	**-480 602,15**
Total	**-416 571,24**

(28) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir

(29) Commissions du gérant délégataire au titre des conventions d'incubation à payer.

Frais de gestion

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75[30]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85[31]
Commission de performance (frais variables)	-

mé en

Frais de gestion (suite)

Rétrocession de frais de gestion	-

(30) Dont 0,60% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,15% des frais de fonctionnement
(31) Dont 0,70% des frais de gestion fixes du gérant délegataire et 0,15% des frais de fonctionnement

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	9,20	114 927,80	1 057 335,76

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Revenus nets	**-973 999,68**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-973 999,68**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-973 999,68**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-973 999,68
Total	**-973 999,68**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1 856,1795
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Revenus nets	**-87 454,45**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-87 454,45**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-87 454,45**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-87 454,45
Total	**-87 454,45**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	150,7015
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**63 983,92**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**63 983,92**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**63 983,92**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	63 983,92
Total	**63 983,92**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1 856,1795
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 697,33**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4 697,33**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4 697,33**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4 697,33
Total	**4 697,33**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	150,7015
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**226 218 111,38**	**99,99**
OPCVM				*226 218 111,38*	*99,99*
BDLCM FUNDS SICAV BDL TRANSITION SICAV	Finance/Assurance	EUR	411 237,785	57 556 840,39	25,44
EIFFEL NOVA MIDCAP I	Finance/Assurance	EUR	284,222	29 333 745,43	12,97
FIRST PRIVATE EURO DIVIDENDEN STAUFER SICAV	Finance/Assurance	EUR	485 107,00	58 140 073,95	25,70
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	9,20	1 057 335,76	0,47
NORRON SICAV SUSTAINABLE EQUITY	Finance/Assurance	EUR	357 336,22	32 578 343,18	14,40
RAYMOND JAMES EUROPE PLUS I	Finance/Assurance	EUR	239,56329	47 551 772,67	21,02
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Total				226 218 111,38	99,99

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	226 218 111,38
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	508 625,79
Autres passifs (-)	-480 602,15
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**226 246 135,02**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.5. COMPARTIMENT « EMERGENCE - EUROPE »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**221 767 723,45**	**168 669 621,66**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**221 767 723,45**	**168 669 621,66**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	221 767 723,45	168 669 621,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**141 969,24**	**94 091,44**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	141 969,24	94 091,44
Comptes financiers	**407 370,80**	**305 009,51**
Liquidités	407 370,80	305 009,51
Total de l'actif	**222 317 063,49**	**169 068 722,61**

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**222 906 942,53**	**170 569 501,68**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**16 351,25**	**-807 354,59**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-1 056 462,60**	**-983 358,86**
Total des capitaux propres	**221 866 831,18**	**168 778 788,23**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**450 232,31**	**287 555,07**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	450 232,31	287 555,07
Comptes financiers	**-**	**2 379,31**
Concours bancaires courants	-	2 379,31
Emprunts	-	-
Total du passif	**222 317 063,49**	**169 068 722,61**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 072,10	283,86
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	507 783,23(31)	316 468,59(32)
Total (I)	**519 855,33**	**316 752,45**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	1,35	5 061,05
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**1,35**	**5 061,05**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**519 853,98**	**311 691,40**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 500 587,44	1 127 347,40
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-980 733,46**	**-815 656,00**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-75 729,14	-167 702,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-1 056 462,60**	**-983 358,86**

(31) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 634 729.02 brut).

(32) Partage de revenus des sociétés de gestion incubées net des commissions du gérant délégataire (€ 395 585.74 brut).

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Europe.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Europe.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Le Compartiment Emergence – Europe supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Europe.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant) et/ou « Amortissement » (Actionnaire Prolongeant)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,75% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Europe se décomposent comme suit :

- 0,60 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe ;

- 0,05 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Europe, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Europe. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Europe. La limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. En deçà d'un Actif Net moyen de cinquante (50) millions d'euros, calculé entre deux (2) périodes comptables, la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum n'est pas applicable ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence-Europe incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence – Europe. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Europe au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation et/ou Amortissement

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,85% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Europe se décomposent comme suit :

- 0,70 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Europe ;

- 0,05 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Europe, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Europe. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Europe. La limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. En deçà d'un Actif Net moyen de cinquante (50) millions d'euros, calculé entre deux (2) périodes comptables, la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % TTC maximum n'est pas applicable ;

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Europe au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence-Europe incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds incubés et du Compartiment Emergence – Europe. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Europe au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Europe, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence – Europe a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés pour lesquels,

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Description de la méthode d'évaluation du partage des revenus

Le partage de revenus se calcule sur une assiette composée de tout ou partie des revenus des Sociétés de Gestion Incubées, et en particulier sur :

- les commissions de gestion ou conseil en fonction des encours sous gestion ou conseil de la Société de Gestion Incubée ;
- les commissions de surperformance. Les commissions de surperformance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises à la Sicav et/ou à un Compartiment de la Sicav.

Les modalités du partage de revenus sont définies dans chaque Convention d'Incubation et peuvent varier en fonctions des Fonds Incubés. Une copie de chaque Convention d'Incubation est tenue à la disposition des Actionnaires des Compartiments et sera remise sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration de la Sicav ou au Délégataire de Gestion Financière d'un Compartiment sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité.

Ainsi pour évaluer le partage de revenus à chaque Valeur Liquidative ne seront pris en compte que les montants effectivement acquis par un Compartiment de la Sicav chaque mois pour une Valeur Liquidative mensuelle et chaque trimestre pour une Valeur Liquidative trimestrielle au titre des Conventions d'Incubation.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant – Europe) – l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**168 778 788,23**	**110 446 659,36**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		34 255 000,00	86 745 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		15 750,60	147,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-547 333,49
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-13 846,43
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		19 815 153,31	-26 982 810,06
Différence d'estimation exercice N	1 329 154,07		
Différence d'estimation exercice N - 1	-18 485 999,24		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-980 733,46	-815 656,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-17 127,50(33)	-53 372,50(34)
Actif net en fin d'exercice		**221 866 831,18**	**168 778 788,23**

(33) Frais de constitution représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS.

(34) Frais de constitution pour € 43 372,50, représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS et € 10 000 restant à lisser sur l'exercice suivant.

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	407 370,80	0,18
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	407 370,80	0,18	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Autre	141 969,24[35]
Total créances	**141 969,24**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-327 241,96
Autre	-122 990,35[36]
Total dettes	**-450 232,31**
Total	**-308 263,07**

(35) Provision pour le partage des revenus (fee sharing) à recevoir

(36) Commissions du gérant délégataire au titre des conventions d'incubation à payer.

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Parts émises	296,0405
Parts rachetées	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Parts émises	23,8132
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	18,00	110 629,36	1 991 328,48

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-970 581,12	-933 005,84
Total	**-970 581,12**	**-933 005,84**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-970 581,12	-933 005,84
Total	**-970 581,12**	**-933 005,84**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 856,1795	1 560,1391
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-85 881,48	-50 353,02[37]
Total	**-85 881,48**	**-50 353,02**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-85 881,48	-50 353,02
Total	**-85 881,48**	**-50 353,02**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	150,7015	126,8882
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(37) La catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation a été créée le 31/05/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 232,01	-765 546,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**15 232,01**	**-765 546,99**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	15 232,01	-765 546,99
Total	**15 232,01**	**-765 546,99**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 856,1795	1 560,1391
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 119,24	-41 807,60[38]
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**1 119,24**	**-41 807,60**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 119,24	-41 807,60
Total	**1 119,24**	**-41 807,60**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	150,7015	126,8882
Distribution unitaire	-	-

(38) La catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation a été créée le 31/05/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021[39]	26/02/2021[40]
Actif net				
en EUR	221 866 831,18	168 778 788,23	110 446 659,36	10 000 000,00
Nombre de titres				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe)	1 856,1795	1 560,1391	895,8510	100,0000
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation	150,7015	126,8882	-	-
Valeur liquidative unitaire				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	111 349,91	100 760,48	123 286,85	100 000,00
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	100 738,25	91 248,94[41]	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-	-	-	-
Capitalisation unitaire				
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - Europe) en EUR	-514,68	-1 088,71	4 227,71	-
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation en EUR	-562,45	-726,31	-	-

(39) Premier exercice

(40) Date de création

(41) La catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation a été créée le 31/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 100 000.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**221 767 723,45**	**99,96**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			221 767 723,45	99,96
BDLCM FUNDS SICAV BDL TRANSITION SICAV	EUR	411 237,785	53 456 799,67	24,09
EIFFEL NOVA MIDCAP I	EUR	284,222	31 714 360,48	14,29
FIRST PRIVATE EURO DIVIDENDEN STAUFER SICAV	EUR	485 107,00	55 015 984,87	24,80
LA FRANCAISE TRESORERIE	EUR	18,00	1 991 328,48	0,90
NORRON SICAV SUSTAINABLE EQUITY	EUR	357 336,22	30 634 434,14	13,81
RAYMOND JAMES EUROPE PLUS I	EUR	239,56329	48 954 815,81	22,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			141 969,24	0,06
Dettes			-450 232,31	-0,20
Comptes financiers			407 370,80	0,18
ACTIF NET			221 866 831,18	100,00

2.6. COMPARTIMENT « EMERGENCE - TECHS FOR GOOD »

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**160 675 554,61**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**160 675 554,61**
OPCVM	160 675 554,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**160 675 554,61**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**63 030,55**
Comptes financiers	**173 591,13**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**236 621,68**
Total Actif I+II	**160 912 176,29**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	145 271 054,37
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	15 438 718,20
Capitaux propres	**160 709 772,57**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**160 709 772,57**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**202 403,72**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**202 403,72**
Total Passifs : I+II+III+IV	**160 912 176,29**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	8 625,80
Sous-total Produits sur opérations financières	**8 625,80**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-29,50
Sous-total Charges sur opérations financières	**-29,50**
Total Revenus financiers nets (A)	**8 596,30**
Autres produits :	**171 293,34**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	171 293,34
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-945 453,31**
Frais de gestion de la société de gestion	-945 453,31
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-774 159,97**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-765 563,67**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-78 343,73**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-843 907,40**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	192 549,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**192 549,97**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**42 567,10**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**235 117,07**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13 970 131,17
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**13 970 131,17**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**2 077 377,36**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**16 047 508,53**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**15 438 718,20**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

actions d'autres fonds d'investissement (FIA ou OPCVM) investissant eux-mêmes sur les marchés actions, sur tous les marchés internationaux, dont ceux des pays émergents, pour autant que ces marchés soient réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public ou que ces actions soient traitées via un système multilatéral de négociation répondant aux caractéristiques définies par la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004, ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), d'Asie, d'Océanie, desAmériques et d'Afrique ou négociés sur un marché de l'un de ces Etats. L'Actif Net du Compartiment Emergence techs for good devra respecter les limites d'exposition suivantes :

- une exposition maximum de vingt-cinq (25)% à des marchés internationaux situés dans des pays émergents ;
- une exposition maximum de quarante (40)% à des valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à un (1) milliard d'euros ou équivalente à ce seuil en euro, si la devise nominale de capitalisation des dites valeurs n'est pas l'euro.

Toutefois, le Compartiment s'interdira d'investir, directement ou indirectement, dans la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC).

Pour atteindre son objectif de gestion, la stratégie du Compartiment Emergence techs for good consiste à construire un portefeuille diversifié de Fonds Accélérés gérés par des Sociétés de Gestion Accélérées dont les équipes de gestion et d'analyse financière de ces Fonds Accélérés sont majoritairement basées en France, avec un potentiel de développement. La stratégie du Compartiment Emergence techs for good vise à profiter des performances obtenues par les Fonds Accélérés. L'investissement est réalisé dans des Fonds Accélérés Tibi qui pourront représenter jusqu'à cent pour cent (100%) de l'actif du Compartiment Emergence techs for good, sous réserve que ces derniers (i) présentent une approche innovante sur les Entreprises Technologiques, et (ii) aient intégré une démarche ESG, dans leur sélection et suivi de leurs investissements

Les ratios d'investissement et de plafonnement des risques exposés à la présente section doivent être respectés (i) entre la Date d'Exigibilité du versement du dernier Appel de Fonds et la date du premier désinvestissement de ce Compartiment ou (ii) lors du calcul de la Valeur Liquidative du Compartiment Emergence techs for good au 31 décembre de chaque exercice, à l'issue d'une période de deux (2) ans à compter du premier investissement du Compartiment Emergence techs for good et ce jusqu'à la date du premier désinvestissement de ce Compartiment.

Les investissements dans les Fonds Accélérés seront réalisés sur des parts ou actions, dont l'unique devise de référence est l'Euro.

Le portefeuille des Fonds Accélérés sera investi :

- à hauteur de quatre-vingt-dix (90) % minimum de l'Actif Net du Fonds Accéléré considéré :
- dans des actions et autres titres donnant ou pouvant donner l'accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote visés au 1 du II de l'article L.211-1 du Code monétaire et financier et négociés sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation répondant aux caractéristiques définies par la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004, ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, d'Asie, d'Océanie, des Amériques et d'Afrique ou négociés sur un marché de l'un de ces Etats, pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Toutefois, les Fonds Accélérés s'interdiront d'investir, directement ou indirectement, dans tous titres émis par des entreprises ayant leur siège social dans un des pays appartenant à la liste noire des pays du Groupe d'Action Financière (GAFI) et dans la liste des Etats et Territoires non coopératifs (ETNC) ;

Les Fonds Accélérés devront privilégier les investissements dans les actions et autres titres donnant ou pouvant donner l'accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote visés au 1 du II de l'article L.211-1 du Code monétaire et financier, émis par des Entreprises Technologiques.

A hauteur de dix (10) % maximum de l'Actif Net du Fonds Accéléré sera investi dans des actions non encore admises à la négociation sur un marché réglementé dans la mesure où l'Actif Net du Compartiment ne pourra être exposé au terme de sa période d'investissement (définie comme la période comprise entre la date du premier investissement du Compartiment et celle du premier désinvestissement de ce dernier) indirectement à plus de dix (10) % dans des actions non encore admises à la négociation sur un marché réglementé.

L'objectif est de profiter de la diversification des processus d'investissement afin de dégager un profil rendement/ risque optimal et de chercher à maximiser le rendement provenant de la sélection. Il n'y a aucune répartition et aucune limite prévue entre les différents processus d'investissement mises en oeuvre par les Fonds Accélérés.

L'objectif de diversification du portefeuille du Compartiment Emergence techs for good est que son actif soit composé au minimum de cinq (5) Fonds Accélérés pendant la période comprise entre la Date d'Exigibilité du versement du dernier Appel de Fonds et la date de la décision du Comité d'Investissement du premier désinvestissement de ce Compartiment, sous réserve qu'aucune résiliation anticipée d'au moins un Accord d'Accélération relative à l'investissement dans un Fonds Accéléré n'ait été décidée pendant cette période. En dehors de la période comprise entre la Date d'Exigibilité du versement du dernier Appel de Fonds et la date de la décision du Comité d'Investissement du premier désinvestissement de ce Compartiment, cet objectif de diversification ne sera pas applicable.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022[32]	20/04/2022[33]
Actif net				
en EUR	160 709 772,57	117 327 655,10	97 276 481,06	5 000 000,00
Nombre de titres				
Actions	1 419,1922	1 146,2858	1 146,2858	50,0000
Valeur liquidative unitaire				
en EUR	113 240,31	102 354,62	84 862,32	100 000,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)				
en EUR	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)				
en EUR	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)				
en EUR	-	-	-	-
Capitalisation unitaire				
en EUR	-428,96	-476,84	-12 026,04	-

(32) Premier exercice

(33) Date de création

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020 07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Techs For Good.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi

La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence –Techs For Good.

Devises au comptant

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts de titres

A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres

A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution

Le Compartiment Emergence – Techs For Good supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Techs For Good.
Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant et Actionnaires Initiaux)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,665% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Techs For Good se décomposent comme suit :

- 0,53 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Techs For Good ;

- 0,035 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Techs For Good, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Techs For Good. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Techs For Good. La limite de zéro virgule zéro trente-cinq (0,035) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. Au-delà de cette limite, dès le premier euro, le paiement des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes seront pris en charge, par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence techs for good.

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence- Techs For Good incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des Fonds Accélérés Tibi et du Compartiment Emergence – Techs For Good. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Techs For Good au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,715% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Techs For Good se décomposent comme suit :

- 0,58 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Techs For Good ;

- 0,035 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Techs For Good, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Techs For Good. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Techs For Good. La limite de zéro virgule zéro trente-cinq (0,035) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. Au-delà de cette limite, dès le premier euro, le paiement des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes seront pris en charge, par le Délégataire de Gestion Financière Compartiment Emergence techs for good.

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence- Techs For Good incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds Accélérés Tibi et du Compartiment Emergence – Techs For Good. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Techs For Good au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Techs For Good, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects
3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence – Techs For Good a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés et dans des Fonds Accélérés Tibi, pour lesquels :

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Les rétrocessions éventuellement perçues sur les sélections des OPC investis par le compartiment EMERGENCE TECHS FOR GOOD seront directement reversées au bénéfice du compartiment.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions
Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Affectation des sommes distribuables
Actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant – Techs For Good) – l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs
Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application
Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**117 327 655,10**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	30 000 000,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-765 563,67
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	192 549,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	13 970 131,17
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-15 000,00(34)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**160 709 772,57**

(34) Frais de constitution représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS

Souscriptions rachats

Actions émises	272,9064
Actions rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0014006X15 - EMERGENCE - TECHS FOR GOOD Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - techs for good)

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	174	-	-	-	174
Passif					

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**174**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	174	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**174**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	174	
Société Générale	*174*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN / Dénomination du Fonds / Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
FR0013488301 EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV *EDMOND DE ROTHSCHILD AM*	*France*	*Actions*	*EUR*	*40 257*
FR001400E5S0 SEXTANT SICAV SEXTANT TECH SICAV *AMIRAL GESTION*	*France*	*Actions*	*EUR*	*36 428*
LU1833932947 SICAV ODDO BHF SICAV ARTIFICIAL INTELLIGENCE *ODDO BHF*	*Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*33 032*
FR0014005YM8 PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES PART SI *FINANCIÈRE ARBEVEL*	*France*	*Actions*	*EUR*	*24 954*
FR00140032U2 AESCULAPE SRI FCP *MONTPENSIER FINANCE*	*France*	*Actions*	*EUR*	*24 568*
FR0010609115 LA FRANCAISE TRESORERIE *LA FRANCAISE INTERNATIONAL*	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*1 437*
Total				**160 676**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	46 070,74
Autre	16 959,81
Total créances	**63 030,55**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-187 153,72
Autre	-15 250,00(35)
Total dettes	**-202 403,72**
Total	**-139 373,17**

(35) Frais de consitution restant à utiliser.

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	171 293,34

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

mé en

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE	12,50	114 927,80	1 436 597,50

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	**-843 907,40**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-843 907,40**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-843 907,40**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-843 907,40
Total	**-843 907,40**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1 419,1922
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**235 117,07**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**235 117,07**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**235 117,07**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	235 117,07
Total	**235 117,07**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	1 419,1922
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**160 675 554,61**	**99,98**
OPCVM				*160 675 554,61*	*99,98*
AESCULAPE SRI FCP	Finance/Assurance	EUR	98 422,60	24 568 249,41	15,29
EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV	Finance/Assurance	EUR	309 980,30	40 257 141,56	25,05
LA FRANCAISE TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	12,50	1 436 597,50	0,89
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES PART SI	Finance/Assurance	EUR	3 976,529	24 953 713,61	15,53
SEXTANT SICAV SEXTANT TECH SICAV	Finance/Assurance	EUR	2 710,00	36 427 928,40	22,67
SICAV ODDO BHF SICAV ARTIFICIAL INTELLIGENCE	Finance/Assurance	EUR	20 546,458	33 031 924,13	20,55
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Total				160 675 554,61	99,98

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	160 675 554,61
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	236 621,68
Autres passifs (-)	-202 403,72
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**160 709 772,57**

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

2.6. COMPARTIMENT « EMERGENCE - TECHS FOR GOOD »

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022[42]
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**117 366 525,54**	**97 266 091,36**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**117 366 525,54**	**97 266 091,36**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	117 366 525,54	97 266 091,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**35 691,06**	**41 038,77**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	35 691,06	41 038,77
Comptes financiers	**104 774,03**	**76 878,20**
Liquidités	104 774,03	76 878,20
Total de l'actif	**117 506 990,63**	**97 384 008,33**

(42) Premier exercice

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022(42)
Capitaux propres		
Capital	**117 874 250,33**	**111 061 764,26**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**35 629,81**	**-13 350 515,09**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-582 225,04**	**-434 768,11**
Total des capitaux propres	**117 327 655,10**	**97 276 481,06**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**179 335,53**	**107 527,27**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	179 335,53	107 527,27
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**117 506 990,63**	**97 384 008,33**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(42) Premier exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

(42) Premier exercice

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 281,31	170,97
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**3 281,31**	**170,97**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	20,42	2 514,55
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**20,42**	**2 514,55**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**3 260,89**	**-2 343,58**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	585 485,93	159 115,60
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-582 225,04**	**-161 459,18**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-273 308,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-582 225,04**	**-434 768,11**

(42) Premier exercice

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SIPS.

La devise de la comptabilité de la SIPS est l'euro.

La Valeur Liquidative est établie de manière mensuelle, le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation sont évalués au cours de clôture constaté le jour d'établissement de la Valeur Liquidative.

Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés, marchés étrangers reconnus ou systèmes multilatéraux de négociation en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché sur lequel ils sont principalement négociés.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé, un marché étranger reconnu ou un système multilatéral de négociation dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence – Techs For Good.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, des marchés étrangers reconnus ou des systèmes multilatéraux de négociation

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés sur ces marchés organisés sont évalués au cours de compensation du jour précédant le jour de calcul de la Valeur Liquidative.

Les contrats financiers fermes ou conditionnels négociés de gré à gré

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation suivront les cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et ne faisant pas l'objet d'une compensation seront valorisés en mark-to-model.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les droits représentatifs d'un placement financier, parts et actions de Fonds Incubés ou de Fonds Accéléré Tibi
La valorisation de chaque participation dans un Fonds présent dans le Portefeuille est basée pour une date donnée sur la valeur d'actif net dudit Fonds. Cette valeur nette correspondra pour cette même date soit à celle fournie par la Société de Gestion Incubée ou la Société de Gestion Entrepreneuriale du Fonds, soit à la valeur d'actif net la plus récente, ajustée le cas échéant par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment concerné pour tenir compte (i) de tout évènement intervenu depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds, ou (ii) positivement des derniers Appels de Fonds ou négativement des distributions, étant intervenus depuis le dernier calcul de la valeur d'actif net du Fonds.

Dans le cadre du calcul de la Valeur Liquidative des Actions d'un Compartiment, le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment considéré examinera avec attention les valorisations fournies par les Sociétés de Gestion Incubées ou les Sociétés de Gestion Entrepreneuriales et ajustera la valorisation fournie si :

- il estime raisonnablement qu'un événement s'étant produit au cours du trimestre, a eu un impact substantiel sur la valorisation fournie et dans la mesure où les informations nécessaires ont été fournies au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment. Dans ce cas, les raisons de cet ajustement et les critères retenus devront être exposés dans le rapport commenté approprié ;

- il estime nécessaire de mettre en cohérence la valorisation fournie avec le principe de valorisation à la valeur de marché.

Ces ajustements sont mentionnés et documentés dans les documents d'information périodique et le rapport annuel des Compartiments.

Cas particulier des Fonds Incubés pouvant disposer de clauses d'ajustement des valeurs liquidatives à l'issue de l'audit de leur compte : la valeur liquidative retenue devra prendre en compte ces dispositions, et fixer un prix de rachat minoré du risque d'ajustement sous la responsabilité du Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence –Techs For Good.

Devises au comptant
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés via Bloomberg chaque jour à 17h (heure de New York, Etats-Unis d'Amérique, GMT-5).

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Prêts de titres
A la date du contrat de prêt, les titres prêtés sont sortis de leur poste d'origine et la créance correspondante est enregistrée à l'actif du bilan au poste " Créances représentatives de titres prêtés " pour la même valeur.
Pour le calcul de la valeur liquidative, cette créance est évaluée à la valeur actuelle du titre considéré.

Emprunts de titres
A la date du contrat d'emprunt, les titres empruntés sont enregistrés à l'actif du bilan au poste " Titres empruntés " pour leur valeur actuelle et la dette représentative de l'obligation de restitution du titre est enregistrée au passif du bilan, pour la même valeur, au poste " Dettes représentatives des titres empruntés ".
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur actuelle des titres concernés.

Prises en pension livrée
Les titres reçus en pension livrée sont inscrits à la date d'acquisition au bilan au poste " Créances représentatives des titres reçus en pension " à la valeur contractuelle par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, la créance est maintenue à la valeur contractuelle.

Mises en pension livrée
Les titres donnés en pension livrée sont sortis de leur poste d'origine à la date de négociation et portés pour la même valeur à l'actif du bilan au poste " Titres donnés en pension ".
La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite au passif du bilan au poste " Dettes représentatives des titres donnés en pension " par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.
Pour le calcul de la valeur liquidative, les titres donnés en pension sont valorisés à leur valeur actuelle et la dette correspondante est valorisée à la valeur contractuelle.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le compartiment de la SIPS a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description des frais de constitution
Le Compartiment Emergence – Techs For Good supportera tous les frais encourus dans le cadre de sa phase de constitution (comprenant notamment les frais juridiques et fiscaux ainsi que les frais d'étude et de lancement incluant l'appui de Paris Europlace) dans la limite de zéro virgule zéro cinq (0,05) % du montant total des souscriptions du Compartiment Emergence – Techs For Good. Des frais constitutifs seront également supportés par les Actionnaires Ultérieurs, selon les mêmes modalités que les Actionnaires Initiaux.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant et Actionnaires Initiaux)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,665% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Techs For Good se décomposent comme suit :

- 0,53 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Techs For Good ;

- 0,035 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Techs For Good, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Techs For Good. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Techs For Good. La limite de zéro virgule zéro trente-cinq (0,035) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. Au-delà de cette limite, dès le premier euro, le paiement des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes seront pris en charge, par le Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence techs for good.

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence- Techs For Good incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des Fonds Accélérés Tibi et du Compartiment Emergence – Techs For Good. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Techs For Good au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaires)

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,715% TTC ; tout OPC inclus.

Les Frais de fonctionnement et de gestion prélevés sur le Compartiment Emergence – Techs For Good se décomposent comme suit :

- 0,58 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good versé au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence - Techs For Good ;

- 0,035 % TTC maximum de l'Actif Net moyen du Compartiment Emergence – Techs For Good, calculé entre deux (2) périodes comptables, au titre des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes du Compartiment Emergence - Techs For Good. Ces frais de fonctionnement externes sont payés directement par le Compartiment Emergence – Techs For Good. La limite de zéro virgule zéro trente-cinq (0,035) % TTC maximum est applicable sur la base d'un Actif Net moyen calculé entre deux (2) périodes comptables, de cinquante (50) millions d'euros. Au-delà de cette limite, dès le premier euro, le paiement des frais de fonctionnement externes rémunérant (i) le dépositaire, (ii) le valorisateur et (iii) le commissaire aux comptes seront pris en charge, par le Délégataire de Gestion Financière Compartiment Emergence techs for good.

- 0,10 % TTC de l'Actif Net du Compartiment Emergence – Techs For Good au titre des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière du Compartiment Emergence- Techs For Good incluant l'appui de Paris Europlace et la part des frais engagés directement par la SICAV au titre de la promotion, de la communication et de l'accompagnement des fonds Accélérés Tibi et du Compartiment Emergence – Techs For Good. Le décompte de ces frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière constatés au titre de l'exercice échu est arrêté annuellement après avis du comité d'audit de la Sicav.

La budgétisation prévisionnelle ainsi que le contrôle des frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière sont effectués sous le contrôle du Comité d'Audit de la Sicav.

Le solde final des zéro virgule un (0,1) % éventuellement non utilisé sera reporté sur l'exercice suivant dans la limite maximum de 0,025% de l'Actif Net, le solde étant reversé aux investisseurs, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale à la clôture des comptes de l'exercice. En tout état de cause, les frais de fonctionnement et d'administration externes au Délégataire de Gestion Financière prélevés sur l'Actif Net du Compartiment Emergence - Techs For Good au titre des Actions des différentes Catégories d'Actions, sont répartis à due proportion entre chaque Catégorie d'Actions.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment Emergence – Techs For Good, à l'exception des frais de transaction, commission sur plus-value et frais liés aux investissements dans des Fonds Incubés. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Les frais indirects

3% TTC de l'Actif Net maximum.

Le Compartiment Emergence – Techs For Good a vocation à investir dans des Fonds Incubés et des Fonds Non-Incubés et dans des Fonds Accélérés Tibi, pour lesquels :

- sauf exception et pour un taux maximum d'un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat, aucune commission de souscription ou de rachat **non acquise aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi** n'est prélevée ;

- sauf exception, les commissions de souscription ou de rachat **acquises aux Fonds Incubés, aux Fonds Non-Incubés ou aux Fonds Accélérés Tibi**, après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas un (1) % net de toutes taxes du montant de la souscription ou du rachat ; et

- sauf exception, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes au Délégataire de Gestion Financière récurrents (à l'exclusion notamment des éventuelles commissions d'investissement ou de transaction, des frais variables ou commissions de performance), après éventuelle(s) rétrocession(s) acquise(s) au Compartiment considéré, n'excèderont pas deux (2) % TTC de l'actif net du Fonds Incubé, du Fonds Non-Incubé ou du Fonds Accéléré Tibi par an.

Les rétrocessions éventuellement perçues sur les sélections des OPC investis par le compartiment EMERGENCE TECHS FOR GOOD seront directement reversées au bénéfice du compartiment.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Affectation des sommes distribuables

Actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant – Techs For Good) – l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SIPS statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Il peut être décidé de distribuer des acomptes.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022[42]
Actif net en début d'exercice		**97 276 481,06**	**-**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		-	100 000 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		35 629,81	104,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-578 529,32
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-	-4 013,47
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		20 615 369,27	-1 947 221,91
	Différence d'estimation exercice N	18 668 147,36	
	Différence d'estimation exercice N - 1	-1 947 221,91	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
	Différence d'estimation exercice N	-	
	Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-582 225,04	-161 459,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-17 600,00[43]	-32 400,00[44]
Actif net en fin d'exercice		**117 327 655,10**	**97 276 481,06**

(42) Premier exercice

(43) Frais de constitution pour € 50 000, représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS, dont € 17 600 restant à lisser sur l'exercice suivant.

(44) Frais de constitution pour € 50 000, représentant 0,05% des souscriptions sur l'exercice du compartiment, conformément au prospectus de la SIPS, dont € 17 600 restant à lisser sur l'exercice suivant.

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	104 774,03	0,09
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	104 774,03	0,09	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	35 691,06
Total créances	**35 691,06**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-179 085,53
Autre	-250,00[45]
Total dettes	**-179 335,53**
Total	**-143 644,47**

(45) Frais de consitution restant à utiliser.

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	139 252,19

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-582 225,04	-434 768,11[46]
Total	**-582 225,04**	**-434 768,11**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-582 225,04	-434 768,11
Total	**-582 225,04**	**-434 768,11**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 146,2858	1 146,2858
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(42) Premier exercice

(46) Le fonds et la catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - techs for good) ont été créés le 20/04/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 629,81	-13 350 515,09[47]
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**35 629,81**	**-13 350 515,09**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	35 629,81	-13 350 515,09
Total	**35 629,81**	**-13 350 515,09**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 146,2858	1 146,2858
Distribution unitaire	-	-

(42) Premier exercice

(47) Le fonds et la catégorie d'actions Distribution et/ou Capitalisation (Actionnaire Prolongeant - techs for good) ont été créés le 20/04/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022[42]	20/04/2022[48]
Actif net			
en EUR	117 327 655,10	97 276 481,06	5 000 000,00
Nombre de titres			
Actions	1 146,2858	1 146,2858	50,0000
Valeur liquidative unitaire			
en EUR	102 354,62	84 862,32	100 000,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)			
en EUR	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)			
en EUR	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)			
en EUR	-	-	-
Capitalisation unitaire			
en EUR	-476,84	-12 026,04	-

(42) Premier exercice

(48) Date de création

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**117 366 525,54**	**100,03**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			117 366 525,54	100,03
AESCULAPE SRI FCP	EUR	79 922,60	19 245 362,08	16,40
EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV	EUR	229 380,30	23 786 737,11	20,27
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES PART SI	EUR	3 211,529	20 682 567,91	17,63
SEXTANT SICAV SEXTANT TECH SICAV	EUR	2 000,00	24 705 040,00	21,06
SICAV ODDO BHF SICAV ARTIFICIAL INTELLIGENCE	EUR	20 896,458	28 946 818,44	24,67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			35 691,06	0,03
Dettes			-179 335,53	-0,15
Comptes financiers			104 774,03	0,09
ACTIF NET			117 327 655,10	100,00